

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 25 janvier 2017 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 25 januari 2017 te 19u00

M. le Président, Michel Eylenbosch :

La séance est ouverte.
De zitting wordt geopend.

Tout d'abord, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux, à vous-même et également à tous les habitants de la commune et ce, en notre nom, et je crois que vous vous joignez tous à moi pour cela.

Je voudrais signaler que nous avons quelques absences et des personnes qui se sont donc excusées : Monsieur Ikazban, Monsieur Rekik, Madame Piquard, Monsieur Berckmans, entre autres, il y en a peut-être d'autres mais ce sont ceux pour lesquels l'absence est relevée.

Nous commençons le Conseil communal avec une question d'actualité qui a été introduite par Mevrouw Dekens betreffende het nieuwe voorstel dat zal ingediend worden vrijdag op het Brussels Parlement.

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mvr. Dekens :

Ik heb in de krant gelezen dat deze vrijdag in het Brussels Parlement een ordonnantie gestemd wordt die eigenlijk aan de gemeenten en op de OCMW's, dat moeten wij in het OCMW bekijken, een verplicht quotum oplegt van 2,5% personen met een handicap. Ik lees daarin ook dat wij als gemeente Sint-Jans-Molenbeek maar 2 op 1.200 mensen zouden hebben die een handicap hebben. Dat is dus heel heel weinig om te zeggen eigenlijk niets. Donc en fait 2 sur 1.200 c'est vraiment rien. Je voudrais savoir si c'est vrai d'abord puisque les journaux... et j'aimerais savoir aussi quelles mesures vous allez prendre pour atteindre ces 2,5%. Est-ce que vous avez déjà une idée ou un plan qui a été élaboré ? Est-ce que vous avez déjà des contacts avec des associations qui s'occupent de gens atteints d'un handicap ou qui les regroupent pour demander de l'aide ? Est-ce que vous avez prévu des communications, des actions de communication spécifiques ? Et aussi, est-ce que nos bâtiments communaux sont tous adaptés à ce que des gens atteints d'un handicap y travaillent ? Parce que bon, il y a – un - l'accès mais de l'autre côté il y a le travail et les adaptations que parfois cela demande. Moi personnellement, au boulot j'ai quelqu'un en service qui est aveugle, qui a un chien qui le guide tous les jours, donc on s'est adapté, on a même donc un chien dans les membres du personnel, tous les jours, il s'appelle Igloo et donc j'aimerais savoir comment vous voyez les choses et ce que vous pensez faire pour atteindre les 2,5% de personnes atteintes d'un handicap. Merci.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Dekens.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Goedenavond, ik stem helemaal in met de Gewestelijke ordonnantie. De Gemeentebesturen moeten het goede voorbeeld tonen en personeel met een handicap aanwerven ten einde hun inschakeling in de maatschappij te vergemakkelijken.

Evidemment, Molenbeek comme bien d'autres communes, est malheureusement bien loin de l'objectif fixé de 2,5%. Toutefois l'administration de Molenbeek emploie bien plus de personnes handicapées que celles déclarées. Il faut savoir qu'une personne handicapée est libre ou non de se faire reconnaître comme telle et elle peut décider pour des raisons personnelles d'éviter de le faire afin de ne pas être, entre guillemets, stigmatisée et donc nous devons respecter ce choix. Nous restons bien évidemment ouverts à la diversité et nous le précisons depuis plus d'un an dans chaque appel pour du recrutement. Par ailleurs, l'an dernier, nous avons fait appel au groupe Foes pour la distribution en toutes-boîtes de flyers sur la commune. Cette société donne de l'emploi à des personnes qui présentent un handicap. Comme vous le savez, nous ne procédons pas à beaucoup d'engagements dans l'administration communale actuellement vu l'état des finances. Et donc la possibilité d'engager des personnes porteuses d'un handicap en est également réduite. Malgré tout il faut, comme vous l'avez souligné, il faut veiller à engager davantage de personnes qui portent un handicap. Le service du personnel sera particulièrement vigilant pour solliciter directement les candidatures auprès des associations d'aide aux personnes handicapées, c'est une demande qui lui a été expressément faite par le Collège des Bourgmestre et Echevins.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mme Dekens :

Merci pour la réponse, je pense aussi que ce que vous avez souligné là, l'idée d'utiliser des firmes ou des ASBL qui emploient en fait des personnes atteintes d'un handicap pour distribuer par exemple des flyers ou autre chose, parce qu'il y a plein de possibilités dans le travail adapté aujourd'hui, c'est aussi une possibilité. Je comprends que pour vous, vu la tutelle etc., financièrement, engager c'est peut-être moins facile mais je pense aussi que prévoir cela dans les marchés publics, essayer de les favoriser, que ça aussi c'est une possibilité qu'il va falloir vraiment utiliser pour atteindre les 2,5% de personnes atteintes d'un handicap.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Dekens.

Nous avons une deuxième question qui a été introduite, een vraag die ook ingediend is geweest door Mijnheer Van Damme maar ook tegelijkertijd door Mijnheer Vossaert.

Mijnheer Van Damme was eerst en ik ga hem zodus eerst het woord geven.

Dhr. Van Damme :

Dank u wel Mijnheer de voorzitter.

Je suppose que mon collègue va intervenir en français. Comme c'est la même interpellation je vais faire la mienne en néerlandais.

Beste College, het gaat over het Hertogin van Brabantplein, Place de la Duchesse. Ik las deze week in de pers dat recent vijf handelszaken failliet gingen op het plein en dat die faillieten gewijd worden of dat de handelaars zelf zeggen dat deze faillieten komen door de heraanleg van de Ninoofsepoort. De schepen heeft daarop gereageerd en heeft dat ook bevestigd en dus ik vraag vandaag een aantal dingen.

Eerst en vooral is het inderdaad waar dat vijf handelszaken in de recente maanden, de laatste drie maanden, failliet zijn gegaan op het Hertog van Brabantplein ? En indien dit waar is dan zou ik heel graag weten over welke handelszaken het gaat ? Want het is mij niet heel duidelijk welke handelszaken effectief failliet gingen. Ik ben regelmatig op het plein, een regelmatige klant van de handelszaken op het plein en ik zie, ik heb geen vijf handelszaken zien verdwijnen want ik denk dat eerst dat element geobjectiveerd moet worden.

Ten tweede, is het inderdaad zo dat er minder verkeer is op het Hertogin van Brabantplein ? Ik heb niet dat gevoel, ik heb het gevoel dat er even veel verkeer is als vroeger hetzij op een ander manier autoverkeer, fietsenverkeer, voetgangersverkeer, moi je n'ai pas l'impression qu'il y a moins de trafic sur la place.

En ten derde, welke maatregelen gaat de gemeente concreet nemen ? Het Gewest voorziet, Minister Gosuin en Minister Smet voorzien in een tegemoetkoming vanuit het Gewest voor schade opgelopen ten gevolge van werken maar mijn vraag is ook, welke maatregelen gaat de gemeente nemen ? Bijvoorbeeld wat betreft de handhaving van het parkeerverbod op het Hertog van Brabantplein. Op dit moment wordt daar heel veel geparkeerd en is het plein eigenlijk ook geen aangename plek om naartoe te komen. En dus, u kan u ook de vraag stellen wat bijvoorbeeld ook geen mensen afschrikt.

Dus ik wil heel graag duidelijkheid over - één - het aantal handelszaken dat failliet gaat - twee - de oorzaak en - drie - wat de gemeente daaraan gaat doen. Dank u wel.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Comme l'a dit Monsieur Van Damme, si nous interrogeons aujourd'hui le Collège, c'est pour avoir une situation précise. On parle dans la presse, on fait état de faillites et donc dans un premier temps nous aimerions avoir les informations précises par rapport à ces commerçants qui ont malheureusement dû déposer le bilan. Donc ça c'est forcément ma première question.

La seconde, et là c'est un peu en réaction aussi à ce que j'ai pu lire dans la presse, c'est justement le contact établi avec la Région. Qu'est-ce qui est mis en place entre la Région et la commune ? J'ai cru comprendre qu'il y avait des critiques de la part du Collège ou à tout le moins de l'échevin qui disait qu'il n'y avait pas assez de mesures qui avaient été prises pour soutenir les commerçants mais j'aimerais bien savoir ce qui a été mis en place par la commune en un premier temps. Et ensuite, voir un peu ce qu'il en est au niveau de la Région et des contacts qui ont été établis. Et forcément, on doit être attentif à ce genre de situations où il y a des chantiers qui peuvent prendre parfois certaines semaines, certains mois et qui pourraient contraindre l'activité économique. Et je pense qu'ici, le débat ce n'est

pas uniquement la Région qui est, on va dire, la plus impliquée, c'est aussi la commune et d'autres niveaux de pouvoir, j'entends par là le Fédéral. Et donc voilà, je compterais avoir un peu un état des lieux de la situation et je vous remercie d'avance pour les réponses que vous allez nous apporter.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

A toutes et à tous, tout d'abord à mon tour je me permets de vous souhaiter une bonne année, meilleurs vœux de santé à vous ainsi qu'à vos familles respectives.

Alors pour en revenir directement aux deux questions d'actualité, je pense qu'il y a eu une petite confusion dans le chef du journaliste qui a rédigé cet article. Les informations qui ont été données concernant les cinq fermetures de magasins ne correspondent pas je pense à la réalité dans la mesure où effectivement il y a eu cinq magasins qui ont fermé, cinq magasins. Ce sont effectivement les seuls cinq responsables de ces magasins qui se sont adressés à la commune comme le veut la procédure en matière de soutien pour l'obtention de la prime régionale. Alors pour la petite histoire, historiquement c'était une prime qui était octroyée par le SPF Economie dans le cadre de nuisances liées à des chantiers avec des conditions qui sont relativement strictes comme, ne pas avoir accès d'une manière, je dirais, via un véhicule sur une distance de 100 mètres et toute une série de conditions qui doivent être remplies et surtout devoir fermer sept jours avant l'introduction de la demande de prime qui est adressée, suite à la réforme institutionnelle, à la région bruxelloise. Alors ces cinq commerces, évidemment la commune a été proactive et surtout le service du développement économique, surtout par rapport à un chantier qui ne dépend pas du tout de la commune, il faut le rappeler. La chaussée de Ninove est une voie régionale et c'est un chantier d'une très grande ampleur et il est clair que les commerces qui se trouvent sur cette artère-là ont été fortement pénalisés. Et effectivement je me suis permis d'émettre une critique mais qui ne s'adressait pas du tout à la Région étant donné que la Région a hérité de cette compétence suite à la réforme institutionnelle. Le montant, si vous le permettez, de 76,54 € par jour octroyé aux commerçants dans le cadre d'une fermeture reste évidemment extrêmement faible. Certains diront c'est toujours mieux que rien mais néanmoins c'est insuffisant pour pouvoir permettre à une entreprise de faire face à toutes ses charges qui sont très importantes. Et le fait de devoir fermer ça a évidemment des conséquences sur l'équilibre économique d'une entreprise quelle qu'elle soit d'ailleurs. Et donc la commune, dès le moment où le chantier a commencé, a pris contact avec l'association des commerçants qui est très active dans ce périmètre-là afin de contacter, et c'est le président qui s'est exprimé dans la presse, de contacter les commerçants impactés par les travaux pour leur rappeler les procédures existantes qui sont d'ailleurs reprises sur le site du développement économique de la région bruxelloise. Et nous avons même émis un folder que nous avons distribué à tous les commerçants afin qu'ils puissent rentrer leur dossier reprenant toutes, je dirais, les conditions pour obtenir l'aide régionale afin de, je vais dire, les aider sur base des montants qui sont justement prévus à cet effet. Je le répète, ce sont des montants qui sont largement insuffisants par rapport à l'impact sur les différentes entreprises qui subissent les contraintes des travaux. Mais donc la commune a mis tout en œuvre pour pouvoir aider.

En ce qui concerne la problématique du stationnement sur la place, Monsieur Van Damme, il est clair que cette place de par sa conception historique pose problème mais il est évident que le stationnement sur la place a été interdit dès le début. Il se fait que certaines plaques mais aussi certains moyens techniques qui empêchaient le stationnement n'ayant

pas fonctionné dès le début de par la conception de cette place, certains habitants mais aussi certains usagers de cette place l'occupaient d'une manière sauvage. La police a pris toutes les dispositions pour pouvoir s'assurer que celle-ci ne soit plus occupée de cette manière-là et les plaques qui ont été enlevées sont en voie d'être réinstallées pour réexpliquer aux habitants mais aussi aux usagers de passage qu'il est formellement interdit de stationner sur cette place qui est occupée d'une manière carrossable seulement lors du marché du mardi avec des maraîchers qui peuvent y accéder pour déposer leurs produits qu'ils mettent en vente.

Voilà, je pense avoir répondu à l'ensemble des questions et je reste évidemment à votre disposition pour plus d'information. Merci pour votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Oui, Monsieur l'Echevin, merci pour votre réponse, il y a une seule chose qui pour moi n'est pas claire. Donc, il y a cinq faillites, il y a des travaux mais est-ce que vous êtes sûr que l'un a forcément à voir avec l'autre ? Parce que ce sont des commerces de proximité, ce sont des commerces qui sont surtout là pour les quartiers et donc je ne suis pas convaincu que toutes ces faillites, peut-être quelques-unes, mais que toutes ces faillites ont à voir directement avec le chantier qui se trouve une centaine de mètres plus loin. Parce que la place, elle, est toujours accessible comme elle l'était avant. Et donc, avant de faire un grand discours sur « oui il faut les indemniser parce que c'est les travaux », moi je trouve qu'il faut soutenir les commerces là où c'est possible mais il faut surtout d'abord savoir la raison du fait qu'ils ont fait faillite, peut-être qu'il y a une autre raison et donc on est en train de remédier à quelque chose qui n'est pas un vrai problème.

M. l'Echevin El Khannouss :

Alors je vais essayer de répéter ce que j'ai dit, je pensais m'être bien fait comprendre, je n'ai à aucun moment parlé de faillites, c'est vous qui évoquez la faillite à plusieurs reprises. Je dis simplement que les cinq commerces qui ont fermé, c'est une des conditions sine qua non pour pouvoir obtenir l'aide régionale dans le cadre de travaux qui empêchent le développement ou le fonctionnement de l'activité économique. Ce n'est pas moi qui ai émis cette règle-là, ce sont les autorités régionales mais avant eux c'est les autorités fédérales qui avaient cette compétence-là. Ces commerces en question, ces cinq commerces, effectivement ce sont des commerces de proximité mais surtout des commerces qui sont entre autres un brico qui vend du matériel de bricolage qui nécessite qu'on doive venir avec un véhicule pour reprendre le matériel qu'on achète, en général quand on prend un sac de 50kg de ciment, je ne pense pas qu'on va le chercher à pied mais on vient en véhicule et donc pouvoir y accéder en voiture. Etant en bus en tram, vous avez toujours des idées extraordinaires Monsieur Van Damme. Mais à l'époque, lorsque les commerçants, via l'association des commerçants, nous ont contactés, il était impossible d'y accéder en véhicule. Et donc c'est pour ça qu'ils ont pu. Et j'ai pu voir aujourd'hui le document qui a été délivré par la Région octroyant des montants allant de deux à trois mille euros pour plusieurs jours de fermeture, des périodes relativement longues qu'on peut reconduire au fur et à mesure que les travaux perdurent. Mais donc, il n'y a pas de faillites, je le répète, j'espère m'être bien fait comprendre. Il y a des magasins qui ont fermé pour pouvoir bénéficier de l'aide régionale. Voilà, merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Ce qui est assez intéressant c'est qu'entre ce qui a été annoncé dans la presse et ce que vous venez de dire Monsieur l'Echevin il y a quand-même pas mal de différence, vous l'avez relevé. Vous relevez effectivement que ce n'est pas la Région qui ici est en tort, c'est le fait qu'on ait peut-être dénaturé vos propos. Mais en attendant, ce qui est intéressant c'est de savoir qu'il n'y a pas de faillites, ça c'est important.

D'autre part, c'est qu'ici on essaie de trouver le lien entre : est-ce que ce sont les travaux qui ont impacté de manière négative l'activité économique sur la place de la Duchesse; est-ce que c'est peut-être l'inertie pendant des années du Fédéral notamment pendant la période de travaux qu'on peut mettre en avant mais je pense qu'ici le débat c'est : est-ce que oui ou non, de notre point de vue communal, est-ce qu'on n'a pas intérêt finalement à être peut-être encore plus proactif pour l'avenir de cette place ? Parce que je pense qu'il y a un moment où il faut un dialogue et il faut un rapport de force où les autorités communales, et vous avez cité l'association des commençants, je pense qu'à un moment il faudra peut-être être encore plus déterminé quant à revenir à une gestion de cette place du point de vue local avec une vision beaucoup plus centrée sur Molenbeek. J'ai l'impression qu'on a un peu laissé filer les choses notamment dans le réaménagement de cette place et il y a des impacts. Aujourd'hui on ne sait pas déterminer quel est le lien mais je pense que revenir au niveau du giron communal et donc dans la gestion des travaux, la gestion du stationnement etc. au niveau de cette place, il y a un intérêt plus qu'important sur la place de la Duchesse. C'est quand-même un poumon économique de notre commune et je trouve qu'on est assez passif donc je demande qu'on soit encore plus proactif, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Les questions d'actualité sont terminées. Nous allons commencer le conseil.

Mijnheer De Block wenst u... ?

M. De Block :

En fait, je voudrais proposer que lors du point accordé des gardiens de la paix, sur l'horaire, qu'on puisse entendre les représentants du personnel ici qui ont pris la peine de se déplacer. Je pense qu'il y a eu des précédents entre autres avec les gens du RWDM, que quand il y a des choses et des sujets qui animent fortement la population on doit écouter en tant que conseiller communal au moins ce qu'ils ont à dire et pourquoi ils se sont déplacés. Je pense que cet important et d'autant plus important qu'il y a en fait un désaccord entre les représentants des syndicats du personnel et la Commune. Et je pense que c'est important d'ouvrir le dialogue ou au moins d'entendre et que les conseillers puissent entendre ce qu'il y a à dire parce qu'en fait le protocole met clairement un désaccord, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Pour votre information, la nouvelle loi communale est très précise, pour pouvoir faire une prise de parole de la part du public quel qu'il soit, au sein de ce conseil communal, il existe une procédure qu'on appelle l'interpellation citoyenne.

Et d'autre part, pour rappel, les organisations syndicales ont eu la possibilité de participer à des négociations au niveau des différentes commissions au niveau de la commune et donc, s'ils veulent faire passer un message au niveau des conseillers communaux ils ont la possibilité de le faire sans qu'il y ait une interruption de ce conseil. Ils peuvent le faire encore après le conseil s'ils le souhaitent, de différentes manières. Et donc malheureusement, non, il n'y aura pas de parole qui sera donnée à la salle dans le cadre de notre conseil communal puisqu'il n'y a pas d'interpellation citoyenne qui a été introduite et vous le savez très bien. S'il y en avait une qui avait été introduite elle aurait déjà été abordée en tout début du conseil. Voilà. Merci. Je crois que l'incident est clos.

M. De Block :

Je constate seulement qu'il y a deux poids et deux mesures. Je pense aux supporters de RWDM, il y a eu déjà le cas où la parole a été donnée. Je me demande si en fait les gens doivent faire plus de bruit, faire plus de pression avant qu'ils soient entendus et qu'on soit humain et qu'on adapte le règlement selon la réalité et qu'on n'est pas trop bureaucratique. Et donc je pense qu'ils respectent, ils ne s'imposent pas, ils demandent, soyons un petit peu indulgents dans les deux sens alors. Merci.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Peut-être qu'il y a une solution intermédiaire qui a déjà été appliquée aussi. C'est que vous suspendiez officiellement le conseil communal, vous donnez la parole, il n'y a pas vraiment officiellement conseil communal mais nous restons assis et nous entrons dans un dialogue. C'est aussi une option que nous avons déjà essayée dans le passé, donc je crois en effet qu'il y a moyen d'accommoder un peu plus les gens qu'on ne l'est dans l'interprétation stricte du règlement. Et si vous n'êtes pas d'accord avec la proposition, la mienne ou celle de Dirk De Block que je soutiens également, je propose qu'on vote sur cette proposition.

M. le Président :

On peut à la limite entendre votre proposition d'une suspension mais ce sera 1 minute 1 personne, 2 minutes 1 personne. On est d'accord, 2 minutes 1 personne. Au moment où on sera à ce point. Nous ne sommes pas dans une réunion syndicale et nous ne sommes pas non plus dans une concertation. Si le syndicat veut passer un message au niveau des conseillers communaux ils savent le faire en 2 minutes. Vous êtes au courant du point, on l'espère, puisque vous devez le voter et que vous avez donc lu et que vous avez connaissance des éléments. Voilà, nous commençons le conseil.

1. Secrétariat communal - Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal - Modifications.
Gemeentesecretariaat - Reglement van orde van de Gemeenteraad - Wijzigingen.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

2. Affaires juridiques - Sanctions administratives communales - Mesures alternatives - Médiation et prestation citoyenne - Convention de collaboration entre les Administrations communales de Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Jette, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean concernant la médiation prévue par l'Arrêté Royal du 28 janvier 2014 sur la médiation dans le cadre des sanctions administratives communales - Approbation.

Juridische zakken - Gemeentelijke administratieve sancties - Alternatieve maatregelen - Bemiddeling en gemeenschapdienst - Samenwerkingsovereenkomst tussen de gemeenten Sint-Agatha-Berchem, Ganshoren, Jette, Koekelberg en Sint-Jans-Molenbeek in verband met de bemiddeling voorzien door het Koninklijk Besluit van 28 januari 2014 betreffende de bemiddeling in het kader van de gemeentelijke administratieve sancties - Goedkeuring.

M. le Président :

J'ai une demande d'interpellation de Monsieur Lakhloufi. Non ? Votre micro était allumé, c'est pour ça, excusez-moi. Merci.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président, très brièvement, donc je vois qu'effectivement ici il s'agit de renouveler une convention qui a pris fin le 30 octobre donc mieux vaut tard que jamais, on est quand-même aujourd'hui le 25 janvier. Je voudrais, si possible, obtenir le rapport d'évaluation s'il existe de l'année écoulée quant au nombre de prestations citoyennes qui ont été effectuées. Quelle a été également l'évaluation qu'on peut faire de ce médiateur qui est engagé depuis 2008, c'est ça 2008 si mes souvenirs sont bons. Ça m'intéresserait quand-même de savoir avant qu'une convention en principe ne soit renouvelée. Finalement, évaluer l'exercice antérieur. Donc je regrette un peu que nous n'ayons pas plus d'information à ce niveau-là. Le BO ne présente pas de pièces justificatives. Donc je vais vous épargner des statistiques aujourd'hui que vous ne possédez pas. Je ne vais pas vous les demander mais si vous pouviez soit nous les envoyer soit ne serait-ce qu'obtenir le rapport d'activité de l'année 2015, je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais en fait faire la même remarque. Je vais m'abstenir sur le point parce que je pense aux dernières discussions sur le renouvellement de la convention. On s'est mis d'accord, on avait évalué en fait cette médiation, je pense que l'on en a parlé mais je ne sais

pas si on a eu une vraie présentation, je pense peut-être une fois. Je voudrais donc avoir effectivement l'évaluation et donc je m'abstiendrai sur le point.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci, à mon tour je voudrais souhaiter une bonne année à tout le monde, meilleurs vœux de santé.

Malgré, je dirais, le financement du poste de médiateur par le Fédéral, les communes doivent mettre la main à la poche. La commune demandeuse a à sa charge la mise à disposition des locaux, les frais liés à la prestation citoyenne si cette prestation a lieu sur le territoire de la commune demandeuse également. Si le financement ne permet pas de réaliser l'ensemble des missions la compensation se fait par les communes de la zone. Alors je me demande si ces facteurs-là ne sont peut-être pas des facteurs limitatifs pour recourir à la médiation. Disons que c'est ce que je me demande et je me joins aussi à la demande qui a été faite d'en faire une évaluation, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Gewoon heel kort, namens SPA wil ik mij aansluiten bij de observatie die anderen ook al gemaakt hebben namelijk als er geen evaluatie is van de werking dan willen wij graag ons onthouden op dit punt want het lijkt mij vrij logisch dat die werking toch ook even wordt toegelicht en geëvalueerd. Donc, s'il n'y a pas d'évaluation de fonctionnement des sanctions administratives, nous nous abstiendrons avec le SPA sur ce point. Sauf si, évidemment, la Bourgmestre va présenter maintenant une évaluation, cela nous ferait plaisir.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Comme chaque année nous proposons la convention de collaboration entre les communes de la zone en matière de médiation pour les sanctions administratives communales et en fait c'est afin d'éviter que cet exercice ne se fasse chaque année, de devoir repasser devant le conseil communal que nous avons proposé une convention pour une durée indéterminée tant que le poste de médiateur est couvert par le subside de la politique des grandes villes. En ce qui concerne les résultats, je vais vous les faire parvenir parce qu'en fait ils sont à ma disposition et donc je vous les transmets.

Je peux vous dire que pour la période qui couvre novembre 2015 à octobre 2016, le médiateur a été sollicité 230 fois soit 32 dossiers supplémentaires par rapport à la période précédente avec une proportion de 2/3 pour les majeurs et 1/3 pour les mineurs. Donc voilà, c'est vrai que je vais vous remettre l'analyse des données médiation pour cette période et donc si vous le souhaitez, on peut revenir soit par une interpellation soit en section réunie si vous avez des questions complémentaires à poser mais je pense que ce rapport est relativement complet.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Madame la Bourgmestre, je propose que nous fassions une section réunie à ce sujet pour débattre des sanctions administratives et donc surtout de la médiation. Je crois que c'est un sujet important qui pourrait peut-être avoir le mérite d'être discuté plus longuement lors d'une section réunie dans une des semaines suivantes.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous remercie Madame la Bourgmestre pour les informations.

Ce qui moi me dérange quelque part c'est de ne pas avoir obtenu ces informations préalablement au vote que vous nous demandez aujourd'hui de faire. On ne va pas comme ça improviser un vote sans avoir les informations, donc le groupe PS va s'abstenir non pas 'parce que', on ne va pas polémiquer mais en tout cas il s'abstient parce qu'il n'a pas toutes les informations pour voter comme un citoyen responsable et donc on va s'abstenir, merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Moi je n'ai pas de difficulté évidemment à ce qu'on aborde la question en section réunie avec le médiateur. Je pense que vraiment, quand vous aurez lu le rapport, les questions que vous pouvez vous poser auront une réponse. Mais je vous propose de passer quand-même aujourd'hui au vote par rapport à ce point qui ne pose pas de questions, en tout cas vous n'en avez pas soulevé durant l'année parce que c'est un service qui fonctionne bien et qui rend véritablement service à la population.

M. le Président :

Très bien, merci. Alors nous passons au vote. On utilise le vote électronique. Pour rappeler les règles, la première chose c'est que vous allez vous inscrire au moment où la

lumière s'allume au-dessus du petit personnage. Et puis ensuite vous votez positivement, négativement ou abstention en sachant que le plus, le point vert, c'est oui, le point rouge, le moins, c'est non et le point jaune avec le X c'est l'abstention. Allez-y.

M. le Président :

Mijnheer Van Damme, het is Mijnheer de Secretaris die het woord geeft en hij is even bezig aan het uitslag te..., een ogenblikje, ja voilà, uw micro is open.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

SP.A onthoudt zich dus omwille van het feit dat wij dat rapport niet op voorhand deftig hebben kunnen inkijken maar ik noteer wel dat de Burgemeester heeft toegezegd dat er een verenigde sectie komt over dit onderwerp waaruit zal toegelicht worden met de bemiddelaar zelf die aanwezig zal zijn.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

3 conseillers communaux présents n'ont pas pris part au vote.

34 votants : 23 votes positifs, 11 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

3 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

34 stemmers : 23 positieve stemmen, 11 onthoudingen.

**3. Enseignement francophone - Approbation du projet d'établissement de l'Ecole fondamentale communale francophone n°12 (Aux Sources du Gai Savoir).
Franstalig onderwijs - Goedkeuring van het schoolproject van de Franstalige gemeentelijk basisschool nr. 12.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis désolé de vous annoncer que le document est sous une forme illisible donc je ne sais pas si quelqu'un ici au conseil a pu l'ouvrir et le lire ? Je ne sais pas quel document c'est. Je voudrais en fait que les documents soient sous des formats lisibles sinon on va voter sur quelque chose qu'ici personne n'a lu. Vous avez des logiciels spéciaux.

M. le Président :

Mijnheer De Block, Mevrouw de Burgemeester gaat een uitleg geven over het punt.

Madame la Bourgmestre va faire la présentation du point avant de donner la parole. Comme ça, les informations qui n'ont pas pu être lues sur le site, sur le BOS, vous seront communiquées.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

J'ai le projet à votre disposition sous forme papier si vous le souhaitez. En ce qui concerne le projet d'établissement de cette école n°12 qui se trouve sur l'implantation de l'école Sources du Gai Savoir rue Paloke, vous savez qu'à l'origine c'était une seule direction pour les maternelles et pour les primaires. Aujourd'hui vu le nombre d'enfants il y a deux écoles et donc la nouvelle directrice a souhaité, dans le cadre de ce projet d'établissement, elle a souhaité associer ses équipes et les parents à la rédaction de son projet d'établissement. La structure du nouveau projet illustre les objectifs qui sont visés par l'école et les méthodes qui permettent de les atteindre à savoir, permettre à chaque enfant de progresser en respectant ses rythmes et ses potentiels; respecter les spécificités de l'école maternelle tout en assurant la continuité vers l'école primaire; construire l'avenir sur base de valeurs qui sont solides. Ces objectifs correspondent bien aux réalités vécues à l'école 12. Pour chaque axe, des sous-objectifs et des méthodes pédagogiques sont expliqués en mettant l'accent sur la continuité des apprentissages et le sens donné à ceux-ci. Il y a un équilibre réalisé entre les apprentissages fondamentaux 'lire, écrire, compter' et les questions de citoyenneté qui sont également privilégiées dans ce projet d'établissement. Une distinction claire est faite aussi entre les sections maternelles et primaires puisque, aujourd'hui, il s'agit de deux écoles. Le texte reprend également l'ensemble des acteurs et des partenariats qui contribuent au projet à savoir, les enseignants, les titulaires, les maîtres d'adaptation, les logopèdes, les différents ateliers, le PMS et les activités concrètes qui sont menées par l'école.

Je vous propose, je regrette, cela aurait été intéressant que vous le signaliez au préalable que le projet d'établissement n'était pas lisible. Mais je peux vous assurer que l'école Aux Sources du Gai Savoir est une école qui suscite quand-même une approbation importante de la part des parents qui décident de confier l'éducation, l'instruction de leur enfant à cette école. Donc moi je propose qu'on vote ce projet d'établissement aujourd'hui et je peux vous le communiquer directement.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

4. Finances - CPAS - Budget de l'exercice 2017. Financiën - OCMW - Begroting voor het dienstjaar 2017.

M. le Président :

Ce que j'avais proposé, Monsieur Lakhloufi, si vous vouliez céder votre place au Président du CPAS, de telle façon et Monsieur Rozen, je suppose, va l'accompagner.

Monsieur le Président, je crois que vous vouliez faire une présentation avant les interventions des Conseillers donc je vous donne la parole.

M. le Président du CPAS :

Effectivement, je demanderai l'assistance, pour les aspects plus techniques, de Monsieur Rozen qui va m'aider au niveau chiffres. Je ne vais pas, parce qu'on a eu une présentation lundi, on a eu une présentation technique lundi en section réunie, donc je ne vais pas m'attarder trop longtemps sur les chiffres.

Je vais donner trois chiffres quand-même, ce sont des chiffres que vous connaissez déjà. C'est le montant de la dotation communale pour le CPAS pour 2017 parce que ça a été voté le mois passé. Donc la commune octroie au CPAS pour 2017 un montant de 25.385.080,70 €, ce qui correspond quasiment au montant qui était prévu dans le plan pluriannuel de financement qui est conclu avec la Région. Il y a deux montants supplémentaires que je vais citer qui viennent en plus et qui sont des montants qui ne sont pas repris dans cette dotation, donc qui sont 'hors' mais qui interviennent comme recettes supplémentaires pour le CPAS : vu les dépenses exceptionnelles, c'est un montant de 607.000 € venant de la Région pour la politique des articles 60, la mise au travail des article 60, politique d'insertion socio-professionnelle et un montant de 525.000 € qui correspond à l'intervention communale pour les dossiers supplémentaires, les revenus d'intégration sociaux qui ont été versés pour des personnes en plus qui n'étaient pas prévues dans le plan initial, donc on a environ 500 personnes supplémentaires qui n'étaient pas dans le budget, pour lesquelles il y a des frais supplémentaires qui sont pris en charge.

J'en arrive maintenant à un aspect plus contenu et donc je vais lire mon texte : «Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Mesdames et Messieurs, le budget 2017 qui vous est présenté ce soir en est déjà dans la troisième année du plan d'accompagnement financier après avoir reçu les autorisations nécessaires. Il a été approuvé par le conseil de l'action sociale en sa séance du 14 décembre dernier. Ce budget 2017 s'inscrit donc totalement dans la lignée des efforts budgétaires souhaités tout en tenant compte d'une part, des nouveaux éléments intervenus durant le dernier exercice écoulé, citons la réforme de la loi sur le droit à l'intégration sociale d'une part et d'autre part, du souci de maintenir l'ensemble et la qualité des services offerts aux citoyens de notre commune, le tout avec un personnel performant et motivé. Ceci étant dit, on parlait de 2017 sans évoquer les événements de 2016 qui nous ont secoués et qui ont particulièrement secoué le CPAS aussi l'année passée et dont les conséquences sont encore bien présentes en 2017. Pour ma part il ne s'agit pas de nier ou d'échapper à cette réalité, bien au contraire. Cependant le choix nous appartient sur la manière d'y faire face.

Les défis auxquels nous devons faire face n'ont jamais été aussi colossaux et les moyens hélas ne rencontrent pas suffisamment nos desiderata. C'est un peu une constante au niveau des présidents de CPAS de constater ça mais on fait aussi avec, on doit tenir compte des contraintes financières imposées à la commune. La tentation est dès lors tellement grande de renoncer mais en tant que CPAS de la deuxième commune la plus pauvre du royaume, notre devoir est de poursuivre sans relâche et avec persévérance nos

efforts afin de continuer à préserver des perspectives d'avenir à des personnes en décrochage social et plus particulièrement à nos jeunes qui représentent à Molenbeek près de 35% des titulaires de revenus d'intégration, plus de 2.000 personnes. En tant qu'acteurs sociaux il nous est souvent demandé de réaliser des miracles avec des bouts de ficelle, je le dis et je le dirai toujours, le sous-financement de structures comme le CPAS est un problème. D'autant plus dans une commune comme Molenbeek-Saint-Jean caractérisée d'un côté par une jeunesse en manque criant de formation et de perspectives d'avenir et par une population de seniors qui ne cesse de s'appauvrir d'autre part. Sans oublier les nouvelles problématiques qui ont touché également la population molenbeekoise dans son ensemble et par là-même son CPAS, tous les sanctionnés du chômage, la crise des réfugiés, les sans-abris, les problèmes de radicalisation. Pour moi il est plus que temps et nécessaire de changer le mode de financement des CPAS ou du moins de CPAS tels que le nôtre qui doivent rencontrer de nouveaux besoins, répondre à un public précarisé toujours grandissant. Nous sommes à 9% de plus du public pris en charge par le CPAS en 2016 par rapport à 2015. A mon sens, la meilleure lutte contre la radicalisation reste la prévention, l'éducation, la formation, l'emploi, la couverture sociale. Pour ça le CPAS reste un formidable acteur dans tous ces domaines qu'il le fasse seul ou en partenariat avec un large réseau social et associatif qu'il peut coordonner. Je souhaite que le CPAS redevienne plus que tout ce moteur social grâce à son processus de coordination sociale dans les matières qui concernent son public : la pauvreté, la santé, le suivi social individuel, la distribution alimentaire et d'autres domaines.

Pour l'année 2017, le premier de nos grands chantiers sera le remaniement en profondeur de notre politique en matière d'insertion socio-professionnelle. Sans remettre en cause ses fondements qui ont prouvé leur nécessité, leur efficacité et avec le maintien de tous les services rendus actuellement comme c'est d'ailleurs le cas globalement pour l'ensemble des services du CPAS pour 2017, aucun service ne sera supprimé. Au niveau des contrats article 60, nous nous sommes engagés dans le cadre du plan régional à mettre 10% de nos bénéficiaires au travail via ces types de contrats d'ici l'horizon 2019. Ces contrats représentent une vraie opportunité pour les usagers à condition qu'ils ne soient pas considérés comme de la main d'œuvre à bon marché et que l'esprit dans lequel ces contrats ont été créés soit respecté à savoir, rester des contrats de formation ouverts aux plus éloignés de l'emploi avec tout ce que cela engendre comme contraintes en matière de suivi social, de guidance et de formation. C'est pourquoi nous avons demandé et obtenu de la Région des moyens supplémentaires pour 51 nouveaux contrats en 2017. Ce chiffre devra donc atteindre plus de 150 contrats en 2019 pour un total approximatif de 540 contrats article 60 sur l'ensemble des bénéficiaires en 2019. Je tiens à souligner la prise en considération de nos desiderata en matière de prise en charge des frais de formation professionnelle pour les bénéficiaires et aussi pour l'augmentation de l'encadrement donc de ces articles 60.

Le deuxième grand chantier de l'exercice 2017 sera le déploiement des modifications de la loi du 26 mai 2002 relative aux droits à l'intégration sociale, modification introduite par la loi du 21 juillet 2016. Alors en d'autres termes, depuis novembre 2016, c'est plus connu, nous sommes dans l'obligation de conclure des projets individualisés d'intégration sociale qu'on appelle encore PIIS pour tout nouvel inscrit au CPAS. Cette obligation provient du Ministre de l'Intégration Sociale Willy Borsus. Au départ, aucun CPAS ou presque aucun CPAS bruxellois n'était demandeur et en tout cas il n'y a pas eu de concertation des fédérations malgré leurs demandes. La mesure est toutefois d'application et en cas de refus le CPAS risque des sanctions financières. La rapidité de la mise en œuvre de cette mesure qui change assez fondamentalement la gestion sociale des dossiers dans les CPAS nous a empêchés d'en mesurer les réelles conséquences en termes d'organisation dans notre budget. Par contre, nous concevons le PIIS comme un complément à notre projet d'intégration sociale avec un objectif social fort de construction et de soutien de vrais projets d'accompagnement social et sans aucune volonté d'exclusion de qui que ce soit par ce biais. Ceci se fera avec des moyens complémentaires que le Gouvernement fédéral nous octroie

de manière forfaitaire, à savoir 10 % d'augmentation du revenu d'intégration sociale par PIIS conclu. Cependant, à l'heure actuelle, nous devons encore mesurer la suffisance de ces moyens en cours d'année 2017, sur base des chiffres réels du nombre de PIIS à conclure au moyen d'un monitoring spécial et la commune s'est engagée le cas échéant à revoir les moyens s'ils s'avéraient insuffisants mais donc sur base du monitoring qui sera dressé. Le pari sera de mettre tout cela en œuvre dans des délais très courts mais qui nous sont imposés. Et donc c'est en cours, les premiers PIIS ont été conclus en début d'année.

Le troisième enjeu de taille pour 2017 sera bien sûr la résidence Arcadia. A côté du formidable travail réalisé en vue d'améliorer l'environnement, la vie des résidents, citons la rénovation de la salle des fêtes, les travaux d'embellissement des couloirs, il n'en demeure pas moins que la garantie de la pérennité financière à long terme de cette maison constitue un défi majeur relevé en 2017. Aussi après avoir franchi l'étape avec succès de la négociation syndicale, nous avons donc un protocole d'accord pour la réorganisation. Une réorganisation des soins prodigués à la résidence Arcadia sera mise en place au cours de cette année. L'objectif final étant un basculement effectif et définitif au 1er janvier 2018. Rappelons qu'au-delà du volet financier, l'objectif premier de cette réorganisation vise à améliorer les conditions de travail du personnel, et notamment du personnel de nursing, par des horaires adaptés aux charges à effectuer. Alors, comme le PTB, les autorités du centre sont soucieuses de la surcharge de travail actuelle et c'est tout l'objet de la mission confiée à une société de conseil que de remédier à cet état des choses actuel et de permettre à la résidence Arcadia de continuer à fonctionner au mieux dans des normes financières acceptables et conformes aux normes régionales. Pourquoi nous avons (774) tout ça financièrement ? Il faut quand-même signaler que nous sommes actuellement à un dépassement des normes Inami de 80% alors que ce qui est généralement admis est de l'ordre de 45%. Après notre réorganisation nous arriverons à 55%. Grâce à l'apport d'une société de conseil spécialisée nous pouvons garantir que tout le personnel aura un horaire récurrent sur trois semaines. Il sera présent en suffisance aux moments-clés de la journée, disposera d'une salle de repos, aura l'occasion de s'investir dans la concrétisation d'un projet professionnel individuel grâce à un support de ses chefs de service qui retrouveront un rôle d'encadrement en étant déchargés des soins comme ils le sont trop actuellement, les chefs de service n'ont pas le temps de s'occuper de leurs équipes parce qu'ils sont impliqués dans les soins. Alors c'est quelque chose qui va changer dans l'organisation. J'insiste aussi et ça n'aurait pas passé le cap des autorités du centre si tout cela ne se passait pas sans licenciements secs. Donc toute la réorganisation va entraîner des non-remplacements mais il n'y aura aucun licenciement sec. En 2017, il y a lieu de croire que le CPAS aidera largement, largement plus, tous les dossiers RIS, soit 9% de plus qu'en 2015, près de 1.100 dossiers d'aide sociale équivalente, 1.300 dossiers bénéficiant de l'aide médicale urgente, donc nous sommes à plus de 7.400 personnes aidées par le CPAS directement. Cela représente plus de 3.450 hommes, 3.920 femmes et plus encore c'est 2.160 jeunes de moins de 25 ans et 1.835 dossiers de personnes isolées avec charge de famille. Non seulement ce sont des dossiers supplémentaires mais des dossiers également de plus en plus complexes auxquels non devons faire face nécessitant des aides complémentaires en matière d'énergie, de médiation de dettes et d'autres, toutes autres formes d'aides que le CPAS peut octroyer. Je suis tous les jours confronté à cette demande, il faut réduire la charge de nos différentes équipes, qu'elles soient de première ligne, de seconde ligne, de support administratif ou financier, pour revenir à plus de qualité. Pour pouvoir faire un accompagnement social de qualité, ce qui engendrera à terme des économies contrairement à l'assistantat pur et simple que nous voulons absolument éviter à tout prix. En effet, permettre à des gens de quitter le CPAS c'est les remettre dans la vie sociale, leur redonner un pouvoir d'achat, une existence sociale pour eux et leur famille. Aider nos jeunes de 18 à 25 ans à s'envoler dans la vie plutôt que de dépendre de l'aide publique comme c'est trop souvent le cas maintenant, c'est leur donner un message de confiance fort qui les suivra toute leur vie et le CPAS doit leur donner ce message. Bien sûr je suis conscient des difficultés financières de la commune et je sais que ce n'est pas chez elle qu'il faut demander des moyens supplémentaires. C'est par

une solidarité intercommunale, par une modification des conditions de financement. On devrait par exemple financer peut-être plus en fonction du type d'intervention prodiguée dans un dossier que pour le dossier en tant que tel. Par exemple, dans le système actuel les refus ne sont pas financés. Refuser une aide c'est faire du travail et c'est un dossier aussi chargé qu'un autre dossier. Une autre piste pour le financement pourrait être un système de discrimination positive dans des CPAS de communes telles que celles du croissant pauvre de Bruxelles et particulièrement Molenbeek, 2ème commune la plus pauvre de Belgique.

Pour conclure, je ne ferai que citer les autres actions prévues pour 2017, la concrétisation de nos projets en matière de bâtiments : la rénovation du site de l'Indépendance pour y installer une antenne, la rénovation du site au quartier Maritime, les modifications pour les antennes du quartier haut de la commune qui doivent rester proches des gens et intégrer tout le personnel PIIS qui va être engagé en plus. Il y a des projets qui sont prévus pour les étudiants en dépendance du CPAS, le projet EKLA où nous allons inaugurer 50 kots pour des étudiants dépendants des CPAS. Nous maintenons la politique vis-à-vis du 3ème et 4ème âge, nous avons une volonté d'ouverture d'Arcadia à la diversité, de centres de rencontre, du maintien du centre de rencontre, éventuellement de la création d'un centre de rencontre toujours dans le bas, l'aide à domicile, les repas à domicile. En économie sociale nous ne sommes pas avares de nos efforts malgré l'absence de moyens du Feder que nous avons demandés. Nous avançons dans notre projet de centre de soutien pour nos trois projets d'économie sociale qui sont tous encore bien présents et se renforcent même. Donc les Green-Works, A Votre Services, Amphora existent et même le service Démarrage est toujours présent.

Voilà, c'est ici que je conclus mon intervention et je suis prêt à répondre à toute question.

M. le Président :

Merci Monsieur le Président.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le Président, je voulais simplement appuyer sur quelques points. Monsieur le Président du CPAS a fait vraiment le bilan complet et l'inventaire de tout ce qui est exécuté au CPAS mais je voulais simplement appuyer sur le fait que le conseil du CPAS a apprécié la rigueur avec laquelle le budget a été établi. Je voudrais d'ailleurs en profiter pour remercier le personnel qui a vraiment travaillé à ce budget parce que ce n'est pas évident de contacter tous les services impactés et collationner toutes les données et puis les mettre dans un cadre qui nous permet de donner un budget tout à fait cohérent. Les chiffres bien sûr c'est très bien mais il y a énormément d'humains derrière ces chiffres et le Président vous l'a dit, la population qui est encadrée par le CPAS est vraiment une population qui reflète bien tous les problèmes socio-économiques de notre commune. Et c'est donc une charge relativement lourde que le CPAS doit mener parce que les problèmes à Molenbeek sont énormes, sont très différents et relèvent de toutes les strates possibles de difficultés. Alors ça touche aussi, le CPAS travaille dans tous les secteurs et je pense que nous pouvons réellement dire que nous rassemblons énormément de difficultés mais que le personnel est particulièrement compétent et arrive à encadrer toutes les personnes qui sont demandeuses et les allocataires. On va peut-être nous dire, comme pour le conseil communal, que le budget est sans envergure. Moi je voudrais dire que d'abord, nous faisons un encadrement de jeunes, il y en a 2.100 qui sont encadrés, ils ont de 18 à 25 ans, je trouve que c'est extrêmement important que ces jeunes puissent bénéficier d'une écoute de la part des assistants sociaux parce que quand on a une écoute quelque part ça nous

permet de progresser, d'aller de l'avant, d'établir des projets qui sont tout à fait réalistes et ça permet aussi de juguler les problèmes de la jeunesse, ce qui à Molenbeek est tout à fait important puisque nous savons que nous avons tout de même dans notre population énormément de jeunes.

Il y a la réforme du PIIS comme on l'appelle, c'est à dire le projet individualisé, c'est un projet qui est tout à fait intéressant, qui est mobilisateur parce qu'il ne se contente pas de travailler dans ce qui est éducatif et formatif mais également de répondre aux besoins, à tous les besoins que les allocataires pourraient avoir. Si c'est un besoin de logement on va travailler avec eux dans ce secteur-là, si c'est un besoin de formation on va le faire donc dans ce nouveau projet de PIIS qui est élaboré beaucoup de choses pourront être mises en place.

Il y a également Arcadia, je sais bien que quand on change on modifie des choses, ça fait grincer des dents c'est tout à fait certain mais ici nous avons essayé surtout de prévoir, de mettre les résidents au centre des préoccupations et en réalité Arcadia c'est tout de même pour ça qu'il existe, c'est pour que les résidents y trouvent une demeure qui corresponde à leurs besoins et où ils se sentent bien.

Les articles 60 on vous en a parlé, je crois que c'est vraiment ce qui amène les gens à sortir de l'assistanat et à retrouver une place dans la société par le travail, ce qui est quelque chose et un objectif extrêmement utile.

Je voudrais tout de même dire aussi que je pense que nous pouvons remercier la Région qui a pris en charge, la charge nette du revenu d'intégration et le projet d'article 60 pour l'horizon 2019 donc la Région nous a vraiment du point de vue financier et budget aidé. Il y a aussi les subsides, le subside du Fonds Vande Lanotte et le subside Hydrobru qui donnent des aides financières au niveau de tout ce qui est charges d'électricité/eau et qui permettent d'une part d'aider les personnes à sortir la tête hors de l'eau je dirais et à les aider dans les dettes qu'ils peuvent avoir au moins dans ce domaine-là et faire aussi un travail de prévention avec eux et d'accompagnement ce qui est, me semble-t-il aussi, extrêmement utile.

Et puis il y a la Commune, d'abord qui dans le travail que l'ont fait avec eux en concertation permet de garder le personnel de première ligne, deuxièmement il y a une concertation beaucoup plus importante maintenant qui se fait avec la Commune. Ça permet également d'augmenter la confiance que nous avons l'un dans l'autre et aussi de prendre conscience de la réalité de terrain. Donc je crois que là il y a une évolution qui est tout à fait salubre et je suis bien contente que les choses se passent de manière tout à fait plus ouverte, je dirais, que cela ne l'était précédemment.

J'en ai terminé Monsieur le Président, merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Dank u Mijnheren de Voorzitter.

Dhr de Voorzitter :

Ja ik geef eerst het woord aan de OCMW-leden.

Mevr. Dekens :

Ik ben vorig jaar verschillende keren, maar ik ga één geval vertellen, in december aangesproken geweest door een jonge studente die eigenlijk leeft van een leefloon, van ons OCMW. Dat meisje studeert rechten en doet dat goed en dus zij heeft recht op leefloon van ons en zij had in december al 3 maanden geen leefloon gehad. Donc elle attendait en décembre depuis 3 mois son RIS, en septembre elle l'avait eu et ensuite plus parce qu'il fallait une révision de son dossier, ça a pris 3 mois avant qu'on ait pu à nouveau lui accorder son indemnité. Hoe is dat nu mogelijk vraagt u zich af ? Het is zo dat wij eigenlijk sinds 2012, dat het aantal leeflonen gestegen is tot 5.055, een stijging met 28% sinds deze meerderheid aan de macht is. De personeelskredieten, donc les crédits du personnel n'ont augmenté que de 6%. Vous allez dire 10%, non, 6% parce qu'il y a eu 4% d'indexation automatique. Donc 6% d'augmentation de crédits du personnel pour 28% de gens qui bénéficient du RIS. Et donc la charge de travail est très haute, nos assistantes sociales essaient de tenir le coup. Wat is dan het gevolg ? Dat is ons ook meegedeeld op de verenigde secties, 26% van de aanvragen bij het OCMW van Molenbeek worden na 30 dagen behandeld. On a interrogé la majorité là-dessus, mon collègue Jef Van Damme en janvier, et on lui a répondu «ah oui mais ce n'est pas grave parce qu'on n'est quand-même pas sanctionné». Parce qu'il faut savoir que le délai de 30 jours c'est un délai légal et en principe on doit traiter les demandes dans les 30 jours. On ne le fait pas dans 26% des cas mais bon on n'est pas sanctionné. Donc la réponse c'est « ce n'est pas grave ». Moi je trouve ça très très grave parce que le fait qu'on n'est pas sanctionné ce n'est pas une raison. Le problème, c'est que les gens attendent. En u moet weten, eens dat u naar het OCMW gaat dan zit je al redelijk ver. Het is nu zo dat men daar licht overgaat, dus ik vind dat dat absoluut niet kan. En plus, les grands axes de la politique et donc du budget 2017 sont l'exécution de la mesure du ministre du MR Fédéral, Monsieur Borsus, c'est le PIIS, donc le Projet Individuel d'Insertion Socio-professionnelle pour les nouveaux bénéficiaires, 1.400 personnes, très très bien, c'est fantastique qu'on veuille nous faire ça et si on le réussit il va intervenir plus. Deuxièmement, la Région nous a accordé plus de contrats article 60, donc la mise au travail via un contrat article 60 de nos bénéficiaires. A nouveau, une très très bonne mesure, 51 en 2017. Ça nous demande 22 ETP en plus, on les a prévus, mais moi je me demande avec la charge de travail que l'on a aujourd'hui, notre réputation et le fait que naturellement tous les CPAS sont dans le même système, vont devoir recruter, est-ce qu'on va arriver à recruter ces assistants sociaux ou est-ce que cela sera à nouveau le même personnel qui va devoir s'y mettre ? Parce que ce sont des obligations et je crains qu'il va falloir le faire à nouveau avec les mêmes gens. Vorig jaar hebt u mij gezegd, en u zal dat weer zeggen, «de gemeentelijke dotatie die hebben wij van 2012 tot vandaag 2017 met 18% verhoogd». Ik ben het eens gaan nakijken waarom dat die verhoging er eigenlijk is. D'abord il y a eu le mécanisme de l'index qui heureusement joue encore pour le revenu d'intégration, heureusement, parce que parfois en essaie de le choper aussi au niveau fédéral mais à côté de cela, le ministre Borsus, le ministre MR, il a augmenté 5 fois de 2% les minima. Donc il faut savoir que chaque fois qu'on augmente les minima dans le cadre des liaisons bien-être, il y a une charge supplémentaire aussi pour la dotation communale. Et en plus de ça naturellement on a dépensé, voilà on a plus de gens qui touchent le RIS, donc aussi là ça augmente la dotation communale. Donc dans tout ça les +18% en réalité c'est pas beaucoup en plus, même moins que ce qu'il fallait pour faire en sorte que les CPAS puissent travailler correctement. En dan moet ik er nog bij vermelden dat ook dit jaar opnieuw in 2017 de index hypothese niet correct zit berekend in de begroting van het OCMW. Er was voorzien dat er een index overschrijding ging zijn in december, die is nu vervroegd naar mei, dus in juni zal het leefloon opnieuw stijgen met 2%, in juli opnieuw de lonen van het personeel met 2% en dit is vandaag niet voorzien in de begroting die vandaag voorligt. Donc en ce qui concerne le SPA

on a voté contre au conseil communal, on votera contre ce soir parce que pour nous la coupe est pleine, het is genoeg geweest. La charge de travail est trop élevée, ce sont les citoyens qui en pâtissent, la dotation communale est trop basse et la majorité doit d'urgence faire d'autres choix. Donc on vote contre.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Dekens.

Je voudrais demander à la salle de bien vouloir respecter le silence tel que c'est prévu dans notre règlement d'ordre intérieur. Je vois que les deux personnes qui parlaient au fond de la salle là tout de suite viennent à l'instant de sortir mais ça s'entend jusqu'ici. C'est gentil de ne pas interrompre les conseillers et de ne certainement pas les distraire quand ils sont occupés à parler.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le Président, bien évidemment dans la continuité de ma collègue Tania qui vient de s'atteler à un exercice arithmétique bien objectif et pour éviter de vous inonder de chiffres. Son analyse est pertinente et je vais bien évidemment à mon tour apporter un certain nombre d'éléments et de considérations puisque nous sommes dans un budget et qui dit budget, on parle de chiffres, et au-delà de ce que la majorité, Président et autres, nous ont présenté sur le plan théorique, je pense que le mécanisme et les projets ont été définis dans la note de politique générale. Ici c'est un exercice budgétaire et notre mission est de voir que ce qui est défini en 2017 est en corrélation avec les moyens mis à disposition. Et c'est là où le débat est important et suscite tout notre intérêt.

Alors, comme je vous l'ai dit, aujourd'hui nous sommes amenés à voter un budget difficile, délicat, pour lequel, et Tania l'a répété, un conseil de CPAS a été assez intense, riche en débats avec des conclusions diverses bien évidemment. Mais comme vous le savez le CPAS est une structure très très importante. J'insiste sur le très très important parce que de plus en plus cette institution importante semble avoir une autre définition et importance aux yeux de certains. Elle est importante pour notre commune qui connaît bien évidemment des changements importants, on l'a répété, une population en nette augmentation mais pas seulement une augmentation mais une population de plus en plus fragilisée et une précarité galopante qui ne cesse de gagner du terrain et touche aujourd'hui pas seulement les plus pauvres mais aussi une certaine classe moyenne. Alors évidemment on retiendra les exclus du chômage, la problématique des sans-papiers, la problématique du logement, la problématique de l'emploi, et j'en passe, sont aujourd'hui bien réels et bien identifiés et directement concernés par le CPAS. Cela fait maintenant plusieurs années bien évidemment que nous tirons la sonnette d'alarme. A chaque exercice budgétaire, mes collègues et moi mettons en évidence les grands manquements. Nous l'avons à maintes reprises signalé, la situation du mobilisé et du stricte minimum est dangereuse et ne peut pas durer car le risque de détérioration de l'outil CPAS est menacé dans son mode de fonctionnement et sa mission première. Aujourd'hui le CPAS est diminué, privé de moyens financiers suffisants pour mener à bien sa mission qui je le rappelle est avant tout d'apporter des solutions concrètes aux plus faibles et aux nécessiteux. Alors la politique actuellement menée est à la fois insuffisante face aux demandes incessantes mais aussi incohérente par rapport aux choix et priorités fixées. Notre CPAS est mis sous pression d'abord par la Commune, et tout le monde le sait, la problématique des moyens financiers mais surtout le Fédéral avec sa politique antisociale. Le CPAS tente bien que mal de bricoler et essaie de faire face aux grands défis fixés qui chaque année sont reconsidérés, revus à la baisse ou reportés à une année ultérieure. Alors bien évidemment certains diront que le budget ne cesse d'augmenter,

et là Tania a bien évidemment rappelé les composantes de cette dotation qui augmente. S'arrêter à cette simple constatation est à mon sens réducteur et c'est refuser de comprendre le bon fonctionnement interne du CPAS. La nuance est de taille et les membres du conseil du CPAS pourront plus aisément comprendre la complexité des problèmes que l'administration aujourd'hui et tous les membres, et quand je dis tous les membres c'est les travailleurs, les assistantes sociales etc... du CPAS vivent au quotidien. Alors je vous invite à relire la note de politique générale portant sur l'année 2014, 2015, 2016 et 2017. Vous constaterez que certaines mesures et autres projets n'ont pas pu être réalisés et certains seront tout simplement reportés. Concernant les projets 2017 précisément, la note politique souligne d'emblée et clairement le contexte difficile dans lequel le CPAS va devoir travailler et cela par rapport aux contraintes liées au respect financier qui les lie à la Commune. C'est une donnée importante. La réforme concernant la généralisation du projet individualisé tel qu'il a été évoqué, imposé sans concertation préalable, complique davantage le mode de fonctionnement car beaucoup d'incertitude règne aujourd'hui. Il faut regretter le délai court laissé au CPAS pour sa mise en place. Si la note politique ou si la note théorique reste dans son ensemble positive avec ce qui a été mis en évidence, avec certains indicateurs qui pourraient nous faire croire que les choses ne sont pas si pénibles que cela, il y a tout de même à s'inquiéter sur la capacité d'accompagnement et marge de manœuvre. Eh bien l'analyse financière comparative détaillée à la page 36 et 37, que je vous invite à voir, au niveau de la note politique nous donne une très très bonne indication de l'évolution de différents postes. C'est assez technique, je rappelle que les budgets par sous-fonction permettent en effet de mieux évaluer et mesurer la nature de la dépense et de la recette d'une année à l'autre. Et cet exercice est éloquent.

Quelques chiffres pour démontrer, pour justifier mes propos : au niveau des recettes d'abord, les recettes 2017 ont augmenté de 10% par rapport à 2015 et de 6% par rapport à 2016. Mais il y a tout de même à préciser que l'augmentation, précisément de 4 millions et des, grâce à l'aide sociale - fonction 8.320 - et à la politique régionale, et on l'a répété, et le financement de la mise en place du nouveau PIIS à savoir 735.000 euros. Pour les autres postes ou sous-fonctions eh bien ils ont tout simplement diminué. Et là, la nuance est importante. Quant aux dépenses, même constat, des postes cruciaux sont en diminution pour 2017. Et pour ceux qui n'ont pas de tableau je citerai comme exemple la situation du centre Arcadia qui a été longuement abordée. Des projets, des intentions sont là mais au niveau des chiffres ça ne se traduit pas. On constate tout simplement que l'ambition n'est pas affichée des pouvoirs locaux pour ce merveilleux et indispensable outil, celui-ci est tout simplement, j'ose le dire, à l'abandon et semble plutôt constituer un souci, un fardeau, plutôt qu'une structure vitale pour nos aînés. Je vous précise que le déficit d'exploitation, soit une diminution de 11,4% enregistrée entre 2015 et 2016, est alarmant et ne présage rien de bon pour l'avenir. Alors le poste maisons d'accueil également en diminution, repas à domicile aussi, cellule emploi, facilitateur de projets, médiation de dettes, la pauvreté infantile, service bâtiments, l'administration, le fonds d'énergie. On nous a expliqué bien évidemment toutes ces intentions de demain mais il faut préciser que ces éléments de dépenses sont en diminution par rapport à 2016. Donc on ne s'inscrit pas dans une continuité ou dans un souci d'amélioration. Alors si les dépenses des services généraux sont en augmentation, et ça c'est réel, que l'on ne se trompe pas, il s'agit des charges de pension du personnel statutaire à la retraite. Cela signifie clairement que la question du remplacement et engagement du personnel se pose dès à présent car le phénomène de saturation et de la surcharge face au travail accompli de plus en plus conséquent pose déjà problème en interne et Madame Tania Dekens l'a clairement identifié et précisé. On pourrait bien évidemment s'attarder sur d'autres et davantage de chiffres. Mais encore une fois on se doit d'être objectif et de rester cohérent.

Bien évidemment que le CPAS continue à œuvrer malgré les difficultés évidentes. Bien évidemment que le CPAS fait de son mieux et reste de bonne volonté mais il est urgent de prioriser et d'exiger davantage de moyens pour faire face aux défis de demain. Bien évidemment que la dotation communale a augmenté mais reste largement insuffisante au

regard des prérogatives de notre institution car le CPAS ne doit pas se limiter uniquement au financement du RIS, à la carte médicale et autres postes connus. Mais il y a d'autres composantes vitales telles que la situation du personnel, on l'a répété, le bien-être de celui-ci, les dépenses de fonctionnement qui ne cessent de diminuer, les investissements en infrastructures, le sort de nos seniors, le volet socio-professionnel, tous ces éléments font partie intégrante de la mission du CPAS et sont actuellement sous-financés. Certains semblent l'avoir oublié, se contentent d'accepter la situation d'aujourd'hui et de nous expliquer simplement par la phrase devenue refrain aujourd'hui : "nous sommes sous tutelle et sous le contrôle d'un inspecteur régional, notre marge de manœuvre est fortement réduite". Parce que nous sommes pour le renforcement de cet outil indispensable à nos yeux, nous contestons avec force le manque de considération ainsi que le peu de moyens financiers accordés à notre CPAS en grande difficulté. Faute d'une politique cohérente tenant compte de la spécificité de notre commune et de sa population, nous voterons bien évidemment contre ce budget qui est loin de répondre aux attentes prérogatives et prioritaires de notre population. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Ik geeft het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Je voudrais en fait parler de la situation générale du CPAS et puis particulièrement d'Arcadia. Je pense qu'on ne doit pas refaire le dessin mais je pense que le CPAS et le personnel croulent sous les dossiers, l'augmentation du nombre des RIS, en deux ans +20%, c'est 1/5ème en plus. Au niveau des décisions sur trois années, presque 8.000 décisions en plus par année. C'est énorme. C'est 1/7ème je pense mais pendant toute cette année on n'a pas vu le personnel grandir. On nous a dit qu'on a engagé 5 AS et que les dossiers deviennent plus complexes, et c'est vrai. Mais on dit que la qualité n'est pas en danger, la charge de travail est restée égale. Moi je pense que ce n'est pas la vérité. Vous dites que c'est la même charge de travail mais vous dites en même temps que le même nombre de dossiers ne vaut pas le même nombre de dossiers d'il y a deux ans parce que la complexité des dossiers augmente. Et je pense que ce n'est pas la vérité parce que les AS ne sont pas capables de décider de fournir les dossiers à temps. On voit une diminution de dossiers qui sont finis, clôturés à temps. Donc je vois qu'il y a clairement un problème. J'ai demandé un petit peu dans l'associatif, autour de moi, quelle était leur expérience avec le CPAS. Dans un certain réseau d'associations sociales, ils doivent dire que le CPAS de Molenbeek est le moins joignable. Donc le moins joignable aussi à être impliqué dans certaines collaborations. Parce qu'il n'y a pas le personnel à investir. J'ai entendu des remarques de médecins qui disent que pour les patients qu'ils suivent, que c'est très difficile de joindre les AS. Et donc je pense qu'on commence à toucher à la qualité, oui, au niveau du CPAS. Et je ne jette vraiment pas la balle à toi Roland. Les conditions sont un sous-financement chronique. Il y a une résolution sur le financement de la zone de police, j'invite vraiment que pour la prochaine séance on fasse une motion pour demander un refinancement du CPAS parce qu'effectivement Molenbeek est une commune avec des revenus plus bas, avec plus de gens qui dépendent du CPAS. Mais vous avez vous-même dit que avec plus de gens qui dépendent du CPAS la dotation de la Commune est dans la moyenne régionale alors qu'on est au top de la région quant au nombre de personnes qui dépendent du CPAS. Donc il y a quelque chose qui cloche. Cela veut dire qu'il y a un sous-financement et les gens commencent à le remarquer. Les gens commencent à le remarquer aussi au niveau des cartes médicales. Je l'ai demandé, il y a une augmentation, et donc j'ai eu deux, trois retours sur des dossiers, des situations qui n'ont pas changé de personne mais qui pour des raisons inexplicables n'ont plus eu leur carte médicale. Cela m'interpelle, ça

interpelle les médecins en question. Il y a des gens qui ont dit que, et je veux vraiment avoir une réponse là-dessus, qui disent qu'ils ont dû choisir entre vendre leur voiture et une carte médicale. Et donc je veux savoir cela, c'est une question, c'est un retour que j'ai eu, ce ne sont pas des gens qui en général mentent donc je dis que je voudrais avoir votre réaction là-dessus. Au niveau des jeunes, un petit plus de la moitié des jeunes qui sont exclus du chômage sont refusés pour une aide. Moi je demande, c'est une demande explicite, je ne sais pas si on peut faire une motion sur le CPAS, sur le budget du CPAS, je voudrais demander au CPAS de faire une étude sur la situation des jeunes qui ont été refusés, c'est à dire les jeunes qui doivent retomber sur leur réseau familial, qui sont une charge en plus pour leur famille, certains vont travailler, certains pas. J'aimerais bien que ces familles qui tombent à l'extérieur de la zone des gens qui dépendent, qui sont aidés, suivis peut-être par le CPAS, qu'on fasse une étude. Parce que je pense qu'on chiffre maintenant dans des centaines, dans l'ensemble sur plusieurs années à mon avis on doit être à plus de 1.000 ou même plus de jeunes qui ont été refusés et donc j'aimerais bien avoir une étude là-dessus. Alors, je voudrais finaliser la partie générale avec ma crainte sur la conditionnalité de l'aide avec le fameux projet de PIIS, le projet d'intégration individualisé d'insertion sociale. On va élargir le principe de conditionner l'aide et donc vous dites « non ne vous inquiétez pas, pour nous ce n'est pas le cas, on ne veut pas exclure les gens » mais peut-être qu'un président après Roland Van Den Hove pourra appliquer ce même système d'une façon moins bienveillante. Et donc c'est ça la question qu'il faut soumettre ici parce que de plus en plus les aides seront conditionnées et on sait que plus de conditions en fait ce sera plus de refus, plus de gens qui seront retirés des aides et je pense que les molenbeekois sont vraiment avec l'eau à la bouche. Je pense qu'on ne peut pas se permettre cela.

Le dossier Arcadia, je voudrais commencer avec quelque chose qui m'inquiète profondément est c'est que l'audit, le fameux audit de Probis, j'ai demandé si on pouvait l'avoir, il n'est pas public. J'aimerais bien savoir pourquoi. Pourquoi l'audit n'est pas public, qu'est-ce qu'on ne peut pas savoir ? Je ne demande pas des analyses, des évaluations sur des personnes, mais j'aimerais vraiment bien savoir pourquoi ce document ne tombe pas sous la publicité des documents administratifs. Parce qu'il y a quelque chose qui m'inquiète globalement et quand on dit que sur une équipe d'aides-soignants, de trois équipes je pense d'une vingtaine de personnes, 60 personnes, je ne sais pas de combien on parle, 8 personnes c'est beaucoup, c'est vraiment beaucoup. Et donc, on me dit qu'on est au-delà des normes Inami. J'ai un petit peu demandé à gauche et à droite, et j'ai dit OK, dessine-moi une fois la situation d'une équipe, une équipe de 15 à 20 personnes, disons 16, 2 personnes non remplacées de longue durée, 3 personnes malades non remplacées. Au total des gens qui ont 55+ et qui ont 3 jours par mois et ils méritent ces jours svp à 55 ans faire tout le travail qu'ils font, vraiment chapeau, mais dans l'ensemble sur une équipe de 16 personnes il y a 9,9 temps plein équivalents actifs sur le terrain, ça c'est la réalité. Donc ce qu'a peut-être mis Probis sur papier dans l'audit, moi je remets ça en question. Mais le problème c'est qu'on n'a pas les chiffres de Probis. Donc j'exige qu'il y ait un calcul réel de l'effectif sur le terrain. Parce qu'évidemment, si on dit qu'en principe il y a 5 personnes dans une équipe le matin et que dans la réalité il y en a 3 ou 4 alors désolé, on n'est pas dans une situation de luxe. On est dans une situation où, effectivement, Probis le dit dans la présentation slides, les gens sentent qu'ils sont dans un surplus, dans un sur-encadrement, je pense qu'effectivement c'est limite. Alors il faut s'imaginer, vous allez rajouter des gens dans les périodes occupées de hautes charges c'est-à-dire le matin, les repas, très bien, je pense qu'il fallait, mais vous allez couper dans les moments creux, ce n'est pas lors du repas où on a le temps de parler avec les gens. Et donc les moments où le personnel a un petit moment pour parler, pour dire deux ou trois mots aux habitants, on coupe. Et je le dis, les personnes âgées, ce ne sont pas juste des bouches à nourrir, ce ne sont pas juste des corps à laver, ce sont des humains qui ont besoin de relations sociales et tout le monde n'a pas la chance d'avoir tous les jours des visites. Donc je pense que c'est vraiment important, aussi médicalement, psycho-médicalement que les personnes âgées aient le temps social et avec le personnel qui a le temps pour le faire. Je ne veux vraiment pas dessiner une image trop noire mais il y a des

études qui montrent que la charge de travail a un effet sur un santé médicale et aussi indirectement sur la mortalité dans les homes et dans les hôpitaux et donc je trouve que ce n'est pas une mince affaire de couper. Alors il y a quelque chose qui m'inquiète c'est que le syndicat accepte de marcher dans la négociation sous menace de fermeture. Et ça je n'accepte pas. J'ai demandé plusieurs fois si la commune s'engage à garder un home public ouvert. Je sais que ce n'est pas une mission obligatoire mais je sais que c'est une mission sociétale.

Dhr. De Voorzitter :

Mijnheer De Block mag ik u vragen om af te korten want u bent al heel lang.

M. De Block :

Je vais clôtuer.

Dhr. De Voorzitter :

Dank u.

M. De Block :

Et donc cette rumeur, elle est là depuis plusieurs années mais maintenant j'entends des phrases qui auraient exprimé que si l'évaluation à la fin de l'année passe mal on ferme ou on privatise. Là c'est le couteau sur la gorge et je trouve que là, et je parle au conditionnel, mais les propos qui ont été tenus et les menaces qui ont été faites sont bien réelles. Je pense que ni le personnel ni les habitants méritent de passer dans un home privé où on minute le temps de lavage, de toilette à 10 minutes, où on minute à 2 minutes les repas et on a 3€ pour manger matin, déjeuner et soir, les gens n'ont pas besoin de cela. Je pense qu'il y a moyen d'épargner ailleurs et d'investir dans par exemple l'informatisation du fonctionnement du home, c'est juste médiéval que des médecins doivent encore faire les papiers, les prescriptions en trois copies, ça c'est une perte de temps, merci beaucoup.

M. le Président :

Dank u Mijnheer De Block.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Monsieur le Président du CPAS, franchement ce soir, vraiment, je ne souhaite pour rien au monde occuper votre place parce que je sais que la situation est désolante voire désespérante. Je ne vais pas redire tout ce que mes collègues ont décrit dans les détails. Simplement rappeler, parce que nous avons eu ce lundi une section réunie, vous nous aviez effectivement présenté le budget, beaucoup de chiffres, et il y a un chiffre en particulier qui a retenu mon attention.

Quand vous parlez en fait des 860 personnes qui ont été exclues du chômage, et que vous citez sur ces 860 personnes exclues du chômage 372 qui se sont vues refuser l'octroi d'un revenu d'intégration sociale, soit près de la moitié des bénéficiaires, moi je m'interroge. Je m'interroge quand le CPAS est quand-même, on le sait toutes et tous, l'ultime secours, l'ultime issue. C'est encore aujourd'hui, et on peut s'en réjouir qu'en Belgique nous ayons ce système, que près de la moitié des personnes se sont vu refuser l'octroi d'un revenu

d'intégration sociale qui à l'époque était connu sous l'appellation Minimex et cela voulait dire ce que cela voulait dire. Et si aujourd'hui ça s'appelle revenu d'intégration sociale ce n'est pas pour rien. C'est une volonté aussi des gouvernements aujourd'hui qui nous gouvernent de vouloir donc peut-être de façon pernicieuse ajouter le terme intégration non pas forcément toujours dans un but louable puisque finalement qu'est-ce que cela veut dire intégration mais surtout malheureusement dans la plupart des cas en tout cas de contrôle. Donc nous sommes ici, alors que les gens sont déjà exclus du chômage, quand on sait que la moitié des personnes, ce sont vos chiffres, c'est vous qui les avez cités, et donc moi je m'interroge, quelles sont les motivations qui justifient autant de refus, autant de refus ? Je suis interpellée, je ne sais pas si les gens de la majorité vont me regarder avec des grands yeux mais est-ce que vous n'êtes pas vous aussi interpellés ? Donc moi j'aimerais bien svp que dans les réponses que vous allez nous donner sur toutes les interpellations qui vous ont été faites ce soir d'insister sur celui-là également. Je ne vais pas revenir sur la politique que vous avez choisie vous-mêmes de ne pas remplacer les personnes qui partent en pension, donc ça je ne vais pas revenir, moi je suis personnellement défavorable, je sais que vous le faites uniquement dans un souci d'économie mais je suis désolée et là j'abonde dans le sens de mes collègues, c'est également reporter cette charge de travail sur des autres collègues. Vous parlez de qualité, eh bien désolée, vous ne pouvez pas garantir la qualité d'un travail quand vous demandez aux mêmes travailleurs sociaux de faire le travail qui leur incombe avec moins de moyens. Donc chaque année dans ce conseil communal, chaque année en début d'année nous devons revenir sur les mêmes questionnements, sur les mêmes interpellations, sur les mêmes préoccupations et j'aimerais vous dire, Monsieur le Président, je sais que pour vous la tâche n'est pas simple, mais j'ai envie de vous dire que je suis quand-même très désolée que notre commune de Molenbeek-Saint-Jean avec tous les défis qu'elle doit porter n'est pas suffisamment ambitieuse. 10%, vous imaginez, seulement 10% simplement d'augmentation quand on connaît les besoins, quand on connaît la situation, quand on connaît les caractères socio-économiques de la population, 10%, mais qu'est-ce que ça veut dire 10% ? Vous allez nous dire encore dans les prochaines années que vous faites avec les moyens qui sont les vôtres ? Les dotations communales elles sont insuffisantes et si nous tous ici, majorité et opposition, on ne met pas cette priorité vraiment dans l'action sociale eh bien moi je m'interroge et j'interpelle vraiment et je suis inquiète quant à l'avenir et surtout des jeunes. Donc j'aimerais vraiment vous interpeller aujourd'hui Monsieur le Président, qu'avez-vous à nous proposer pour les années à venir ? Et ne me dites pas svp que vous pouvez simplement faire avec les moyens maigres qui sont les vôtres. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci, je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour la présentation que vous avez faite lors de la section réunie et complète comme d'habitude. Comme l'organisme, le CPAS, est une grosse structure c'est un budget de 105 millions d'euros, 2/3 comparativement au budget communal, donc c'est une grosse structure, je voudrais exprimer deux inquiétudes.

Le CPAS c'est un organisme public, il ne doit pas être administré comme une entreprise privée. L'objectif d'une entreprise privée étant l'optimalisation du rendement, optimiser les gains sur les pertes. Une seconde inquiétude est liée à cette habitude que l'on a prise dans notre société de s'attaquer aux faibles. Et cette loi du 21/07/2007, concoctée

par la coalition au Fédéral MR/NVA, instaurant la contractualisation pour les nouveaux demandeurs du RIS est un durcissement pour l'obtention de ce revenu d'intégration sociale et constitue une atteinte à la personnalité du demandeur. J'estime que la combinaison de ces facteurs peut nuire à l'objet social de notre CPAS et lui enlever son caractère humanitaire.

Alors deux petites remarques aussi, au vu de la comparaison des dotations communales, on peut constater que les habitants des communes les plus riches contribuent 2,2 fois moins que les habitants des communes les plus pauvres. Cela constitue une injustice. Au vu du retard pris dans le traitement des dossiers qui est de plus en plus important et lorsqu'on regarde dans le tableau comparatif par nature économique, le rapport entre le personnel et la redistribution en Wallonie et à Molenbeek avec un rapport de 1 sur 1 pour la Wallonie et 1 sur 2 à Molenbeek cela signifie pour moi qu'à Molenbeek le personnel traite deux fois plus de dossiers. C'est une conclusion et donc cela signifie qu'il y a une surcharge de travail pour les AS et je ne sais pas comment, alors c'est une conséquence, c'est la surcharge de travail et par réciprocité cela laisse des gens en attente d'une aide dont ils ont besoin dans l'immédiat. Alors j'ai une série de questions. Donc la contractualisation n'est-elle pas de nature à conduire à plus de refus et d'exclusions ? Pourquoi autant de refus des dossiers des exclus du chômage ? Près de 45% de refus. La proportion des articles 60 à trouver un emploi, je voudrais connaître la proportion, donc des article 60 ayant trouvé un emploi effectif. La proportion des jeunes et des femmes bénéficiant du RIS. Je constate que l'intervention dans le paiement des cautions locatives va fortement diminuer dans le budget 2017, 47.000 euros dans la modification budgétaire de 2016 et 17.000 euros prévus dans le budget 2017, je voudrais une explication. Que devient la cellule alphabétisation ?

M. le Président :

Monsieur Ait Jeddig, je vous rappelle que nous avons eu une section réunie et que les questions que vous posez...

M. Ait Jeddig :

Ce n'est pas à vous de répondre.

M. le Président :

Monsieur, vous permettez, je suis le Président de la séance et j'ai encore le droit de vous remettre sur le bon rail. Nous avons eu des Sections réunies et vous aviez la possibilité de poser des questions techniques lors de ces sections réunies.

M. Ait Jeddig :

Ce ne sont pas des questions techniques, qu'est-ce qui est prévu dans l'accueil des aînés d'origine étrangère à la Maison de repos Arcadia et qu'en est-il de la collaboration avec la Commune pour ce qui est de votre autonomie. Et donc, voilà, est-ce que cela ne constitue pas une pression supplémentaire pour la politique prévue pour la redistribution du CPAS ? Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci Monsieur le Président, le CPAS a la noble mais lourde tâche de faire en sorte que chacun puisse vivre dans la dignité humaine. Cette tâche difficile qui lui incombe, il la réalise tant bien que mal. La Commune a chaque année augmenté sa dotation au CPAS. On le sait, les défis aussi ont augmenté. La dotation, on est tous d'accord, n'a pas augmenté à la hauteur des défis que le CPAS a à mettre en œuvre. Malheureusement on reporte trop souvent la charge sur les communes. Pour illustrer mon propos je prendrai l'exemple de l'exclusion du chômage de jeunes qui a conduit 860 jeunes à toquer aux portes du CPAS. 860 jeunes suite aux réformes du chômage qui se fait par le gouvernement fédéral. Ce qui signifie en fait que le gouvernement fédéral, en excluant les personnes du chômage, eh bien fait en sorte que la commune, dernier rempart, le CPAS finalement, dernier rempart contre la pauvreté doit faire face à cette surcharge de travail, à ce nombre important de demandes. Je me suis tout de suite inquiétée du nombre de refus lors de la section réunie, 372 en effet et on m'a expliqué que les critères pour l'octroi des revenus au CPAS étaient différents évidemment de ceux en vigueur pour le chômage. Alors je me dis qui doit être le plus frappé par ces mesures ? Peut-être des jeunes qui vivent chez leurs parents ou des femmes qui n'ont pas suffisamment travaillé ou qui ont dû arrêter de travailler pour s'occuper de leurs enfants ? On le sait, les femmes ont été fortement impactées par ces mesures d'exclusion, cela a été dit par de nombreux acteurs sociaux dont les syndicats qui ont fait état du fait que les femmes subissaient de plein fouet ces mesures. Cela touche à l'émancipation, à l'autonomie et on le sait, du coup, à une vie de meilleure qualité. Mais nous sommes également inquiétés par la nouvelle législation en vigueur permettant donc la réforme de la manière de prise en charge des personnes. Le PIIS nous semblait peut-être une certaine opportunité dans la prise en charge mais également nous étions inquiets des possibilités du coup d'exclusions qui pouvaient découler du non-respect des règles mises en oeuvre par la contractualisation. Le Président du CPAS et Madame Bastin nous ont assuré que le PIIS serait un moyen pour une prise en charge mais ne serait en aucun cas source d'exclusion de ces personnes. Nous sommes ravis d'avoir entendu cela et nous espérons qu'effectivement cela sera suivi des faits. Nous avons également entendu la volonté de la Région d'accroître le nombre d'articles, c'est quelque chose qui me semble également une bonne chose pour la réinsertion des personnes très loin du marché de l'emploi au regard de la précarité qu'ils vivent. Bref, de nombreux défis sont à la charge du CPAS. 35% de leurs dossiers sont des dossiers de jeunes. Malheureusement de nombreux jeunes débutent dans la vie active en étant à la charge du CPAS. C'est selon nous un échec de la société, échec lié à beaucoup de facteurs et le CPAS a cette lourde tâche de donner à ces jeunes un espoir d'une vie meilleure. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Je voudrais tout d'abord saluer le travail que le Président du CPAS a fait avec ses équipes. En effet au vu de l'augmentation démographique, à l'augmentation de la précarité au sein de notre commune, évidemment ce n'est pas facile de pouvoir gérer une telle entité, et surtout avec un manque de financement au niveau du Fédéral. Je vous rappelle, à l'opposition, que c'est le Fédéral quand-même, que tout dépend un peu du Fédéral et qu'on s'est retrouvé au début, au sein de cette majorité, avec une déficience budgétaire et nous avons été sous tutelle pendant longtemps et donc il fallait faire des choix stratégiques. Le CPAS a eu une augmentation qui n'est certes pas suffisante et je pense que là on doit

vraiment saluer le travail du CPAS et de toutes ses équipes et nous sommes tout à fait conscients et nous aspirons évidemment à ce qu'on puisse pour les années prochaines augmenter le CPAS. C'est une inquiétude de cette majorité parce qu'évidemment on est vraiment fort touché en plein cœur. C'est un organe très important pour notre commune, il y a énormément de pauvreté et on voudrait y parer évidemment mais il faut être un gestionnaire audacieux, certes oui, mais avec des moyens et ces moyens ne sont pas là puisque nous avons été sous tutelle. C'est bien aisé d'être dans une opposition et de dire « bon les choses ne vont pas » mais nous dépendons de différents facteurs et je pense que, voilà, on est tout à fait volontaire pour faire des efforts pour les prochaines années et avec une profonde aspiration de pouvoir augmenter et de pouvoir vraiment aider les populations les plus fragiles.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je voudrais rappeler à la salle et certainement pour ceux qui sont dans le fond, on entend votre brouhaha jusqu'ici, si vous souhaitez discuter entre vous je vous invite à sortir. Merci.

Monsieur le Président, vous avez la parole pour les réponses nombreuses aux arguments politiques qui viennent d'être avancés.

M. le Président du CPAS :

Je croyais que j'avais été clair au niveau de mon intervention. Je crois qu'il y a un problème de financement du CPAS et je crois que c'est effectivement malgré, je crois, une bonne concertation qui se passe avec la commune. Je crois qu'il y a un climat de collaboration, il y a une volonté de la commune de soigner le CPAS mais en fonction des moyens qu'elle a. Et voilà, je ne peux faire qu'une chose, avant de venir ici j'ai eu deux rencontres cet après-midi qui ont quand-même, j'ai eu une rencontre avec Probis l'organisme qui s'occupe d'Arcadia, j'ai posé plein de questions et je vais pouvoir répondre. Et j'ai eu une rencontre avec la responsable des ressources humaines qui m'inquiète quand-même très fort, de plus en plus, le nombre de personnes travaillant en première ligne et même en deuxième ligne qui ont envie de quitter le CPAS ne fait qu'augmenter. On est confronté à six demandes de démission cet après-midi. Voilà, moi je ne peux pas me taire. Je crois qu'il y a des choses qui..., je crois que les missions du CPAS sont essentielles, je crois qu'exclure des gens du CPAS c'est les envoyer à la rue, je ne vois pas ce qu'on peut proposer d'autre. Donc la seule chose qu'on peut faire c'est essayer d'aider les gens à s'en sortir. Pour ça il faut du personnel en suffisance, du personnel qualifié qui a envie de travailler et je ne veux absolument pas jeter la pierre à la Commune, je suis un molenbeekoïse de toujours, je suis dans le social depuis toujours mais il faut vraiment, je ne sais pas si c'est par l'émotion ou si c'est par n'importe quoi, mais je crois qu'il existe déjà des mesures de financement différent en fonction de la démographie des communes. Je crois qu'il faut aller encore un peu plus loin dans la logique. Je crois que l'étape des PIIS, autant au point de départ je n'étais pas pour, autant à la réflexion je crois que c'est vraiment un outil qui peut être intéressant parce que si on utilise ça convenablement ce n'est pas conditionné. Mais quelqu'un qui vient au CPAS et qui vient demander de l'aide et lui dire 'bon on vous donne de l'aide, pas à condition, mais comment peut-on faire ensemble pour s'en sortir, quelle aide peut-on vous accorder et qu'est-ce qu'il y a moyen de faire, quelles sont les priorités qu'il faut mettre ?'. Les gens qui viennent au CPAS ne viennent pas par envie, ils viennent parce qu'ils ont des problèmes, ils sont dépassés par toutes sortes de problèmes qu'il faut prioriser. Il faut voir si ce n'est pas d'abord un problème de logement, si ce n'est pas un problème de santé, donc avoir quelqu'un qui tout au début, depuis le premier jour où ils sont inscrits prend ça en charge, réfléchit, essaie de travailler et met des priorités dans l'ordre dans lequel il faut

commencer à résoudre les problèmes, je crois que c'est quelque chose d'utile. Mais ça nécessite du personnel qualifié, cela nécessite d'avoir vraiment le temps de le faire. Ce n'est pas un dossier administratif, c'est un dossier social qui traite une personne humaine et c'est quelque chose d'extrêmement important auquel à la réflexion finalement je crois. Et je crois qu'il faut le faire mais donc il faut effectivement avoir les moyens en suffisance pour le faire bien. Ce qui garantira aussi à terme que les gens ne resteront pas à vie au CPAS et pourront en sortir donc c'est un investissement ce genre de chose. Il faut le concevoir comme ça. Voilà donc moi je répète un appel, je ne sais pas de quelle manière et chez qui il faut le faire mais je crois qu'il faut trouver et donner des moyens supplémentaires au CPAS, qui ne viennent pas nécessairement du niveau local qui est déjà submergé. Donner des moyens au CPAS et enlever des moyens à l'école c'est enlever des moyens à plein d'autres secteurs qui au niveau d'une commune sont tout aussi importants pour sa population. Moi je ne peux faire que répéter ça.

Les 376 dossiers, c'est simplement, c'est la loi, les conditions d'octroi d'un chômage cohabitant sont différentes au chômage que les conditions d'octroi d'un revenu d'intégration cohabitant au CPAS. Et donc les 376 personnes exclues ce n'est pas parce qu'on a eu envie de les exclure, d'ailleurs franchement, mais c'est parce qu'on est quand-même lié à des conditions légales et on ne peut pas octroyer. La toute grande majorité, oui, ce sont des cohabitants, la toute toute grande majorité.

Les services Alpha et compagnie, tout est maintenu, donc c'est la première étape, je crois que la première chose pour que quelqu'un puisse trouver du boulot c'est qu'il parle une des deux langues nationales. Donc c'est quelque chose d'essentiel, tous les services d'alphabétisation dans la commune sont saturés. Donc supprimer le service Alpha au CPAS ce serait une ineptie tout simplement. Je crois qu'il faut au contraire encore créer des services pour permettre aux gens d'apprendre les langues.

Arcadia. Là j'ai eu une discussion, parce que je voulais quand-même moi-même savoir exactement où on en est. La question est de savoir si on maintient un outil qui dépasse les normes à ce stade. Je vais vous donner un chiffre. On a 170 résidents et pour 170 résidents on a 60 membres du personnel soignant, 40 aides-soignants et 20 infirmiers. Donc ça fait quand-même un pour trois. Donc je crois qu'au niveau de l'encadrement soignant à Arcadia, je crois qu'on n'est pas dans des sous-normes, je crois qu'on est plutôt, on est à un taux d'encadrement de onze pour trente alors que la norme est de cinq pour trente. Donc je crois qu'effectivement, et je ne veux pas jeter la pierre au personnel d'Arcadia, pourquoi est-ce qu'à un moment donné on est arrivé, je me rappelle qu'on s'est posé la question il y a quelques mois, pourquoi est-ce qu'on est arrivé à une situation pareille ? Parce qu'à un moment donné il était extrêmement difficile de trouver des gens qui acceptaient de travailler en maison de repos surtout des infirmiers, les infirmiers surtout les jeunes ils préfèrent aller travailler dans un hôpital parce que c'est plus motivant, il y a des avantages. Donc voilà, à un moment donné, pour capter du personnel qui accepte de venir travailler à Arcadia dans une maison de repos il a fallu donner une série d'avantages et c'est de moins en moins le cas maintenant parce que la situation au niveau de l'emploi même dans le secteur des soins infirmiers a changé. Donc on peut quelque part, il y a des gens qui demandent maintenant des aides-soignants qui cherchent du travail, des choses comme ça, donc les conditions ne sont plus les mêmes donc on est dans une situation où à un moment donné on a été probablement trop loin dans des avantages qu'on a donnés mais qui étaient indispensables pour avoir le personnel minimum. Maintenant il faut rectifier cela sans que les personnes qui ont été engagées à l'époque et à qui on a donné ces conditions de travail n'en pâtissent, ce n'est pas de leur faute, c'est un système, c'est ce qui a fait que ça fonctionne de cette manière-là. D'où la volonté du Bureau Permanent et du conseil de l'action sociale de prendre des mesures sans casse sociale, sans licenciements secs mais je ne crois pas que notre volonté affirmée, cela a été dit plusieurs fois, c'est maintenu au niveau du CPAS, c'est de maintenir une maison de repos publique, pourquoi une maison de repos publique ? Vous

l'avez dit, dans les maisons de repos privées on est réduit à des soins minimum, on est réduit. Je crois que dans une maison de repos publique on peut se permettre de donner des soins, un certain type de soins de qualité et il faut maintenir ça à des prix qui sont des prix atteignables pour le public cible du CPAS, personnes âgées du CPAS qui sont des personnes qui n'ont pas des revenus énormes. Voilà pourquoi maintenir Arcadia et maintenir Arcadia dans ces conditions-là mais on ne peut quand-même pas continuer à maintenir un outil qui est en dépassement tel qu'on bat tous les records au niveau de la Région, même de toutes les maisons de repos publiques, ce n'est pas possible quoi, on ne peut pas rester à ce stade-là. Et c'est pour ça, je crois, que les syndicats ont accepté. Moi j'ai parlé, j'ai été aux réunions devant le personnel et j'ai dit qu'il y a un danger de privatisation, je l'ai dit, c'était quelque chose qui a été dit à un moment donné. Et je le dis parce que si la seule manière de faire comprendre que quelque part on va trop loin dans certaines choses, c'est faire la menace de la privatisation, si c'est ça l'outil qu'il faut utiliser pour que les gens comprennent à un moment donné, oui je l'ai utilisé, j'avoue. Mais c'était dans un but, c'est de faire en sorte qu'on arrive à quelque chose qui est quelque chose de raisonnable et la norme qu'on veut atteindre c'est une norme de 55% de dépassement de la norme Inami. Alors que la moyenne régionale est de 45 et on vient de 80.

Qu'est-ce que Probis me garantit ? Parce que je suis inquiet de ce genre de choses, je veux maintenir, et on a parlé de ce que vous disiez, le temps nécessaire pour faire de l'accompagnement social des personnes âgées. Quand j'ai commencé ma carrière, j'ai fait des stages en milieu hospitalier et la chance que j'avais moi, c'était d'avoir du temps pour parler avec les malades, que les infirmiers n'avaient pas. Mais c'est essentiel d'autant plus dans une maison de repos qui est le lieu de vie des gens donc il faut pouvoir parler avec eux. Et donc, qu'est-ce que Probis garantit dans la restructuration ? C'est non seulement et ils le jurent ferme, ils le garantissent et c'est pour ça qu'on a accepté la restructuration c'est de pouvoir faire les soins infirmiers au moment où il faut les faire, dans de bonnes conditions, mais aussi maintenir du temps non seulement pour que les gens qui travaillent aient le temps de se faire des projets et on a parlé d'exemples qui se passent dans d'autres maison de repos, des moments de canicule où le personnel aide-soignant fait du thé à la menthe pour tous les résidents parce que c'est quelque chose qui désaltère et ce sont des projets qui sont portés par le personnel parce qu'il est impliqué dans son travail. Donc il faut redonner aux gens l'envie de s'impliquer dans leur travail, ça nécessite des chefs de service qui ont le temps de suivre ça, de prendre ça en charge et les chefs de service pour l'instant ils n'ont pas le temps. Et la restructuration elle garantit ça, de redonner du temps aux chefs de service et d'être de vrais chefs. Donc des chefs d'équipes, des gens qui doivent motiver leurs équipes et faire en sorte qu'ils puissent porter des projets, avoir des idées et avoir le temps de parler non seulement avec leurs collègues mais aussi avec les résidents. Moi quand j'entends ça, je suis désolé, j'accepte le projet et je dis qu'on est dans le bon sens. Et si en même temps on garantit l'équilibre financier ou ce qu'il faut pour maintenir la pérennité à long terme de l'institution, oui, moi je signe, oui, et c'est un engagement. Et donc voilà, si ce n'est pas le cas je serai le premier à le dénoncer. Mais tout ce que j'ai entendu, les garanties que j'ai encore eues cet après-midi, parce que je vous dis, j'étais inquiet, bon la petite interpellation dans la presse ça ne me laisse pas indifférent donc j'ai posé les questions et les réponses que j'ai reçues, sauf si je considère les interlocuteurs que j'ai, qui sont quand-même des gens qui ont 25 ans d'expérience dans le domaine, ce ne sont pas des intellectuels qui parlent, ce sont des gens de terrain, qui sont devenus experts parce qu'ils ont été gens de terrain pendant 25 à 30 ans. Donc ce sont des gens qui sont bien au courant, c'est pour ça qu'ils ont été choisis, je fais confiance à ces gens-là et je crois qu'effectivement ils vont porter le projet. Et ce qu'on leur a demandé c'est de suivre le projet pendant une année complète, donc ce n'était pas de faire une étude théorique et puis démerdez-vous. Non, c'est on fait une étude théorique et puis on suit l'étude sur le terrain, avec les gens, au jour le jour et on va l'amener jusqu'à l'aboutissement de l'étude. Donc c'est bien ça qu'on est en train de faire. La première chose, qu'est-ce qui nous interpellait ? On ne comprenait pas avec des dépassements tels des normes que les gens se plaignaient d'une

surcharge de travail, c'était incompréhensible ce truc. Mais oui il y a une logique, il y a une surcharge, actuellement il y a une surcharge de travail parce qu'il y a une mauvaise organisation. La première chose par exemple c'est quand on doit faire 12 heures de permanence ou 12 heures de soins on ne peut pas fonctionner uniquement avec des temps-pleins par exemple or on ne fonctionne qu'avec des temps-pleins parce que c'était aussi une des conditions pour avoir du personnel c'était de garantir des temps-pleins. Mais il y a quelque chose qui ne va pas, voilà, et donc ce qui faisait qu'à certains moments il y avait trop de personnel et à des moments il n'y avait pas assez de personnel donc quand il n'y a pas assez de personnel il y a surcharge de travail mais globalement il y a assez de personnel. Toutes les équipes sont cloisonnées, les étages sont cloisonnés, il n'y a pas de transferts de personnes quand il y a trop peu de personnel au deuxième étage et trop de personnel au premier, il n'y a pas de transferts. C'est ça que l'étude est en train de permettre, c'est des transferts internes, ce sont des choses pareilles qui sont en train de se faire. Voilà tout le projet Arcadia.

Alors il fait peur, il m'a fait peur aussi, il fait peur aux gens, je crois que l'inconnu fait peur à tout le monde mais laissons les choses avancer, on est suivi, on est accompagné, les choses vont se faire et on fera un bilan et on viendra vous présenter le bilan.

M. le Président :

Merci Monsieur le Président, je donne la parole à Monsieur Achaoui. Je peux vous demander de limiter votre intervention à trois minutes parce que je crois que maintenant, aujourd'hui, tout le monde a eu l'occasion de s'exprimer largement dans la première intervention et je vais demander la même chose également à Monsieur De Block qui s'est également inscrit pour une dernière réplique avant que nous ne passions au vote, merci.

M. Achaoui :

D'abord deux éléments. Je suis très heureux d'entendre Monsieur le Président dans sa deuxième partie parce que finalement, après réflexion et tout ce qu'on a mis en évidence dans notre première intervention, a suscité une reconsidération d'un certain nombre de choses et ne pas nier la problématique financière, la problématique du personnel, la problématique d'un certain nombre de choses et que la version théorique dans un premier temps a été finalement je dirais mieux dite d'une certaine manière par des faits, par des éléments concrets, objectifs, traduisant la problématique du CPAS dans son ensemble. Alors bien évidemment, Monsieur le Président, la réorganisation d'une structure est une chose mais la privatisation en est une autre. Nous l'avons bien évidemment dit et nous sommes contre la privatisation parce que nous sommes conscients de la conséquence que cette vision des choses peut apporter à terme. Arcadia est une structure qui doit rester publique dans son ensemble parce qu'il y a le volet humain, il y a toute l'approche dimensionnelle qui doit être maintenue, les expériences de privatisation ont démontré leurs manquements dans d'autres structures et je ne pense pas qu'ici il va falloir s'orienter. Alors, mener une étude démontrant qu'il y a des choses à améliorer en interne mais ça, ça doit se faire dans l'ensemble du CPAS et pas uniquement Arcadia parce que s'il faut dégager des synergies demain je pense qu'il y a également un travail à faire en interne à tous niveaux et là on l'a dit au conseil du CPAS, et je dirais que ça ne doit pas se faire uniquement seul avec le CPAS mais la commune a un rôle prépondérant à ce niveau-là parce que c'est sur base de ces indications qu'on pourra trouver des pistes.

Alors vous avez évoqué des pistes de financement. Bien évidemment qu'il y a des alternatives, s'arrêter simplement devant un mur qui dit qu'on n'a pas de finances et donc qu'on va bloquer l'avenir du CPAS je pense qu'il est réducteur et donc on se doit, on se doit, et c'est ça que nous dénonçons aujourd'hui. Nous dire qu'il y a des prévisions positives de demain, oui, mais encore une fois il y a des priorités, la situation du personnel, la situation du

home, la situation des fonctionnements sont des problèmes réels pour lesquels il faut trouver des solutions très rapidement et par des moyens financiers, par une communication, par une réorganisation et tout cela nous ne le défendons et nous le maintenons bien évidemment, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui, vous avez été plus rapide que vos 36 secondes.

Avant de donner la parole à Monsieur De Block, je propose aux conseillers communaux et aux échevins de bien vouloir reprendre leur place pour pouvoir passer au vote dès que l'intervention de Monsieur De Block est terminée.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Je vois que le Président du CPAS est conscient qu'au niveau du CPAS il y a vraiment un problème au niveau de la charge de travail ce qui n'était pas le cas, je trouve, à la section réunie. Je constate.

Deux, au niveau Arcadia, il faut savoir ce qu'on veut, parce qu'on veut un public alors on ne menace pas avec la privatisation, je trouve que c'est vraiment important. On a une situation où on a en théorie onze sur trente mais en réalité, selon mes calculs, plutôt autour de sept à huit sur trente. Sur la moyenne mais ça c'est le terrain effectif, donc je voudrais effectivement avoir les chiffres sur la présence effective du personnel. Et donc il y a quelque chose qui, à mon avis, je ne sais pas comment vous vous voyez ça mais des gens, des aides-soignants qui devront en week-end commencer à 7h et finir à 20h, un week-end, de 7h à 20h, tu peux encore avoir une longue pause, les gens qui doivent venir dans le nord de Bruxelles, c'est la folie, donc je pense que c'est quelque chose que je ne voudrais souhaiter à personne d'être aidé par quelqu'un qui se tape des journées de 13h, c'est juste énorme.

Vous n'avez pas répondu sur ce fameux audit et pourquoi il n'est pas public. Je vais faire ma petite démarche auprès de la tutelle pour réclamer effectivement que ce soit rendu public.

Et quelque chose qui m'inquiète à long terme, c'est cette affaire qu'on est en train de calculer, de demander des chiffres au niveau de combien de statutaires et combien de contractuels. Demander, s'informer sur ces chiffres-là pour un home comme Arcadia c'est se projeter, c'est calculer combien de gens, si on ferme, si on privatise, combien de gens on doit recaser à la commune. Ça, c'est le sens de commencer à s'informer sur combien de nommés, combien de contractuels. Donc vous ne me rassurez pas du tout sur l'intention, sur votre garantie, de oui ou non garantir qu'il y a un public, mais vraiment pas du tout. Moi je voudrais vous proposer autre chose, il y a des choses qui clochent dans l'organigramme....

M. le Président :

10 secondes.

M. De Block :

... il y a une directrice, deux adjoints directeurs, deux chefs nursing, il y a des gens en barème A7 qui sont directeurs-adjoints alors que la directrice a un A6, il y a des gens avec

des postes BH6 vraiment très élevés, est-ce qu'on ne peut pas un petit peut-être plus économe avec les gros postes, 6 et 7, parce que ce sont des salaires énormes.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

3 conseillers communaux présents n'ont pas pris part au vote.

35 votants : 24 votes positifs, 9 votes négatifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

3 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

35 stemmers : 24 positieve stemmen, 9 negatieve stemmen, 2 onthoudingen.

**5. Recette communale - Vérification de l'encaisse communale au 30 septembre 2016.
Dienst Gemeenteontvagerij - Verificatie van het gemeentekasgeld tot en met 30 september 2016.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**6. Taxes communales - Centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique.
Gemeentebelastingen - Opcentiemen op de gewestelijke belasting op de inrichtingen van toeristische logies.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**7. Taxes communales - Taxe sur les entreprises liées principalement au commerce de véhicules d'occasion destinés à la vente en Belgique ou à l'exportation - Modification pour 2017 à 2018 inclus.
Gemeentebelastingen - Belasting op de bedrijven voornamelijk verbonden met de handel van tweedehands voertuigen bestemd hetzij voor de verkoop in België hetzij voor de export - Wijziging voor 2017 tot 2018 inbegrepen.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Je voulais quand-même, par rapport à ce point, vous dire que cette façon de procéder, d'augmenter les taxes alors qu'au niveau régional il y a des discussions qui sont en cours avec ce secteur-là puisque justement on essaie, vous êtes d'ailleurs partie prenante en tant que commune, pour que ce secteur-là trouve une solution de relocalisation puisque cette activité n'est pas vraiment conforme ou elle n'est plus vraiment adaptée au quartier. Et en tout cas vous voudriez faire quelque chose d'autre de ces biens, c'est bien votre droit et c'est bien le droit de toutes les majorités qui sont passées de faire autre chose dans ce quartier puisqu'il y a des dégradations. Mais au moment où vous êtes avec la Région en train de négocier pour relocaliser, vous mettez des taxes, vous allez les justifier sûrement en disant que c'est bien normal qu'on mette aussi la pression. Mais ce n'est pas vraiment une façon de négocier puisque vous êtes entrés dans un processus de conciliation au moment où il y aura peut-être des résultats et il y a sûrement dans ces personnes-là, dans les personnes qui sont là, il y en a pas mal qui ne sont pas contre de se déplacer mais au moment où il y aura une solution vous arrivez avec une augmentation de taxation.

Alors il y a deux réflexions par rapport à ça. D'abord, en faisant ça vous légitimez les allégations sur votre politique fiscale qui veut que vous taxiez ceux que vous souhaitez faire partir. Or, si on regarde un petit peu au niveau de votre taxation, vous avez augmenté les taxes par rapport à tous les commerces, par rapport à la population, vous avez augmenté les précomptes immobiliers, donc toute une série de choses, donc vous êtes finalement, vous souhaitez que tout le monde parte. On vient d'avoir ici une information par rapport à la situation des personnes qui sont de plus en plus pauvres et qui vont au CPAS. Il y a quelqu'un qui a rejoint votre majorité, dont je ne donnerai pas le nom comme ça il n'a pas l'occasion de renchérir mais à un moment donné il avait twitté « Molenbeek deuxième commune plus pauvre de Belgique, six ans de plus on aurait pu avoir le titre ». Quand je vois ce qu'il est en train de se passer à Molenbeek, je crois que malheureusement, c'était cynique ce qu'il avait dit mais le titre là, je pense que vous êtes en train de le décrocher tout doucement. Et de l'autre côté, vous savez, vous êtes en train de taxer finalement des commerçants, des indépendants, la classe moyenne or il faudra quand-même maintenir un peu de classe moyenne dans cette commune. Si vous êtes, peu importe s'ils sont Libanais ou pas Libanais, je ne sais pas dans quel sens je dois prendre ce que j'entends, mais moi qu'ils soient Libanais ou qu'ils soient ce qu'ils veulent, c'est quand-même des gens qui contribuent, ils paient des taxes, finalement vous voulez en prendre en plus. C'est vraiment un sale message, un message vraiment très négatif que vous lancez au monde économique en leur disant que nous, de toute façon on taxe. Et vous avez besoin de cette classe moyenne parce qu'à un moment donné, toutes les taxes que vous avez augmentées, il faudra bien des gens pour les payer puisque les pauvres ne peuvent plus les payer. Mais c'est quand-même la classe moyenne qu'il faudra aussi avoir pour payer toutes vos taxes. Donc finalement je ne sais pas, c'est quoi votre objectif ? En tout cas ce n'est pas une façon de négocier puisque ces gens étaient prêts à le faire et même à se reconvertir, il y en a même des qui sont prêts à se reconvertir dans d'autres activités économiques que vous souhaiteriez peut-être quand-même garder s'il y a encore quelques commerçants que vous souhaitez garder. Et donc, voilà, je ne comprends pas du tout, c'est quoi votre logique ? Mais en tout cas, je l'ai déjà répété à plusieurs reprises, votre logique commerciale, fiscale, est complètement délétère tant pour les commerces que pour la population.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Vous augmentez ces taxes à 25€ par m² donc si je comprends bien, un dépôt de 100m² cela lui ferait 2.500€. Et pour des vendeurs de voitures d'occasion ils ont besoin de beaucoup plus de place donc ça va faire beaucoup plus cher. Je trouve que c'est une mauvaise technique. Je comprends les nuisances que cela cause pour les habitants et ce qu'on veut refaire de vos quartiers, la zone Canal, on veut en faire une zone argentifiée ou boboifiée on le voit très bien, on voit très bien cette politique en marche. Donc moi je ne suis pas tout à fait d'accord avec cette méthode. Comme vient de le dire Monsieur Gjanaj, il y a bien moyen de collaborer avec la Région et de voir comment trouver des solutions, des solutions pour pouvoir délocaliser de façon raisonnable et proposer des solutions acceptables à ces personnes et non pas procéder par ces méthodes qui consistent à faire payer, faire payer, faire payer et voilà. C'est quoi ce message que vous voulez transmettre ? Alors je vote contre ce point, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport à ce point, c'est vrai qu'il y a un problème, mais je l'avais déjà dit, par rapport à la communication qu'on fait à ce secteur. C'est un secteur qui n'est pas contre le projet de délocalisation, c'est un secteur qui doit être accompagné et c'est un secteur qui, je pense, dans sa majorité estime que là où il se trouve la situation n'est peut-être plus adaptée. Et donc il faut pouvoir participer à ce mouvement et moi ce qui me dérange le plus, c'est en cohérence avec le fait que cette taxe avait été revue à la hausse plusieurs fois, c'est qu'elle vient, cette augmentation, également dans une taxe qui touche la surface des activités commerciales pour une catégorie. On a doublé le taux d'imposition eh bien le message, je crois que certains collègues l'ont relevé, c'est qu'on ne puisse pas faire fuir, si on sait très bien qu'il y a une délocalisation, mais qu'on ne fasse pas fuir les entreprises ou j'irai plus loin, la classe moyenne, notamment au niveau du canal. Mais en attendant je pense que dans les « considérant » c'est un peu inadapté, j'ai l'impression qu'on s'attaque au secteur en leur disant qu'il faut payer plus et de toute façon qu'on va vous faire quitter la commune. Je pense que ce n'est pas une bonne manière de procéder. La communication est un peu inadaptée et justement je crois qu'ici ce qu'il faut mettre en place c'est un dialogue permanent avec ce secteur qui comme on l'a rappelé n'est pas du tout contre cette délocalisation. Mais il ne faut pas non plus exagérer je dirais ici dans la manière de communiquer avec ces gens qui créent de l'emploi, qu'on le dise, cela crée de l'emploi et c'est de l'emploi qui est infra-qualifié même. Donc ça profite également à la population à Molenbeek donc je crois qu'il faut être très mesuré dans ce dossier. Donc effectivement, moi je m'inscris dans un vote défavorable par rapport à l'augmentation ou tout simplement au taux qui est maintenu de cette taxe.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président, je vais, si vous le permettez, en tant qu'Echevin du Développement Economique apporter une réponse assez brève par rapport aux inquiétudes des uns et des autres concernant cette taxe et l'impact que cela pourrait avoir sur cette économie qui gravite essentiellement autour de la vente de véhicules d'occasion rue Heyvaert.

Je suis surpris par vos réactions et je m'interroge sur la réaction des habitants s'ils savent que les membres de l'opposition socialiste soutiennent un certain type de commerce qui depuis des années d'ailleurs et ce depuis l'ancienne législature déjà était dénoncé pour les conséquences et les nuisances qu'il apporte dans ce quartier. Alors je ne vais pas vous faire la litanie de tous les problèmes qu'ils apportent en matière de sécurité, en matière de pollution en matière même, il faut le dire, de criminalité. Et que ce soit la commune de Molenbeek mais aussi d'Anderlecht, régulièrement elles réfléchissent sur des mesures pour pouvoir diminuer ces nuisances. Savoir aussi que le gouvernement régional a décidé de mettre tout en œuvre pour pouvoir déplacer cette activité économique vers le port de Bruxelles pour justement faire en sorte que ce quartier puisse enfin revivre, se développer sur une économie réelle qui rapporte réellement à la commune de Molenbeek et d'Anderlecht ce qui aujourd'hui n'est pas le cas. Nous n'avons que des nuisances avec ce type de commerce et vous savez que régulièrement nous sommes interpellés par les habitants qui n'en peuvent plus dans ce quartier. Et donc aujourd'hui venir dire que nous tuons l'économie molenbeekoise c'est totalement faux et c'est injuste intellectuellement. Ce n'est pas vrai, cette économie-là n'apporte pas de plus-value à l'économie molenbeekoise, je tiens à le souligner avant que mon collègue puisse apporter des chiffres en tant qu'Echevin des Finances. Et s'il vous plaît, je crois que ce qui doit tous nous préoccuper c'est l'intérêt des habitants avant tout et évidemment nous devons être soucieux du développement économique mais en tant qu'Echevin de l'Economie je tiens à le dire, toutes les tentatives qui ont eu lieu pour pouvoir réfléchir ensemble à une collaboration se sont avérées vaines et ce depuis de très longues années. Nous n'avons pas de contact, il est impossible de pouvoir collaborer avec eux sur un éventuel partenariat de mise au travail de jeunes etc., parce que c'est une économie qui est assez trouble, qui n'est pas claire du tout et qui est problématique pour le quartier et pour la commune. Je tiens à le souligner, merci pour votre écoute.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président, cette modification, déjà pour commencer pour permettre aux conseillers de mieux comprendre l'objet de la modification de ce règlement, porte principalement sur deux objets. Le premier, il y avait un plafond de taxation. Le plafond a été supprimé, pourquoi ? Parce qu'il était discriminatoire. Certains commerçants qui avaient une surface commerciale de 500 m² payaient le même montant que ceux qui avaient une surface de 3.000 m² et donc c'était discriminatoire et ce n'est pas moi qui le dis, je rappelle qu'il y a un arrêté du conseil d'état qui le dit. Donc c'est pour se mettre en ordre vis-à-vis de cet arrêté que ce règlement intervient. Deuxième discrimination qui a été relevée c'est que ce règlement prévoyait deux catégories de taxation, celle avec permis d'urbanisme et celle sans permis. Le conseil d'état a jugé qu'il ne fallait pas tenir compte de cette distinction pour pouvoir taxer, qu'il ne devait y avoir qu'une seule catégorie et que le fait d'avoir ou non un permis d'urbanisme ne devait pas entrer en ligne de compte pour la taxation. Donc ici, il y a une unification des catégories de taxation d'où la modification de ce règlement.

Par rapport au reste, je pense que mon collègue Monsieur El Khannouss a apporté les éléments par rapport à ce que vous disiez, Monsieur Gjanaj, dans votre analyse très profonde, très générale, très, enfin vous saisissez à chaque fois une occasion pour venir avec ce type d'analyse, on a l'occasion de l'écouter chaque mois ici au conseil communal en tous les cas chaque fois qu'il y a un point taxe, on vous en remercie.

Pour ce qui est du quartier Heyvaert, mon collègue El Khannouss a apporté une partie de la réponse. Donc je vais céder la parole à mon collègue Monsieur Mahy pour le reste de la réponse, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj, ah, pardon, Monsieur Mahy d'abord, excusez-moi, je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je voudrais casser un peu l'image d'Epinal qu'on véhicule par rapport à ces commerces de véhicules d'occasion. Depuis le début je vise le non-renouvellement des permis d'environnement des marchands de voiture. Avec ce non-renouvellement on a deux effets. Un, on répond à une demande forte des habitants, de voir une déconcentration de l'activité dans ce quartier, clair, et deux, c'est d'avoir enfin ces personnes qui viennent à la table de négociation. Certaines parcelles ont fait l'objet de négociations avec la Région, le Bouwmeester. Quand je parle de la Région, je parle de l'Urbanisme régional et du cabinet Vervoort. On a passé de longues heures sur certaines parcelles, des gens qui avec un non-renouvellement de permis se sont dit 'bon on va quand-même développer quelque chose d'autre, des logements notamment, des logements et des équipements'. Et lorsque le gouvernement a renouvelé des permis pour 4 ou 5 ans, ils ont dit bye-bye, ils ont dit on arrête les négociations, on continue notre activité. Eh bien on est dans ce cas-ci. Je pense qu'il est totalement utopique de penser que le roll-on roll-off, la plate-forme va pousser les marchands de voitures à se délocaliser et à se déconcentrer. Je pense qu'on devra nous-mêmes à un moment donné ne plus renouveler ces permis d'environnement pour écouter enfin les habitants de ce quartier, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Monsieur le Président, je pense qu'à force de ne plus entendre la population et ses demandes et ses besoins vous n'arrivez même plus à comprendre ce que l'on dit. Je n'ai pas du tout dit, Monsieur l'Echevin, que nous on était pour le fait que cette activité reste. Je pense que ce n'est pas cette démarche-là de vouloir essayer de travailler dans ce quartier. Elle ne date pas de votre législature puisque vous savez que la cellule la plus efficace en région bruxelloise elle a été mise sur pied lors de la législature précédente, c'est la Cellule Garage donc vous connaissez très très bien les résultats qui ont déjà mené à beaucoup de bons résultats à ce niveau-là. Donc ne venez nous dire que les socialistes veulent que cette activité soit là. Non, nous ce qu'on veut, ce que je faisais remarquer et qui ne se retrouve pas, parce que finalement on a eu la réponse de trois échevins dont un qui disait que mon

analyse était trop profonde mais c'est peut-être votre explication qui n'est pas du tout profonde et ce n'est même pas repris dans les « attendus », dans les motivations. Donc nous ce qu'on veut, c'est une explication et je trouve que ce n'est pas vraiment, étant donné les résultats qu'on a déjà eus dans les processus précédents de négociation, je trouvais que ce n'était pas du tout correct de mettre la pression avec le bâton fiscal que vous actionnez très volontiers depuis que vous êtes là. Et donc c'est pour cela que nous on va s'abstenir mais ce n'est pas du tout pour dire qu'on est pour le développement ou le foisonnement de cette activité. Simplement on dit que par rapport non pas à ce secteur-là mais aux classes moyennes, parce que ces gens-là parlent avec d'autres commerçants, d'autres indépendants, d'autres entreprises, le message qui passe c'est que la commune de Molenbeek est en train d'y aller à tout va en terme fiscal pour tout le secteur économique. Et encore une fois, je vous dis qu'on aura besoin quand-même de ces petites entreprises-là, pas des garages, mais d'autres activités qui vont entendre que le climat, je l'ai déjà répété et je le répéterai puisque vous me dites que je le dis assez souvent, voilà l'occasion de le répéter encore une fois et je le répéterai autant de fois qu'il faut pour vous dire que vous êtes complètement à côté de la plaque en termes de message qu'il faut adresser aux commerçants qui sont quand-même ceux qui vont encore pourvoir les emplois d'aujourd'hui et de demain, merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je constate que dans votre réponse, vous êtes fort électoraliste. J'ai habité ce quartier, j'ai habité la Rue de Gosselies pendant plusieurs années et je sais très bien ce que c'est que les nuisances liées à ce type de commerce. Mais c'est la méthode que vous utilisez qui m'interpelle, le fait d'augmenter cette taxe sans véritable dialogue avec le secteur et c'est ça qui est inquiétant. Si cette activité est maintenue là, c'est parce qu'elle joue un rôle. Ces vendeurs de voitures d'occasion exportent leurs voitures, ils exportent les poubelles dont on n'a plus besoin ici. Il y a une certaine forme d'hypocrisie et donc moi, je voudrais qu'on revienne au dialogue et effectivement il faut délocaliser ces commerces, j'en suis très conscient, mais ici il faut avoir une attitude mesurée.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

5 conseillers communaux présents n'ont pas pris part au vote.

34 votants : 25 votes positifs, 2 votes négatifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

5 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

34 stemmers : 25 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 7 onthoudingen.

8. Finances - Fabrique d'Eglise Sainte-Barbe - Compte 2015. Financiën - Kerkfabriek Sint-Barbara - Rekening 2015.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Je voulais simplement dire que nous sommes en 2017 et on passe à nouveau ici avec des comptes de 2015. Je voudrais simplement demander l'explication qui justifie un tel retard d'une église par rapport à une autre ? Alors que pour d'autres structures, on n'hésite pas à les faire fermer rapidement parce que manque de transparence, manque de ceci, manque de cela etc. Donc c'est pour une question d'équité et de compréhension dans ce dossier, peut-on me donner des explications, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président, effectivement Monsieur Achaoui, la situation avec les fabriques d'église n'est pas évidente et on essaye de mettre de l'ordre au niveau financier dans les différentes fabriques d'église. D'ailleurs, nous les voyons fréquemment depuis quelques mois et les comptes passent en retard parce que nous avons demandé des informations, comme vous avez pu le constater, il y avait des dépassements notamment à l'église Saint Jean-Baptiste, des dépassements relativement importants. On a dû attendre des explications, le budget d'une église dépend de l'autre et certaines églises ont des dépenses exceptionnelles, elles demandent si elles peuvent les faire cette année-ci ou si elles doivent être reportées à l'année prochaine. En fonction du solde qui reste dans les fabriques d'église, on peut leur répondre oui ou non. Le problème, c'est que toutes les églises ne rentrent pas leurs budgets en même temps et il suffit qu'il y en ait une qui rentre son budget en retard et donc les unes dépendent des autres. En 2017, ceci ne devrait plus se reproduire. On a eu plusieurs réunions avec les différentes fabriques d'église et même avec les responsables régionaux, et en principe, tout ceci devrait se résorber dans le courant de l'année 2017. Les comptes et les budgets devraient rentrer en période utile.

M. le Président :

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur l'Echevin pour la réponse fournie et donc une deuxième question s'impose, je présume que dans vos concertations et dans vos réunions, vous avez balisé de nouvelles normes, puisque vous dites que le budget d'une église dépend de celui d'une autre et donc il est impératif, je pense, de coordonner cela et j'ose espérer que vous avez balisé cela en mettant des règles très strictes dorénavant pour éviter ce genre de décalage et de pénalisation d'une structure par rapport à l'autre.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Effectivement, Monsieur Achaoui, c'est l'objet des réunions que nous tenons avec les différentes fabriques d'église.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 38 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 onthouding.

**9. Finances - Fabrique d'Eglise Saint-Jean-Baptiste - Compte 2015.
Financiën - Kerkfabriek Sint-Jan Doper - Rekening 2015.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 38 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 onthouding.

**10. Finances - Fabrique d'Eglise Saint-Rémi - Compte 2015.
Financiën - Kerkfabriek Sint Remigius - Rekening 2015.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 38 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 onthouding.

**11. Finances - Fabrique d'Eglise de la Résurrection - Compte 2015.
Financiën - Kerkfabriek van de Verrijzenis - Rekening 2015.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 38 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 onthouding.

**12. Finances - Fabrique d'Eglise Sainte-Barbe - Budget 2016.
Financiën - Kerkfabriek Sint-Barbara - Begroting 2016.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voudrais demander pourquoi le budget 2016 de l'église Sainte-Barbe est doublé par rapport au compte de 2015 ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Il y avait des travaux exceptionnels à faire au niveau de l'église Sainte-Barbe suite à du vandalisme et suite à la réparation d'une cage d'escalier, et donc la moitié du budget correspond à ces deux travaux.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 38 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 onthouding.

**13. Cohésion sociale - Prise d'acte de la fusion des asbl « VIDEP » (membre de la Concertation Cohésion Sociale) et « CVB ».
Sociale Cohesie - Akte name van de fusie tussen de vzw's "VIDEP" (lid van het Sociaal Cohesie Overleg) en "CVB".**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Nous sommes d'accord avec le processus, mais je voudrais simplement saluer le travail qui est effectué par ces associations, notamment au niveau des enfants et de la culture dans les quartiers. Je voudrais donc saluer ce travail-là et bien sûr, nous voterons favorablement.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

14. Prévention - Convention entre Commune de Molenbeek-Saint-Jean et l'ASBL Lutte contre l'exclusion sociale relative à la politique de Prévention - Année 2016.
Preventie - Overeenkomst tussen de gemeente Sint-Jan-Molenbeek en de VZW Bestrijding tegen sociale uitsluiting betreffende het preventiebeleid - Jaar 2016.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

M. le Président :

Je suspends la séance afin que le porte-parole de l'organisation syndicale puisse s'exprimer durant cette interruption de séance.

*La séance est suspendue 5 minutes.
De zitting wordt voor 5 minuten geschorst.*

15. GRH - Règlement sur les gardiens de la paix - Horaires de travail - Modification.
HRM - Reglement betreffende de gemeenschapswachten - Uurrooster - Wijziging.

M. le Président :

Je rouvre la séance.

Je donne la parole à Madame l'Echevine Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

C'est certain que la fonction de gardien de la paix est très importante pour notre commune, nous avons 68 gardiens de la paix et leur présence sur le terrain est importante. C'est dans ce cadre-là que l'Administration a voulu simplifier et clarifier les horaires des gardiens de la paix sur le terrain, parce qu'ils étaient devenus tellement confus, qu'ils incitaient aussi à certains abus et on a voulu mettre aussi dans le règlement de travail tout par écrit, y compris les pauses actuelles, ceci afin d'assurer une meilleure présence utile des gardiens sur le terrain. Comme d'autres personnes ici, je regrette aussi la tournure qui a été prise par les événements. Il y a eu cinq réunions de négociation sur ce sujet qui ont eu lieu, cinq réunions au cours desquelles trois projets ont été présentés aux organisations syndicales et ont été présentés aux travailleurs, c'est-à-dire aux gardiens de la paix. À aucun moment, les organisations syndicales n'ont apporté une alternative aux propositions de l'Administration. Ils se sont retranchés derrière une position de blocage pur et simple, en disant qu'ils n'étaient pas d'accord avec aucune des propositions. L'Administration a aussi eu le sentiment que la base n'a pas été suivie ni écoutée parce que de nombreux gardiens de la paix ont fait part oralement à certains Echevins, oralement à la Directrice des Ressources Humaines et par écrit aussi, de leur volonté de mettre en pratique les nouveaux horaires, avec le choix tel qu'il vous est présenté ce soir, de l'horaire de 7h30 par jour durant cinq jours par semaine. Dans ces 7h30, on tient compte de la spécificité des gardiens de la paix, avec une demi-heure de table qui est comptée dans leurs horaires et aussi deux pauses de 10 minutes, une le matin et une après-midi. Donc en fait, nous avons un horaire de 6h40 par jour effectif sur le terrain et pendant cinq jours par semaine. C'est vrai qu'actuellement, souvent les gardiens de la paix faisaient un week-end sur trois et grâce à

ces week-ends sur trois, ils faisaient des semaines de quatre jours. L'Administration voudrait avoir cinq jours par semaine les gardiens sur le terrain et avoir une équipe pour le week-end qui prestera quatre jours. Donc il y aura huit gardiens, quatre équipes, qui prestent quatre jours par semaine, y compris le week-end. Ces nouveaux horaires sont acceptés par beaucoup de gardiens de la paix. Personnellement, je n'ai pas été parler aux gardiens de la paix, j'ai laissé la Directrice des Ressources Humaines le faire à ma place, les organisations syndicales ont aussi été parler aux gardiens de la paix. Visiblement, ils ont eu un autre écho, je ne veux pas rentrer dans une polémique, mais est-ce que certains gardiens de la paix, enfin soit... Mais donc, on me demande de garder cet horaire, on me dit qu'il répond aux demandes des gardiens de la paix et de l'Administration et donc moi, je vous présente cela.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président, tout d'abord je tiens à marquer mon profond désaccord par rapport à la manière dont vous avez présidé cette assemblée. Il me semblait normal et naturel, il suffisait juste d'intervertir deux points, on n'aurait pu d'abord aborder ce point important, car il y a quand même beaucoup de personnes présentes dans la salle, des personnes clairement concernées par cette mesure qui nous concerne aujourd'hui et par ailleurs, je vous signale également qu'il y avait de nombreux policiers présents aujourd'hui et il me semble que ces policiers ont certainement autre chose à faire, en particulier sur le terrain.

Ça, c'était pour la forme, mais pour revenir sur le fond du dossier, les gardiens de la paix ont été créés il y a plus ou moins 20 ans, à l'initiative du Bourgmestre Philippe Moureaux. Lorsque la fonction a été mise en place, on s'est rendu compte rapidement qu'il s'agissait d'une fonction sensible. Il s'agit d'une fonction de prévention, une fonction difficile, une fonction pénible, dois-je vous rappeler les événements difficiles que nous avons vécus dans cette commune, notamment Sharia4belgium, mais c'est grâce au soutien des gardiens de la paix que nous avons réussi à garder le terrain. Je les félicite, parce que j'étais présent sur le terrain ce jour-là et en effet, c'est grâce à leur travail et également à tous les autres acteurs de prévention qu'on a pu garder une certaine sérénité dans la commune. Ce sont des fonctions spécifiques, ils travaillent dans le froid, ils n'ont pas de prime de sécurité, ils ont un salaire modeste et donc, l'accord qui était prévu, était justement de prendre en compte ces difficultés-là, et c'est pour cela que nous avons aménagé les horaires de travail. Aujourd'hui, nous voyons que tout cela n'est plus et il y a deux événements qui nous dérangent profondément de notre côté, c'est le fait de devoir travailler plus sans compensation de salaire, ce qui est un scandale. Et par ailleurs, nous sommes aussi choqués par le contournement de la concertation sociale et du dialogue social. Nous ne sommes pas là pour mettre de l'huile sur le feu, au contraire, on a vraiment envie que cette commune aille dans le bon sens et que le personnel soit traité à sa juste valeur et donc, si on peut vous inviter à aller dans une direction, c'est bien évidemment de revenir vers la sérénité, de retirer le point et de vous remettre autour de la table avec les organisations syndicales dans le but de dégager un accord qui soit respecté par toutes les parties.

Dernière chose, vous ne vous en rendez même pas compte, Madame l'Echevine, vous nous dites que le personnel n'était non pas simplement satisfait, mais comblé par une mesure qui les fera travailler plus sans compensation de salaire. Je veux bien vous croire, mais ce qui me dérange profondément, c'est que vous sapez totalement l'organisation-même du travail qu'on a ici en Belgique et vous la sapez de manière complètement folle,

parce que maintenant, c'est la direction qui parle directement avec la base sans avoir besoin de passer par les organisations syndicales. C'est du jamais vu et donc je vous dis : revenons à la sérénité, retirons ce point et remettons-nous autour de la table pour dégager un accord où personne ne perdra la face.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Merci Monsieur le Président, je voudrais saluer l'intervention et les explications du délégué syndical, je vous avoue que je ne connais pas le fond du dossier, mais je dois dire que les explications étaient très claires. Si j'ai bien compris et je crois que j'ai bien compris, le délégué a dit qu'il ne voulait pas de débat quant au fond, qu'il voulait juste un débat par rapport à la forme. Il a ensuite exposé tous les arguments pour dire qu'il y a un problème de forme sérieux, jusqu'au point de dire que ce problème de forme entamerait les aspects juridiques et donc la validité même de la décision qu'on nous propose de prendre aujourd'hui. Je suis très surpris d'avoir ensuite un débat sur le fond et j'avoue aussi que mon cœur est tout proche de ce que vient de dire Monsieur Azaoum, le SP.A croit aussi très fort dans l'intérêt et l'utilité des gardiens de la paix, d'ailleurs tout le monde rigole quand on parle de Philippe Moureaux en disant qu'il est le père de cette institution à Molenbeek, on doit pouvoir le dire aussi, puisque c'est la réalité ! Mais de nouveau, c'est un débat de fond que nous sommes en train d'entamer, tandis que la question était très claire, c'était une question de forme et donc, Madame l'Echevine, j'aimerais bien que vous répondiez par rapport à la question de forme qui vous a été posée et que vous ne répondiez pas à une question de forme par une réponse de fond, qui d'ailleurs, soyons honnêtes, n'est pas fort motivée puisque vous dites que quand les gardiens de la paix parlent à un Echevin, ils sont positifs. Mais c'est quand même normal, ils ne vont pas dire à leurs patrons : on n'est pas d'accord avec ce que vous nous proposez. C'est quand même normal qu'un gardien de la paix soit positif quand il parle un Echevin, il ne va pas commencer à se plaindre, sauf s'il connaît personnellement et vraiment bien cet Echevin. Et donc, je termine en répétant ce que je viens de dire, le syndicat nous met en garde parce que la forme n'a pas été respectée et tout ce qu'on entend de l'Echevine, c'est une réaction de fond, ça ne me rassure pas du tout et donc nous ne pourrions absolument pas voter sur ce qui nous est présenté aujourd'hui.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Pour la forme, je vais répéter ce que le représentant du personnel a dit, il a fait une mise en garde spécifique en disant que la Commune frôle l'illégalité au niveau de la pratique sociale, parce que la quatrième proposition qui a été proposée au personnel, c'est une adaptation des trois premières propositions, mais avec des changements au niveau des pauses et en incluant la formation sportive. C'est vraiment important, on passe d'abord par les représentants du personnel, mais quand on constate l'échec complet, face à ce constat d'échec de la concertation sociale, la Commune aurait dû faire appel à un médiateur pour essayer de trouver une solution. Au lieu de faire ça, on vient au Conseil, on espère que les Conseillers ne comprendront rien, ne saisiront pas les enjeux et on force la main. C'est une

pratique qu'on a déjà vue dans d'autres dossiers aussi, on menace ou on va directement vers le personnel. Dans l'affaire des cinq éducateurs, c'était la même chose, les gens avaient une demi-heure pour réfléchir. Ce genre de pratiques, je pense que la Commune doit faire très attention de continuer dans ce sens-là, parce qu'on va avoir des conflits sociaux importants. Moi, je ne veux pas de conflit social important avec les gardiens de la paix, c'est un facteur trop important à Molenbeek, comment pouvez-vous avoir des gardiens de la paix quand vous n'avez pas de paix sociale. C'est important, parce que pendant cette année 2016, on a été bien content de les avoir à plusieurs reprises, ils ont été sur le terrain dans des moments difficiles et je pense que la Commune se réjouit qu'ils soient là. Je pense qu'il est important sur la forme, qu'on comprenne la dureté de leur boulot, et augmenter de 31 à 37 heures ou plus, le nombre d'heures par semaine sans augmentation de salaire, c'est tout simplement de la folie ! Cette commune demande à tout son personnel, on le voit de plus en plus souvent, de travailler plus pour le même salaire. Je pense qu'à un moment donné, on va être confronté à un mur. Cette Commune doit juger si elle choisit la confrontation sociale ou si elle est prête à renégocier et engager un médiateur social. Je voudrais proposer une mini motion qui soit soumise au vote et qu'on soumette au vote la proposition que la commune s'engage à contacter et engager rapidement un médiateur, ou en tout cas à solliciter un médiateur social. Je vous remercie d'avance.

M. le Président :

Je demande à la salle de ne pas se manifester.

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, je voulais juste vous éclaircir et vous dire que c'est bien la bonne procédure que le syndicat a expliqué. Si vous ne rouvrez pas le débat, c'est bien à eux de commencer la procédure de médiation et ils vont d'office avoir gain de cause. Il y a des médiateurs spéciaux qui ont été désignés au niveau du SPF Emploi pour le secteur public, ils sont formés et ils exercent bien leurs tâches. Si on entame une procédure de médiation, la conséquence, c'est que votre règlement de travail, vous ne pourrez pas l'appliquer, c'est comme s'il n'existait pas et naturellement, j'espère que la médiation qui va de toute façon devoir se faire si vous n'adoptez pas d'autres attitudes, va mener à une solution. D'expérience personnelle, je peux vous dire que la médiation, ça fonctionne et qu'il y a moyen de trouver une entente, ça peut sembler difficile, mais je pense que le plus important, c'est que tant l'employeur que les employés s'y retrouvent et qu'il y ait une entente qui se crée parce que c'est dans notre intérêt, dans l'intérêt de l'employeur et de tous les citoyens que les gardiens de la paix se sentent appréciés et bien dans leurs fonctions. Donc je vous conseille vraiment de rouvrir le débat ou au moins d'être ouvert au débat et d'essayer de trouver une entente avec eux.

Dhr. de Voorzitter:

Dank u Mevrouw Dekens.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Le rôle des gardiens de la paix est important de notre commune, ils jouent le rôle d'amortisseur entre la police et nos citoyens. On leur demande beaucoup de choses, d'être agent constatateur, on leur demande presque d'être des policiers. C'est un métier difficile psychologiquement et mentalement et je remercie le délégué syndical qui est venu nous

donner des arguments pertinents, il nous a dit qu'il y avait un problème juridique et je pense qu'il a raison. Et puis face à ça, nous avons comme d'habitude Madame Vande Maele, qui nous parle comme à son habitude tout en douceur, qu'elle n'a pas été en contact avec les gardiens et qu'elle ne fait que répéter ce que lui dit la direction. Ici, nous avons un délégué syndical qui est porte-parole de ces gardiens de la paix et le parti Islam soutient totalement la demande du délégué qui est de retirer ce point et d'entamer des négociations et d'avoir recours à la médiation.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je suis quand même intervenu souvent, avec d'autres, par rapport à la situation des gardiens de la paix et je sais très bien ce qu'ils font et ce qu'ils nous apportent dans cette commune. Je ne suis pas un vieux singe, mais quand je vois aujourd'hui ce qui est en train de se passer, je me dis : est-ce qu'on n'a pas appris, est-ce qu'on se rend compte des conséquences du débat d'aujourd'hui, est-ce qu'on se rend compte qu'on est en total décalage avec ce que vous avez expliqué, qui est la concertation sociale, est-ce qu'on se rend compte du signal et du message qu'on envoie aux gardiens de la paix, à ces travailleurs, à ces gens qui sont au service de la population et qui n'ont en tête que le service public ? Et ici, nous, on doit interrompre une séance pour entendre le syndicat nous dire qu'il y a un vice de procédure, mais je crois rêver ! Honnêtement, je trouve qu'on n'aurait même pas dû parler de ce point aujourd'hui. Personne n'est d'accord, ce point n'est pas prêt, ce point n'est pas mûr. Le syndicat n'est pas d'accord, le personnel n'est pas d'accord et plusieurs conseillers communaux ne sont pas d'accord non plus.

Alors vous parlez de ce que vous entendez dans les couloirs, pour moi ces paroles ne valent rien. Aujourd'hui, il y a un désaccord qui est établi et il y a une demande d'un dialogue. Je vois qu'il y a une demande de dialogue, on est même pas face à un piquet de grève et je me retourne vers vous, les membres de la majorité, s'il vous plaît, retirez ce point, ayez un peu de sagesse. Ce n'est quand même pas si grave que de revenir à la table des négociations, je pense qu'il y a une main tendue, saisissez-là, il n'y a pas de souci par rapport à ça. Après, on verra le résultat du consensus, je ne nie pas que la réforme proposée soit sans fondement, mais moi, je me pose une question, pourquoi arrive-t-elle aujourd'hui ? On est quand même en 2017, on n'est pas en 2012, on est enfin législature et je ne comprends pas pourquoi vous venez avec cette réforme aujourd'hui ? Et je me demande, je parle ici du fond, qu'est-ce qu'on veut, qu'est-ce qu'on attend des gardiens de la paix ? Au niveau de l'opposition, j'ai entendu qu'il y avait un consensus, tout le monde est d'accord pour demander de retirer ce point en raison du désaccord des organisations syndicales et de la procédure qui n'a pas été respectée et j'espère que la majorité va nous rejoindre dans ce consensus.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je pense qu'il y a certains éclaircissements qui doivent être apportés ou à tout le moins des précisions qui doivent être données. Évidemment que le rôle des gardiens de la paix est essentiel, c'est un rôle de médiateur, c'est un rôle social et tout le monde le reconnaît. C'est un rôle qui existe dans de nombreuses communes et les modifications que nous apportons, elles n'amènent pas les gardiens de la paix à travailler plus, je pense qu'il faut quand même clarifier un peu les propos que nous avons entendus. Le contrat que les gardiens de la paix signent, c'est un contrat de 37 heures de prestations par semaine. Nous proposons d'intégrer dans ses heures de prestations, les pauses du matin, les pauses de l'après-midi, le déjeuner et 1h30 de formation par semaine, parce que nous considérons que la formation est essentielle pour les gardiens de la paix. L'information n'a pas été suffisamment mise en évidence par le passé, donc nous modernisons le rôle des gardiens de la paix. Nous considérons également qu'il est essentiel que les gardiens de la paix soient bien présents pendant la semaine. Je pense qu'ils sont surtout attendus pendant la semaine à la sortie des écoles, près des stations de métro, dans la rue. Il nous semble évident que les gardiens de la paix aient ce rôle pendant la semaine. Évidemment, ils doivent aussi être présents le week-end, mais les équipes doivent être moins nombreuses le week-end parce que les tâches sont moins importantes le week-end. C'est donc simplement un rééquilibrage que nous faisons dans les propositions qui vous sont faites. Moi, je plaide vraiment pour que nous votions ce soir ce nouveau règlement. L'Inspection sociale a été informée et à ce jour, l'Inspection sociale ne nous a toujours rien répondu. Je pense que nous ne pouvons pas attendre une réaction de l'Inspection sociale que nous avons sollicitée par rapport à ce règlement. On ne peut pas attendre que l'Administration prenne le temps de nous répondre pour ne pas activer des règlements. Nous avons évidemment fait suivre toute la procédure par un juriste, un juriste spécialisé dans le droit du travail qui nous a précisé que toute la procédure était absolument en règle et qu'il n'y avait aucune contradiction. Donc si nous vous proposons ce règlement ce soir, c'est qu'évidemment tous les services ont pris leur assurance pour que nous respectons scrupuleusement tant la législation, que la concertation, que les négociations syndicales. Donc moi, je pense vraiment que nous devons avancer. Nous l'avons fait pour d'autres services dans cette commune, nous l'avons fait également pour les éducateurs et ça n'a pas suscité de questionnements. C'est très bien que les syndicats soient présents ce soir, enfin qu'un syndicat soit présent ce soir et je dirais que si les délégués syndicaux sont bien présents, je suppose qu'ils représentent les gardiens de la paix, mais des gardiens de la paix, j'en vois très peu ce soir dans la salle, je vois surtout des représentants syndicaux !

(Cris dans la salle - Lawaai in de zaal)

Mme la Bourgmestre :

Je ne veux certainement pas polémiquer, mais je pense qu'il faut ramener la présentation de ce règlement à une juste mesure. Je n'aime pas la manière dont on détourne le règlement de travail en laissant croire qu'on va demander à nos gardiens de la paix de travailler plus. Non absolument pas, nos gardiens de la paix ne devront pas travailler plus, simplement, on va intégrer dans les horaires de travail les pauses du matin, les pauses de l'après-midi, le déjeuner et une heure et demie de formation par semaine, tout cela va être intégré dans l'horaire de travail et le fait de l'officialiser plutôt que de faire des arrangements entre soi, ça me semble une politique de bonne transparence à l'égard des travailleurs, pour faire en sorte que la confiance existe entre les gardiens de la paix et les autorités communales et les services qui sont habilités à gérer les gardiens de la paix, qui je l'ai dit en entame de ce débat, jouent un rôle tout à fait fondamental pour notre commune, à l'instar du rôle qu'ils exercent d'ailleurs dans d'autres communes.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Je reste subjugué, on vous demande plus de maturité, on vous demande de pouvoir dialoguer, de ne pas casser ce respect mutuel qu'on peut avoir entre les différents mouvements, vous représentez les employeurs, les syndicats représentent les travailleurs et on espère que vous trouviez un juste milieu, et finalement on se rend compte que vous poussez toujours pour qu'il y ait plus de méfiance. La gestion du personnel, et ce n'en est qu'une illustration aujourd'hui au travers de la gestion des gardiens de la paix, la gestion du personnel est vraiment calamiteuse ! Il n'y a plus de concertation syndicale et après vous venez vous étonner que vous avez une démotivation et une méfiance généralisée de la part du personnel. Moi, je regrette vraiment votre position, et tout ça, à un peu plus d'une année de la prochaine échéance électorale. Je suis en attente par rapport à cette question d'urgence, à cette fameuse nécessité d'adopter ce règlement aujourd'hui.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne vois pas d'urgence dans le sens qu'un médiateur, ça peut se mettre en place dans un délai raisonnable et je pense qu'on a tout à gagner et rien à perdre. Je pense qu'une équipe des gardiens de la paix qui travaille en bonne entente avec de la volonté, je pense que tous les Molenbeekois y ont à gagner. Vous dites, Madame la Bourgmestre, que les gardiens de la paix ne devront pas travailler plus, on ne fait qu'intégrer leurs pauses, mais quand on additionne les pauses, il y a encore quatre ou cinq heures de différence avec ce que vous voulez leur faire prestre. Je propose qu'on retire ce point et qu'on entame la médiation et qu'on revienne après. Il n'y a aucune urgence dans ce dossier-là et je trouve que la Commune doit donner un signal, qu'on respecte les procédures de négociation, et de plus en plus, je vois que dans la pratique, c'est la direction qui va discuter directement avec le personnel et tôt ou tard, je vous le dis, vous allez payer cela ! Vous allez payer cela dans les relations avec le personnel, vous allez aussi payer cela au niveau des lois sociales.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens :

Madame la Bourgmestre, ce serait quand même utile d'écouter les membres du personnel et de rouvrir le débat et je vous assure, si vous ne le faites pas, vous allez être obligés de le rouvrir, donc prenez vous-même l'initiative, montrez votre bonne volonté, surtout dans les temps qu'on vit, je pense que nos gardiens de la paix sont essentiels, ils doivent se sentir bien et que leur employeur les soigne correctement. Donc s'il vous plaît, reconsidérer ceci ! Ce n'est pas une attaque vis-à-vis de vous, vous ne devez pas le prendre

personnellement, nous, on aimerait bien entendre en tant que SP.A, que l'entente avec les gardiens de la paix soit bonne, s'améliore et c'est votre travail que de le faire, et donc merci de reconsidérer vos propos.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Dekens.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

En fait, quand je vous entends, tout ce qu'on dit, ça ne sert à rien, vous avez déjà décidé de foncer. Je suis désolé, vous faites passer cette modification d'horaires comme si c'était un simple toilettage et j'ai comme l'impression, vous ne m'avez pas répondu, on est en train de modifier totalement le rôle des gardiens de la paix, notamment par rapport au travail des sanctions, pas uniquement par rapport à leur travail de prévention. On est en train de détourner leur rôle initial qui était celui de la prévention. Il y a quand même un risque parce que je suis désolé, mais on est quand même en train de parler de quelque chose qui pourrait être cassé, qui est illégal et je voudrais avoir toutes les précisions par rapport à cette question, on n'y a pas répondu. Je pense que le Secrétaire communal est bien placé pour répondre à cette question, mais s'il vous plaît, il y a quand même ici un vrai message qu'on est en train de faire passer aux gardiens et à leurs représentants ici présents, on est en train de dire, toute façon, ça ne sert à rien, on ne discutera plus avec vous. Non, ce n'est pas comme ça qu'il faut faire, il ne faut pas leur donner ce message-là, quand même ! Ce n'est quand même pas ça que vous voulez leur dire quand même, je suppose que vous avez quand même une autre intention que celle-là ? Vous avez la possibilité de retirer le point, de repasser par la médiation et en plus de ça, j'insiste vraiment, Monsieur le Secrétaire communal, est-ce que vous pouvez nous confirmer que du point de vue légal, du point de vue juridique, qu'on peut voter ce point aujourd'hui ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire communal.

M. le secrétaire communal :

Si ce point est à l'ordre du jour aujourd'hui, c'est que je l'ai validé. Si je n'avais pas validé ce point, il n'aurait pas été présenté aujourd'hui au Conseil communal. Nous avons effectivement pris contact avec l'Inspection sociale. De leur côté, c'est le silence radio total. Un cabinet d'avocats spécialisé a rendu une étude juridique et nous a confirmé que notre dossier était valable. Moi, je n'ai rien d'autre à ajouter à ça. C'est un bureau externe qui a donné cet avis, pas nos juristes en interne, c'est un bureau d'avocats spécialisé en la matière.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je pense que toutes les précautions juridiques ont été prises par rapport à ce point. Moi, je demande aux Conseillers communaux de voter ce point, il faut le voter. La médiation est toujours ouverte, rien n'est jamais définitif et s'il y a un souci, par la suite évidemment qu'on reviendra avec une modification de ce règlement, mais il faut l'implémenter, il faut voir

comment on peut le pratiquer et je suis convaincue que toutes les garanties ont été prises pour que les gardiens de la paix puissent clairement jouer le rôle. La pénibilité de travail est diminuée puisqu'ils prêteront moins le week-end. Par rapport à leur vie de famille, je trouve cela essentiel, ils prêteront plus pendant la semaine et ils auront leur week-end. Je trouve cela très important, que l'on intègre les pauses, les déjeuners, la formation dans leurs heures de travail, je trouve cela essentiel, qu'on ait un canevas qui précise comment doit s'effectuer ces prestations, je trouve cela essentiel, alors que pendant des années on a été dans de l'approximatif. Rien n'était clair par rapport aux obligations et aux droits de ces travailleurs. Aujourd'hui, on a un cadre qui est réactualisé et je pense que c'est une très bonne chose.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Nous allons passer au vote.

M. De Block :

J'ai déposé un amendement, est-ce que vous acceptez de le mettre au vote ?

M. le Président :

Non, ça ne nous intéresse pas. On passe au vote.

Non Monsieur De Block, vous parlez de motion, ce n'est pas légal.

M. De Block :

Mais non je ne parle pas de motion, je parle d'un amendement.

M. le Président :

Non, vous avez parlé de motion, Monsieur De Block.

On passe au vote.

M. De Block :

Je veux amender le texte qui nous est proposé.

M. le Président :

Non, dans votre intervention, vous n'avez pas dit que vous vouliez amender le texte, vous avez dit que vous vouliez introduire une motion.

M. De Block :

Mais non, j'ai dit que je voulais déposer un amendement. Je n'ai jamais parlé de motion.

M. le Président :

si si, vous avez parlé de motion.

M. De Block :

De toute façon, je vous répète que je demande que l'on passe au vote sur la proposition d'amendement au texte.

M. le Président :

On passe au vote.

Mme l'Echevine Turine :

On vote sur l'amendement ?

M. le Président :

Non pas du tout, on vote sur le point.

M. De Block :

Est-ce qu'on peut enregistrer le refus du Président d'accepter mon amendement ?

M. l'Echevin El Khannouss :

De toute façon, tout est enregistré.

M. le Président :

Les votes se retrouvent dans les annales du Conseil communal.

M. De Block :

Je ne parle pas des votes, je parle du fait que le Président a refusé de mettre au vote mon amendement.

M. le Président :

Non, vous avez parlé de motion, vous n'avez pas parlé d'amendement.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je suis témoin, vous avez parlé de motion.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

2 conseillers communaux présents n'ont pas pris part au vote.

35 votants : 23 votes positifs, 11 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

2 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

35 stemmers : 23 positieve stemmen, 11 negatieve stemmen, 1 onthouding.

16. Cellule Logement - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 octobre 2016 octroyant une subvention de 11.542,50 EUR à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean pour l'année budgétaire 2016 en rétrocession des amendes administratives perçues par la Région en cas de logements inoccupés - Sollicitation d'un subside et approbation de la convention de paiement.

Huisvestingscel - Besluit van de Regering van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 6 oktober 2016 tot toekenning van een subsidie van 11.542,50 EUR aan de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek voor het begrotingsjaar 2016 als overdracht van de administratieve boetes geïnd door het Gewest in het kader van leegstaande woningen - verzoek van een subsidie en goedkeuring van de betalingsovereenkomst.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

17. Propriétés communales - Vente de 17 emplacements de garage sis à Molenbeek-Saint-Jean, Avenue Jean-Dubrucq, 82, en sous-sol du complexe dénommé « Vendôme».

Gemeentelijke Eigendommen - Verkoop van 17 parkeerplaatsen gelegen in Sint-Jans-Molenbeek, Jean Dubrucqlaan, op de kelderverdieping van het complex genaamd "Vendôme".

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Par rapport à ces 17 emplacements, je voudrais savoir s'il n'y en a pas certains qu'on maintiendrait parce que c'est vrai que si on n'en a pas l'utilité aujourd'hui, il est possible qu'à l'avenir, on développe je ne sais quel service et ce serait bien d'avoir à ce moment-là, quelques places disponibles. L'Echevin a une propension assez importante à s'étaler dans la presse, je crois qu'il aime bien ça. Toutes les femmes et hommes politiques aime bien ça, mais lui en particulier, il adore ça et tant que ça ne met pas la Commune de la difficulté, c'est OK. Mais ici, je pense qu'il y a eu un problème parce que dans ce que dit l'Echevin, il dit qu'on a fait tous les efforts pour prendre un privé pour faire l'évaluation puisque la Région a traîné par rapport à ça, mais en tout cas, ils ont évalué ça à 8.000 €, mais nous, on va quand même essayer de les vendre à 10.000 €. Moi je me mets à la place de je ne sais quel spéculateur immobilier qui viendrait éventuellement s'intéresser à ce lot de garages et donc il voit que c'est évalué à 8.000 € et qu'on va essayer de les vendre 10.000 €, ça, c'est vraiment ce qu'il fallait faire, l'acheteur il connaît directement la stratégie de la Commune, c'est-à-dire enchérir alors que ça ne vaut pas ce prix-là. Mais lui, l'acheteur, il va dire qu'il a lu dans la presse et qu'il a vu que c'était évalué à 8.000 € et donc pourquoi vous les vendez à 10.000 € ? Je suppose qu'il a derrière sa stratégie extraordinaire, qui peut-être nous échappe, mais en tout cas, s'il y a une stratégie là derrière, moi je suis preneur et je pense que tous les Conseillers communaux qui voient l'intérêt de la commune sont preneurs pour savoir quelle est cette stratégie extraordinaire qui fait étaler dans la presse la stratégie de vente de ces boxes.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Ik geef het woord aan Mevrouw Dekens.

Mevr. Dekens:

Mijnheer de Schepen, ik ga niet te lang zijn, mijn collega heeft het al ook gezegd, ik ben ook heel benieuwd betreffende uw strategie, het is één ding om in een gemeente beslissing op te nemen dat het geschat is voor 8.000 € en dat je gaat proberen om te verkopen voor 10.000 €, mais alors aller le dire dans la presse, c'est quand même un peu bizarre. Je ne sais pas si ça, c'est gérer les finances publiques en bon père de famille. Vous dites dans la presse que ça vaut 8.000 € et que vous alliez bien en avoir 10.000 €. Peut-être que vous les avez déjà vendus et que notre décision ne sert à rien ?

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw Dekens.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci de votre intérêt, quand un point est à l'ordre du jour du Conseil communal, c'est un ordre du jour qui est public et il n'est donc pas anormal que des gens s'interrogent sur les points. Il y a une certaine information qui doit être donnée à partir du moment où les points figurent à l'ordre du jour.

Vous avez repris les morceaux qui vous intéressent dans cet article. Il était également expliqué que l'an passé, nous avons vendu des garages et que la somme de 1.110.000 € avait été estimée par le Receveur de l'enregistrement et qu'au final, on les a vendus 1.300.000 €. Ceci veut dire que le bureau de l'enregistrement en matière de parking a tendance à sous-estimer ce qu'on peut en tirer. Si on était si mauvais vendeurs que ça, je ne pense pas que même à 10.000 €, on n'aurait pas reçu autant de manifestations d'intérêt alors qu'il était précisé que la vente ne serait effective qu'après l'expiration des délais de tutelle et donc à partir du mois de mars. Il y a déjà des gens qui sont intéressés à 10.000 € et je suis persuadé qu'on arrivera à vendre la plupart à ces prix-là. Pour le reste, il n'est pas dans la stratégie de la Commune que de garder un patrimoine tel que des parkings qui n'ont pas une fonction stratégique sociale. Il est par contre de notre intérêt de faire en sorte de mieux faire tourner les écoles, les crèches, les infrastructures collectives, les logements, l'ensemble des équipements que l'on a. Je préfère que des techniciens passent du temps dans une école, dans une crèche ou dans un logement plutôt qu'à réparer une porte de garage par exemple. Le fait de garder des places de parking, à cet endroit-là, nous constatons que les différents services communaux qui sont présents, comme la ludothèque, Lire et Ecrire qui loue des locaux, ne sollicitent pas des places, donc autant les vendre.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

On va s'abstenir parce qu'on ne connaît vraiment pas l'explication, c'est une explication qui vaut ce qu'elle vaut parce qu'il fallait en donner une, on le voit bien. Je sais bien que vous avez argumenté dans la partie qui vous intéressait, mais nous, l'opposition on ne va quand même pas reprendre la partie qui vous intéresse le plus. Mais en tout cas, c'est étrange, et dans le futur, ce serait peut-être bien que vous cessiez de vous étendre dans la presse à tout prix pour en parler et pour dévoiler quelque chose, même si je sais que vous êtes persuadés que vous allez tout vendre.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

7 conseillers communaux présents n'ont pas pris part au vote.

29 votants : 22 votes positifs, 7 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

7 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

29 stemmers : 22 positieve stemmen, 7 onthoudingen.

**18. Propriétés communales - Maison Maritime - Rue Vandenboogaerde, 89-91-93 - Convention bipartite de délégation de gérance.
Gemeentelijke Eigendommen - Maritiemhuis - Vandenboogaerdestraat 89-91-93 - Bipartiete overeenkomst van beheersoverdracht.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

**19. Département Infrastructures et Développement Urbain - CQDPS: Opération 1M Logements Heyvaert, Rue Heyvaert 107 et 109 - Prolongation de la mise à disposition temporaire des boxes de garage du bien sis Rue Heyvaert 107 à 1080 Bruxelles.
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - DWC Zinneke: Project 1M Woningen Heyvaert, Heyvaertstraat 107 en 109 - Verlenging van de tijdelijke terbeschikkingstelling van de garageboxen van het goed gelegen Heyvaertstraat 107 te 1080 Brussel.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

Tania Dekens quitte la séance / verlaat de zitting

20. Département Infrastructures et Développement urbain - Politique de la Ville - Approbation de la convention 2017.
Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Stedelijk Beleid – Goedkeuring van de overeenkomst 2017.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

21. Action sociale - Nouveau règlement relatif aux chèques-taxi communaux et régionaux.
Sociale Actie - Nieuw reglement betreffende de gemeentelijke en gewestelijke taxichèques.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais connaître l'évolution de l'utilisation de ces chèques-taxi parce qu'à un moment donné, je me rappelle qu'il y a eu une diminution de la valeur et je voudrais savoir combien de chèques ont été utilisés et combien de chèques sont inscrits dans le budget pour 2017 ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Il y a des chèques communaux et il y a des chèques régionaux. Anciennement, les chèques étaient de 2,50 euros et maintenant, ils passent à cinq euros, ce qui veut dire évidemment que le nombre de chèques communaux va diminuer, mais pas la valeur de ce que les gens reçoivent. Les gens vont recevoir moins de chèques, mais avec une valeur supérieure. Le nombre de chèques est évidemment lié aux subsides qu'on reçoit de la Région qui tourne autour de 40.000 €, ça c'est pour les chèques régionaux. Et pour les chèques communaux, je pense qu'on est aux alentours de 90.000 €. Quand le budget a été raboté de 10 %, les chèques ont été rabotés de 10 % aussi. On a reçu davantage de chèques régionaux et donc les gens vont recevoir plus que l'année passée. Tout le monde recevra 18 chèques de cinq euros.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Pour bien comprendre, les gens reçoivent les 18 chèques, mais le budget n'est ponctionné de cette valeur que s'ils utilisent réellement les chèques et qu'une compagnie de taxis demande d'être payée pour les chèques. Je voudrais demander sur les chèques distribués, quel est le taux d'utilisation, est-ce que les 18 chèques sont épuisés pour les gens?

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Une des raisons de ce nouveau règlement, c'est que précédemment, les chèques pouvaient rester traîner plusieurs mois, les gens ne venaient pas les chercher et après un certain temps, on les distribuait à d'autres personnes. Maintenant, on a dit que si après trois mois, personne ne venait chercher les chèques, automatiquement les chèques vont être donnés à des gens qui en font la demande. On ne sait jamais à l'avance le nombre de chèques utilisés, puisque ça équivaut au nombre de chèques qui vont être rentrés par les firmes de taxis. Ils ont 15 jours après le 31 décembre pour rentrer la valeur des chèques-taxi. Pour donner le chiffre, on doit donc toujours attendre l'année qui suit.

M. le Président :

Merci Madame Gilles-Goris.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**22. Population - Gratuité des extraits de casier judiciaire.
Bevolking - Kosteloosheid uittreksels uit het strafregister.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**23. Urbanisme - RC - Elaboration du PPAS 15 Gazomètre - Demande d'approbation au gouvernement.
Stedenbouw - RC - Uitwerking bijzonder bestemmingsplan 15 gasmeter - Aanvraag tot goedkeuring door regering.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Il est indiqué CPAS, mais je suppose que c'est le CPAS de Bruxelles puisque malheureusement, celui de Molenbeek n'a pas de terrain, donc est-ce que ça pourrait pas être spécifié dans le texte ?

M. le Président :

On prend note de votre remarque.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je constate que ce point arrive encore une fois à l'ordre du jour et je m'étonne que ça prenne autant de temps et donc c'est à nouveau une demande au gouvernement régional. On peut s'étonner de la lenteur de ce dossier par rapport à d'autres dossiers qui ont vu le jour du côté de Tour et Taxis, où on a parfois l'impression qu'il y a du poids, deux mesures et nous nous en étonnons.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

On parle du PPAS, dans une précédente discussion sur le même PPAS et dans un autre aussi, j'ai posé la question sur l'attribution des logements à construire et sur la répartition sociale. On m'avait dit que ce n'était pas le moment de poser la question. Je voudrais quand même avoir une réponse parce que j'ai l'impression qu'on risque d'être mis devant des faits accomplis et que toute la discussion de l'appel d'offres et des choix à faire, on devrait juste accepter que les choses soient ainsi et qu'on est au stade de signer des conventions avec des gros promoteurs immobiliers. Donc je voudrais vous poser la question, est-ce que dans ce projet-là, la répartition des différents types de logements, est-ce que vous avez avancé au niveau social dans la réflexion, est-ce que la Commune a une idée sur cette question-là ou pas, et donc j'aimerais bien avoir une réponse ou bien que des Sections réunies soient organisées sur le sujet.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je vais pouvoir répondre aux deux questions en même temps. On a déjà répondu au nombre de logements privés, sociaux etc., quand on a présenté le PPAS Gazomètre en Sections réunies et lors du Conseil communal qui a suivi. On avait déjà répondu. Il faut savoir que la maîtrise du foncier est très importante pour créer du logement privé ou social, je ne dois pas vous l'expliquer. Pourquoi est-ce que ça pris du temps, il se fait que la Région nous a posé de nombreuses questions et nous avons rencontré la Région à différentes réunions où une des questions était vous avez un nombre de mètres carrés sur une surface

précise qui est très élevé pour certains propriétaires. La question nous a été posée, mais le rapport P/S pour un propriétaire privé était anormalement bas par rapport à un P/S de la parcelle du CPAS de la Ville de Bruxelles. Sur cette parcelle était prévu un programme de logements publics. Nous avons refusé de modifier le PPAS, ce qui a pris beaucoup de temps, j'ai refusé de modifier le PPAS pour modifier le nombre de mètres carrés et diminuer le nombre de mètres carrés sur la parcelle publique pour en donner aux parcelles privées parce qu'il était hors de question que je change en cours de route quelque scénario que ce soit. On avait fait tout le cheminement, ça nous avait pris des années, ça nous a coûté beaucoup d'argent et en toute dernière minute, on nous demande de changer certains ratios, ce que j'ai refusé. Nous avons répondu à toutes les autres questions d'une manière extrêmement positive et au jour d'aujourd'hui, il nous semble important d'enfin activer cette zone qui comprend le PPAS Gazomètre pour enfin créer des logements privés et publics et permettre à la fois l'extension d'une école, mais également la création d'un parc. Voilà la raison pour laquelle ça a pris du temps, c'est parce que le gouvernement nous a posé des questions et nous a demandé de changer notre fusil d'épaule, ce que nous avons refusé. Quand vous aurez voté j'espère positivement la demande de validation par le Gouvernement, le Gouvernement aura 60 jours pour se prononcer sur cette version.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

4 conseillers communaux présents n'ont pas pris part au vote.

31 votants : 22 votes positifs, 9 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

4 aanwezige gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

31 stemmers : 22 positieve stemmen, 9 onthoudingen.

24. Développement Durable - Convention Innoviris/CoCreate - Projet WIM. Duurzame Ontwikkeling - Innoviris/CoCreate overeenkomst - WIM project.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

25. Motion déposée par Monsieur Van Damme, Conseiller communal SP.A, Monsieur Papadiz, Conseiller communal MR, Monsieur Gjanaj, Conseiller communal PS, Madame El Belghiti, Conseillère communale CDH, Madame Tamditi, Conseillère communale ECOLO, Monsieur Vossaert, Conseiller communal Défi et Monsieur Lakhloufi, Conseiller communal GIC, relative au financement par l'État fédéral et la Région de la zone de police de Bruxelles-Ouest.

Motie ingediend door Mijnheer Van Damme, Gemeenteraadslid SP.A, Mijnheer Papadiz, Gemeenteraadslid MR, Mijnheer Gjanaj, Gemeenteraadslid PS, Mevrouw El Belghiti, Gemeenteraadslid CDH, Mevrouw Tamditi, Gemeenteraadslid ECOLO, Mijnheer Vossaert, Gemeenteraadslid Défi en Mijnheer Lakhloufi, Gemeenteraadslid GIC, betreffende de financiering door de Federale Overheid en het Gewest van de Politiezone Brussel-West.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Monsieur Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Je vais donner les explications en français, comme ça tout le monde pourra suivre. Nous avons déjà discuté plusieurs fois de l'état assez désastreux au niveau financier dans lequel se trouve notre Commune. Nous avons tous nos divergences par rapport aux raisons de ces problèmes financiers, surtout comment les résoudre et comment essayer d'utiliser les moyens dont on dispose malgré tout. Ici, je voudrais mettre sur la table ce qui à mon avis peut nous réunir, en tout cas, j'espère que nous arriverons un accord ce soir. Il s'agit d'un budget important qui part chaque année de la Commune vers la zone de police dont nous faisons partie. Molenbeek-Saint-Jean fait partie de la zone Bruxelles-Ouest et plus ou moins 50 % de la portion dans cette zone, est à charge de notre commune. La motion que je vous propose aujourd'hui, parce que c'est bien une motion et pas une résolution, donc je me corrige. C'est une motion qui est ouverte à la signature par tous les partis ici concernés et j'espère que tous les partis vont la signer parce que je crois qu'elle sera d'autant plus forte si nous la signons tous ensemble. Le but aujourd'hui n'est pas de nous diviser, mais d'essayer de nous réunir par rapport aux autres pouvoirs publics dans ce pays, c'est-à-dire d'abord le niveau fédéral qui apporte une contribution considérable et aussi dans une moindre mesure la Région qui elle aussi apporte un soutien à la zone de police de Bruxelles-Ouest. Nous voyons que chaque année la contribution de la Commune grandit énormément, 3 ou 4 % en moyenne. Les autres dotations, par contre, n'augmentent pas du tout alors que nous sommes face à un énorme défi et c'est devenu encore plus clair suite aux attentats de 2015 et 2016. Je crois qu'il n'y a personne dans cette salle qui conteste le fait qu'il faille investir dans notre police. Évidemment, investir dans notre police, dans notre cas, ça veut souvent dire investir moins ailleurs. Parce que si on augmente la dotation de la Commune à la zone de police, ça veut dire qu'il nous reste moins d'argent pour le CPAS ou pour autre chose. La motion qui est sur la table ici, elle vise à appeler le niveau fédéral et dans une moindre mesure le niveau régional à prendre leurs responsabilités par rapport au financement de notre zone de police et de dire que la façon dont cette zone est financée aujourd'hui ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui, c'est-à-dire que la plupart des critères sur lesquels sont basés le financement datent de la fin des années 90 et donc cela fait 20 ans. Cela veut dire qu'on ne tient pas du tout compte de l'évolution de ces 20 dernières années, qui est assez négative pour Molenbeek dans le calcul. Parce que nous avons non seulement un appauvrissement de la population, nous avons ainsi un énorme accroissement de la population avec 30.000 personnes en plus par rapport à la fin de la situation des années 90 et nous avons aussi des indicateurs beaucoup plus mauvais par rapport à un certain nombre de critères qui sont à la base de ce calcul. Ce que je propose aujourd'hui, pour le SP.A, mais j'espère que ce sera soutenu par tous les autres groupes dans ce conseil, c'est que nous adressions tous ensemble une demande auprès des autres

autorités fédérales dans un premier temps et régionales dans un deuxième temps, de mieux pondérer et de pondérer de façon plus équitable la contribution qu'ils font au budget de la police locale de notre zone.

Je ne vais pas vous lire le texte de la motion qui vous a été envoyé et j'espère que nous pourrions atterrir rapidement sur un consensus qui reprend l'essentiel des points soulevés. La seule chose que je voudrais ajouter, c'est que la motion initiale visait uniquement le niveau fédéral, mais suite aux discussions avec Madame la Bourgmestre, Monsieur Papadiz a renvoyé une version un peu modifiée, et donc c'est la version envoyée par Monsieur Papadiz qui est la bonne et je vais maintenant envoyer la version définitive au Secrétaire communal et au Président de la séance pour qu'on puisse éventuellement l'imprimer, mais donc on n'a pas changé grand-chose, on a juste rajouté un petit point. Il y a donc trois décides : c'est de revoir la norme KUL pour la dotation fédérale des zones de police et l'adapter à la nouvelle réalité, de revoir la dotation régionale en faveur de la zone de police de Bruxelles-Ouest et d'éliminer le sous-financement historique via la dotation fédérale des zones de police urbaine et de diminuer les déséquilibres à Bruxelles et de développer une solution pour résoudre à court terme totalement le déficit de plus de 120 agents dans le cadre effectif au sein de la zone de police de Bruxelles-Ouest. Le seul élément nouveau dans la délibération que Monsieur Papadiz a envoyée, c'est le point de revoir la dotation régionale en faveur de la zone de police Bruxelles-Ouest.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le Président, je suis bien heureux pour vous que vos propositions de motion soient concertées, de dialoguer avec la majorité, ce qui n'est pas toujours le cas avec les propres membres de cette majorité. Quoi qu'il en soit, Monsieur Van Damme, je soutiens votre motion à deux mains, d'ailleurs, si vous ne l'aviez pas déposée, je l'aurais fait à votre place. Il y a un problème qui perdure depuis de nombreuses années, d'ailleurs qui perdure depuis la création de la zone de police en 2002, c'est-à-dire un sous-financement structurel du Fédéral. Quand on observe les chiffres d'évolution, d'une part de la dotation communale, c'est-à-dire de l'effort qui est fourni par les communes qui sont associées au sein de cette zone de police, elle a augmenté en moyenne de 6 %, alors que dans le même temps, la dotation du Fédéral n'a augmenté que de 1 %. Dans votre motion, vous parlez de la norme KUL qui a été définie en 1999, c'est-à-dire avant la création de la zone de police, c'est dire que cette norme est aujourd'hui complètement obsolète et qu'elle doit être revue en profondeur et il faut tenir compte des réalités de chaque zone de police. Notre zone de police par rapport à d'autres zones de police et de notre ville par rapport à d'autres villes du pays, on voit clairement qu'il y a une espèce de discrimination qui est faite, une discrimination lorsqu'on ramène les chiffres au nombre de policiers par tête d'habitant, on voit que Bruxelles, par rapport à d'autres villes, est largement défavorisée et qu'à l'intérieur même de la région de Bruxelles, il y a des différences importantes entre les zones de police si on examine le nombre de policiers par le nombre d'habitants. Si on doit rajouter les indicateurs d'ordres sociaux, d'ordre économique, d'ordre culturel, personne ici ne pourrait contester que notre zone de police doive être autrement traitée. Malheureusement, on le constate au quotidien, quand on demande aujourd'hui aux policiers de faire de plus en plus de missions, de plus en plus interventions, de plus en plus de tâches, alors que les moyens n'augmentent pas en conséquence. Aujourd'hui il faudrait, rien que pour la Commune de Molenbeek, 30 policiers supplémentaires pour assurer correctement les tâches qui leur sont demandées. Ce n'est pas le cas. Oui Monsieur Van Damme, je vais soutenir cette motion qui est d'une haute

importance et j'espère qu'elle va susciter un débat, je l'espère sincèrement à d'autres niveaux, parce que si ce débat n'a pas lieu, j'espère qu'il y aura alors au moins un débat au conseil de police par rapport à cette problématique qui est à mon sens très grave.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président, effectivement c'est une motion pour laquelle nous allons non seulement souscrire, mais également partager et voter. Depuis le début, nous sommes favorables au renforcement du financement de la zone de police, étant donné les missions qui incombent à la police, étant donné le contexte actuel et des missions qu'on leur demande. Ils sont souvent en sous-effectifs et on ne peut qu'abonder dans le sens de la motion et du point. Je rappelle que la motion est liée au point et qu'effectivement nous sommes d'accord avec les décideurs et la motion. Ce que je voudrais proposer à ce Conseil communal, au-delà de cette motion qui à mon avis passera fort heureusement sans problème, c'est qu'on puisse peut-être réfléchir dans le cadre d'un autre Conseil communal à une motion, je veux bien me porter volontaire s'il n'y en a pas d'autres, une proposition de motion pour soutenir également le financement du CPAS. On a évoqué durant ce conseil communal le sous-financement du CPAS et moi, je pense que ce serait plus juste, à la fois d'avoir cette solidarité et cette mobilisation de tous les Conseillers communaux majorité et opposition, quant au financement de la police, mais également, s'il vous plaît, au financement qu'on doit également exiger du fédéral pour le CPAS.

La motion a été introduite ce soir par Monsieur Van Damme, c'est très bien, elle est également cosignée par d'autres personnes, mais il serait bien peut-être à l'avenir qu'on puisse disposer bien à l'avance des textes, tous les Conseillers communaux, avant qu'ils n'arrivent au conseil communal. C'est une proposition que je fais et je ne vise personne, qu'on puisse se plier à cela, parce que tout à l'heure Monsieur De Block proposait une sous motion, j'avais envie d'aller dans son sens, et vu que je ne disposais pas de texte, on ne pouvait pas. Donc pour qu'on puisse travailler sérieusement, s'il y a des motions, qu'on nous les envoie bien à l'avance et qu'on puisse travailler collectivement.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je déplore de nouveau le manque de communication, Monsieur Van Damme a écrit une motion, apparemment en collaboration avec Monsieur Papadiz, tous les chefs de groupe étaient là apparemment, mais Monsieur Van Damme pratique toujours le cordon sanitaire quand ça lui convient parce que je me souviens, lors d'une interpellation au Conseil communal du mois dernier, il a tout fait pour que je ne présente pas mon interpellation. En plus, le point était déjà à l'ordre du jour, j'appelle cela de l'opportunisme. Ceci dit, je ne suis pas contre le refinancement de la zone de police, pour autant que les financements permettent une moins grande contribution de la Commune. Ça permettrait de dégager les moyens pour les mettre dans l'éducation, au soutien au CPAS. Dans ces conditions-là, je suis d'accord, mais je vois qu'on veut augmenter le nombre d'agents, de passer à 120

agents supplémentaires, donc les moyens vont passer dans le traitement de ces agents et donc je me demande si la dotation va être revue à la baisse. Et puis il y a d'autres moyens d'envisager la sécurité dans notre commune, vu la situation dans laquelle nous sommes, nous sommes dans le tout répressif, avec des fermetures de lieux de prière, des perquisitions etc., je crois qu'il y a moyen d'assurer la sécurité autrement dans notre commune par la collaboration plus grande avec notre population et de moins la culpabiliser. Je pense que tant de moyens seraient consacrés à d'autres moyens beaucoup plus importants, notamment au domaine éducatif, qui est essentiel pour l'avenir de nos jeunes et de notre commune.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig, je voudrais vous donner une information, c'est que Monsieur Van Damme a introduit ce point à l'ordre du jour et qu'il avait au départ intitulé cela résolution, c'est la raison pour laquelle c'était mis à l'ordre du jour, mais c'est bien lui qui est à l'initiative de l'introduction de ce point, comme tout conseiller à la possibilité de le faire. C'est dans le cadre des échanges qu'il a eu avec le Collège qu'il a été décidé de changer en motion. Donc ce point a été inscrit à l'ordre du jour à sa demande et pas à la demande du Collège, donc c'est normal que ce soit lui qui la présente et que la motion soit rattachée à ce point.

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Je voudrais remercier Monsieur Van Damme pour le travail que nous avons pu accomplir ensemble, nous avons pu apporter quelques modifications. J'ai sous la main ici un arrêté royal qui fixait encore le mode de calcul et c'est vrai qu'il y avait 75 indicateurs, dont la superficie, la population, le degré d'urbanisation, le caractère touristique, les revenus, l'emploi, le chômage, le taux de scolarisation, la pyramide des âges etc. Je pense que nous sommes dedans, il était grand temps d'apporter cette modification et donc nous soutenons ce point. Je remercie donc encore Monsieur Van Damme pour la bonne collaboration que nous avons pu avoir avec lui et le groupe MR va voter favorablement.

M. le Président :

Merci Monsieur Papadiz.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

On ne peut que soutenir cette motion et je remercie également Monsieur Van Damme pour cette motion constructive qui est une plus-value pour la zone de police et donc nous la cosignons et nous soutenons fermement cette motion.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci Monsieur le Président, à plusieurs reprises, après les attentats du 22 mars, nous avons discuté des difficultés de la zone de police et le Commissaire était même venu lors des Sections réunies pour présenter la situation et le plan Canal. Il nous a fait part à ce moment-là des effectifs supplémentaires qui avaient été alloués à la zone de police de Bruxelles-Ouest. On apprend début janvier lors du ras-le-bol été exprimé à juste titre par les agents de police qu'en fait, ce plan ne fonctionne pas si bien que ça et que le personnel qui était préalablement affecté, était parti. Donc finalement, la situation a évolué depuis, il y a eu les doléances du chef de corps et des agents de polices qui ont bruyamment exprimé leur ras-le-bol, mais qui n'ont pas été à ce jour entendu par toutes les autorités du pays. Nous saluons bien évidemment cette motion et le travail qui a été apporté de part et d'autre, majorité et opposition, pour en faire quelque chose de complet. Ce que je vous suggère parallèlement au fait que nous la votions au Conseil communal, c'est que l'ensemble des partis politiques la porte également au conseil de police et qu'on la fasse voter par l'ensemble des communes de la zone. Nous pensons que ça aura une portée plus forte.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense qu'il faut faire une distinction entre deux choses, avec le PTB, on soutient absolument la demande de plus effectifs pour une police de proximité. Il est donc important de remplir le cadre. Et donc un chèque en blanc pour augmenter les moyens pour faire plus, comme la Commune a fait pour le plan Canal, ça ne nous intéresse pas. Je pense qu'il est important que l'orientation de la politique policière doit être liée à cela. Il manque 120 agents, ce n'est pas 30 agents, c'est bien 120 agents qu'il manque et le manque de ces 120 policiers rend impossible un travail de proximité et donc les interventions continueront à se faire, mais c'est le travail de proximité qui est toujours sacrifié. Dans ce sens-là, je trouve qu'il faut aussi une orientation et donc sur cette motion comme elle est, je m'abstiendrai parce que je trouve qu'il y a aussi une vérité dans la remarque de demander cela maintenant pour la police, et tout à l'heure pour le demander pour le CPAS. Je dis que Molenbeek et sous financé chroniquement en tant que commune et donc je ne m'avancerai pas sur un domaine sans qu'il y ait une vision globale sur le financement de la commune dans toutes ses composantes. Sinon je trouve qu'on favorise une façon d'aborder le problème sans expliciter quelle approche on veut.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voulais juste dire que cette motion qui recueillerait l'assentiment, le soutien de tous les groupes politiques.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Si cette motion recueille l'assentiment, le soutien de tous les groupes politiques, ça me semble tout à fait positif comme signe à donner tant au Fédéral qu'à la Région, puisque comme cette motion l'explique, c'est vrai que la zone de Bruxelles-Ouest est sous financée depuis des années et c'est une d'abord à cause d'une raison historique, de la norme KUL qui fait qu'un certain nombre de considérations a été prises mais qu'on n'a pas tenu compte de l'évolution du chiffre de la population à la hausse et qu'on n'a pas tenu compte non plus des jeunes à Molenbeek, qui est une tranche d'âge de plus en plus importante. Le paradoxe, c'est qu'on tient compte dans cette norme KUL des personnes âgées, mais pas des jeunes et donc, c'est vrai que c'est une norme qui doit absolument être réactualisée et à côté de ça, aujourd'hui avec la sixième réforme de l'Etat, la Région bruxelloise a aussi plus de compétences à l'égard de la sécurité et de la prévention par rapport à la zone de Police et donc, sur les 25.000.000 € de la Région de Bruxelles-Capitale, seuls 4.900.000 € sont donnés à la Zone de Bruxelles-Ouest et là, je pense aussi qu'un effort peut être réalisé, que des critères de dotations doivent être revus au bénéfice de notre zone de Police qui a des difficultés particulières de par son grand nombre de population et de par les difficultés que l'on rencontre dans des quartiers densément peuplés, et c'est vrai que la police de proximité est essentielle. En s'inscrivant dans la volonté d'augmenter le nombre de policiers dans la zone, évidemment mon premier souhait et cela a bien été dit à diverses reprises, notamment dernièrement à l'occasion de la négociation qui s'est faite avec la police par rapport à l'intervention, que la zone de Bruxelles-Ouest a toujours voulu aussi faire en sorte de soutenir sa police de proximité, qui est la police en contact avec la population et que le lien de confiance qui doit exister entre cette police de proximité et le citoyen, est essentiel.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Merci Monsieur le Président, juste brièvement par rapport aux interventions des différentes personnes qui ont parlé, je veux tout d'abord m'excuser auprès de vous tous parce que c'est vrai que j'ai fait une erreur qui est peut être due à la langue, parce que j'ai mis « résolution » au lieu de « motion » et ne sachant pas qu'il y avait une distinction entre les deux, ça a été agendé comme « résolution » et apparemment, ça veut dire qu'il n'y a pas de nom qui apparait et donc par conséquent vous n'avez pas pu voir que c'est une proposition de motion agendée par le SP.A et donc, vous n'avez pas pu en prendre connaissance de façon correcte et donc je m'en excuse auprès de vous tous parce que c'est une erreur de ma part que j'aurais pu rectifier plus tôt.

Je salue les interventions de tous ceux qui veulent soutenir la proposition de motion telle qu'elle a été présentée. Je salue aussi la suggestion de Madame Tamditi de présenter cette motion aussi au Conseil de Police, je pense que c'est une excellente idée. Si nous arrivons ce soir à l'unanimité, je crois qu'il y aura moyen de trouver un tel consensus au Conseil de Police. Je fais un dernier effort pour convaincre mon collègue Dirk De Block en lui disant que je partage tout à fait, et la Bourgmestre l'a dit aussi, la volonté de justement augmenter pas seulement l'enveloppe de la police, mais surtout les effectifs sur le terrain et c'est d'ailleurs un des quatre considérants, qui dit que le Conseil communal décide de demander de développer une solution pour résoudre à court terme le déficit de plus de cent vingt agents dans le cadre effectif au sein de la police zone Ouest. Donc, le but de cette motion, ce n'est évidemment pas de faire en sorte que la zone Ouest puisse acheter un hélicoptère pour survoler les quartiers, mais certes d'avoir des gens sur le terrain et j'invite le

PTB à se joindre à cette motion. Je comprends évidemment la remarque de Madame Tahar, la remarque de dire qu'il y a d'autres besoins, vous avez tout à fait raison, il y a d'autres besoins notamment le CPAS est un point très important et je suis tout à fait prêt à discuter d'une motion semblable au niveau du CPAS, mais cela ne doit pas éviter Monsieur De Block de voter aujourd'hui une motion qui vise essentiellement de faire en sorte qu'il y ait plus de policiers sur le terrain à Molenbeek. J'aimerais vraiment bien que tu changes d'avis, Dirk !

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme. Je propose qu'on passe au vote. Est-ce qu'on peut l'approuver à l'unanimité ?

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Avant de voter, il faut peut-être aussi définir qui va la cosigner parce que je crois qu'il y a pour chaque groupe quelqu'un qui va la cosigner ? Peut-être qu'on peut le faire par après en le disant au Secrétaire communal, c'est le plus facile, non ? Mettre le nom des partis et ...

M. le Président :

Ce seront uniquement les chefs de groupe qui viennent se signaler à la fin du Conseil chez le Secrétaire communal.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 34 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 34 positieve stemmen, 1 onthouding.

26. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Lakhloufi (GIC), Monsieur Berckmans (GIC) et Monsieur El Abboudi (MR), relative au retour des séances du Conseil communal à la Maison communale.

Gemeentesecretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Lakhloufi (GGB), Mijnheer Berckmans (GGB) en Mijnheer El Abboudi (MR), betreffende de terugkeer van de zittingen van de Gemeenteraad in het Gemeentehuis.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Tout le monde a reçu le texte de la motion que j'ai déposée et la motion est retirée. Elle sera réintroduite par la suite, mais je pense que comme vous l'avez, vous pouvez envoyer vos remarques et vos amendements pour pouvoir la travailler par la suite et donc, je proposerai qu'au prochain Conseil communal, on introduise une motion commune portée par l'ensemble des partis politiques pour ceux qui sont ouverts à cette proposition.

Je la retire aujourd'hui et je la réintroduirai par la suite. Monsieur le Secrétaire communal, veuillez juste noter pour ma part que je cosigne volontiers la motion de Monsieur Van Damme.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

27. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Gjanaj, Conseiller communal PS, relative à la situation créée à la suite de la fermeture de la Porte de Ninove - Report du 26/10/2016.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Gjanaj, Gemeenteraadslid PS, betreffende de ontstane situatie tengevolge de sluiting van de Ninoofsepoort - Uitstel van 26/10/2016.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Chers collègues, la Porte de Ninove est un des points vitaux de la mobilité pour notre Commune. Elle est empruntée notamment par une grosse partie des navetteurs des 2 autres régions en lien avec le ring par la Chaussée de Ninove, mais aussi par la Chaussée de Gand. Depuis le début des travaux d'aménagement de celle-ci, les riverains de la Commune subissent des nuisances très importantes et les quartiers impactés directement ou indirectement donnent l'impression d'être hermétiquement fermés !

En effet, tous les modes de mobilité sont considérablement perturbés, qu'il s'agisse de la mobilité douce, du transport en commun et bien sûr de la voiture. Les personnes les plus touchées par les travaux sont les personnes à mobilité réduite, les écoliers, les services de secours, les familles qui ont des enfants en bas âges, les personnes âgées mais aussi et surtout le tissu économique local.

Les commerçants du quartier parlent d'un manque à gagner important et de perturbations, et je regarde si notre collègue Haouari est là parce qu'il m'aurait dit, voilà tu remets encore une couche, dans la livraison de leurs activités commerciales, sans compter l'impact sur le marché hebdomadaire et les activités connexes.

L'ensemble des personnes concernées pointent un manque d'informations et de sensibilisation et le chaos qui a suivi le début des travaux d'où mes questions :

- Quel est votre plan de communication concernant cette fermeture et qu'envisagez-vous de faire pour l'améliorer ?
- Quel est le phasage précis des travaux ?
- Avez-vous suffisamment informé les commerçants sur les possibilités et les conditions liées à l'obtention des compensations financières prévues par la Région ? Le cas échéant, combien de commerçants ont déjà fait appel au dispositif prévu ?
- Prévoyez-vous des mesures destinées à donner un coup de pouce aux activités commerciales pour leur permettre de faire face à cette situation avec le moins de désagrément possible ?
- Avez-vous une vue générale de tous les travaux ou perturbations qui risquent d'avoir un impact sur la mobilité sur le territoire de la Commune et qu'en est-il réellement de

la coordination de ces travaux et de l'étude qui est faite pour réduire les effets néfastes sur toutes les fonctions présentes sur notre territoire ?

Je vous remercie d'avance, pour vos réponses.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Ce chantier de réaménagement vise un grand parc de 2,4 hectares à la Porte de Ninove. Ce chantier comprend à la fois des travaux liés à la STIB, mais également sur les voiries et une deuxième phase qui concernera le parc.

C'est vrai que c'est un chantier qui pose extrêmement de problèmes. La genèse de ce problème vient du fait que Beliris avait proposé trois phases de chantier et donc fermé le périmètre à trois endroits différents, et donc permettre une certaine fluidité du site, hélas la STIB avait des contraintes techniques et d'agenda, ce qui a donc poussé la Région à devoir fermer tout le périmètre pendant un an, au lieu de fermer le périmètre à trois endroits différents. La STIB avait de grosses exigences par rapport à ce chantier pour tout faire en un an, car ils doivent entamer un autre chantier à la fin de celui-ci et donc, s'ils ne le faisaient pas tout de suite, ils reportaient les travaux à la Porte de Ninove à trois ans, tout vient de là en fait. On a bloqué tout en une fois alors qu'on devait bloquer une partie et cela en trois fois.

Dès le premier jour, on a compris les problèmes. On a compris tout de suite l'intensité du problème et on a convoqué à la fois la STIB, Beliris, la Région et Bruxelles-Mobilité à la Commune. C'est la Bourgmestre qui pilotait la réunion pour demander de trouver une solution pour désengorger le quartier et donc on a beaucoup travaillé sur des scénarios de délestage qui ont été tous refusés. On a demandé des adaptations, des signalisations pour mieux fluidifier et mieux diriger les personnes vers le centre ou soit vers le ring.

Au jour d'aujourd'hui, une bonne partie des gens évitent et ils le font bien, ils évitent le quartier et cela permet une certaine fluidité, mais malgré tout, on connaît encore beaucoup de soucis liés à ce chantier qui est énorme. On n'a pas beaucoup d'autres cas et d'exemples de chantiers qui bloquent des entrées de villes comme celui-là.

Il y a eu une séance d'information organisée par la Région, Bruxelles-Mobilité et le Cabinet du Ministre de la Mobilité, il y a quelques temps. Ils ont reçu des doléances pour essayer de permettre aux commerçants et aux riverains de répondre à leurs besoins immédiats en termes d'accessibilité à la fois des commerces, mais aussi de traversés de chantier à la fois des vélos, pour les cyclistes et pour les piétons.

La Région admet bien une erreur de signalisation et de coordination, mais je pense qu'on ne peut pas, il n'y a pas de miracle, on n'a pas, nous Commune, beaucoup de moyens pour réguler les trafics. On demande à chaque fois, et je l'ai encore demandé début de semaine, de rencontrer une demande notamment des commerçants de la Chaussée de Ninove, de signaler que les commerces de la Chaussée de Ninove sont accessibles malgré le cul de sac. Nous sommes tout le temps en relation avec la Région pour améliorer la situation bien évidemment.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Par rapport à ce qui est annoncé, on parle d'un an, mais sur le site, on annonce déjà deux ans.

M. l'Echevin Mahy :

Oui, il faut comprendre les travaux liés aux rails, ils vont durer un an jusqu'en juin 2017 et ensuite, commencera une nouvelle phase qui va préparer un programme de parc. C'est-à-dire qu'ils vont préparer un parc temporaire qui lui va être développé jusqu'en 2019 et après 2019, viendra les derniers aménagements du Parc définitif. C'est un chantier qui va durer longtemps mais attention, à partir de juin 2017, même peut-être avant, les différentes voiries aux alentours du périmètre vont être peu à peu libérées et rouvertes. La date cruciale, c'est juin 2017, ensuite on verra beaucoup plus clair et la traversée sera beaucoup plus aisée.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj comme dernière intervention.

M. Gjanaj :

Ici, le plus important et ça a été dit clairement, c'est le phasage. Par rapport aux commerçants et par rapport à ceux qui sont désespérés, on l'a entendu tout à l'heure, et ce que les commerçants déclaraient par rapport à leurs activités finalement, c'est de savoir ... On sait que ça va être lourd, mais il y a un manque d'espoir dans le sens ou finalement les gens sont dans l'incertitude totale et ça, ça peut un peu être levé, il faut atténuer cette souffrance parce que, pour les opérateurs économiques, vous savez très bien que le fait d'avoir des informations sur les phases de travaux avoir une information, c'est encore plus important qu'ailleurs, c'est de savoir finalement les endroits qui seront concernés tant au niveau temporel qu'au niveau géographique, de savoir quelles rues seront concernées.

Vous parlez beaucoup de la Région, mais Beliris est là et je pense que la Bourgmestre a un contact assez important puisque je pense qu'elle a des entrées au niveau de Beliris et donc, c'est vraiment important d'avoir ces informations-là.

M. l'Echevin Mahy :

Après juin 2017, nous n'avons pas d'informations plus précises. C'est ce qui nous est dit. On sait que des voiries vont être ouvertes, mais on n'a pas plus d'informations.

M. Gjanaj :

Ecoutez Monsieur Mahy, je suis vraiment désolé que vous m'interrompiez comme ça et que vous êtes obligé de rendre Monsieur le Président fâché. Maintenant c'est à moi de le consoler.

(Rires - Gelach)

M. Gjanaj :

Je voulais parler du phasage et continuer à vous tirer les oreilles par rapport, pas au fait que vous dérangez Monsieur le Président, mais au fait que vous ne donnez pas assez d'information et me dire simplement en tant que responsable politique, me dire qu'après 2017, on ne sait pas ce qui se passera, et bien franchement, ça me semble un peu court. Donc, je vous demande au nom des intérêts de la commune, au nom des intérêts des commerçants et des personnes concernées, d'aller un peu plus loin que cette réponse tout à fait insatisfaisante de dire qu'après 2017...

Ecoutez, nous on ne vous demande pas d'être un devin. On vous demande d'agir en fonction dans le cadre des compétences qui sont les vôtres pour aller au-delà même d'une réponse.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj. L'incident est clos.

28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rahali, Conseiller communal SP.A, relative à une interview de l'Echevine Annalisa Gadaleta - Report du 21/12/2016.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali, Gemeenteraadslid SP.A, betreffende een interview van de Schepen Annalisa Gadaleta - Uitstel van 21/12/2016.

29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ait Jeddig, Conseiller communal Islam, relative à l'interview de Madame Gadaleta dans la DH - Report du 21/12/2016.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, Gemeenteraadslid Islam, betreffende het interview van Mevrouw Gadaleta in de DH - Uitstel van 21/12/2016.

30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB-PVDA, relative aux positions de l'Echevine Gadaleta. (Complémentaire).

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de posities van de Schepen Gadaleta. (Aanvullend).

M. le Président :

Je propose que les points 28, 29 et 41 soient joints avec Monsieur Ait Jeddig et Monsieur De Block qui ont introduits une interpellation il y a quelques semaines sur le même sujet et donc comme le premier est Monsieur Rahali, c'est lui qui prend la parole le premier. Je donne la parole à Monsieur Rahali.

Dhr. Rahali :

Dank U wel Mijnheer de Voorzitter.

Beste collega's,

Eerst en vooral, Mevrouw Gadaleta het is absoluut niet persoonlijk. Het gaat meer over de inhoud en de vorm van hoe het artikel verschenen is.

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, chers collègues, le 9 novembre dernier, un article paraît dans la DH stigmatisant les Molenbeekois. Les Molenbeekois en ont assez de la stigmatisation et d'être constamment pointés du doigt, les Molenbeekois sont déjà à genoux et nous savons tous pourquoi.

Je dénonce les propos tenus dans cet article, nous nous sommes tous engagés pour défendre le droit de chacun, il est de mon devoir dans cet aspect-là de vous interpellé, les Molenbeekois se sentent insultés, en tout cas, je me suis moi-même senti insulté après la lecture de l'article et après la lecture de certains passages du livre.

Effectivement, votre insistance sur la communauté maghrébine et leur appartenance philosophique et religieuse porte confusion. Vous connaissant personnellement, cela m'étonne.

Votre livre contient probablement des éléments intéressants, néanmoins, Madame, les Molenbeekois sont enchaînés et prisonniers par toutes les choses qui se disent et qui s'écrivent sur eux. Les Molenbeekois souffrent des amalgames, de la stigmatisation et paieront encore de longues années, un lourd tribut de tous ces acharnements médiatiques et autres.

Le chômage frappant de plein fouet nos jeunes, ils sont discriminés et toujours pointés du doigt, leur avenir est compromis. À cause de la plupart des médias, même à plusieurs milliers de km, de l'autre côté du globe, on a peur des Molenbeekois! Vous pouvez tous en faire l'expérience, vous verrez que Molenbeek est très connu, mais malheureusement négativement.

Nos jeunes sont frustrés à l'idée que leurs possibilités d'avenir se resserrent ! Molenbeek n'a pas besoin d'une sortie médiatique de ce genre, pas de la part de quelqu'un d'entre nous! Et surtout pas après tout ce que nous vivons depuis de longs mois!

Maintenant chers collègues, un peu d'histoires de Molenbeek : dans les années 50, la communauté italienne s'installe dans la commune, ils ont vécu ensemble, concentrés dans un seul quartier, dans le bas de Molenbeek, sans qu'ils aient trop le choix pour des raisons économiques, les loyers étant plus accessibles. Ce quartier sera alors appelé le "quartier des Italiens" cette communauté a gardé sa culture, sa façon de vivre et ces coutumes bien différentes d'ici.

À partir des années 60, c'est la communauté maghrébine (Marocaine) qui s'installe dans le même quartier que la communauté italienne pour les mêmes raisons. Ces deux communautés vécurent en harmonie sans problème et chacune à sa façon.

Aujourd'hui la commune compte plus de 187 nationalités différentes. Nous partageons les mêmes joies et les mêmes tristesses. Nous sommes tous confrontés aux mêmes difficultés, les difficultés sociales que nous connaissons tous, la précarité à plusieurs niveaux! Nous en avons parlé tout à l'heure pendant longtemps.

M. le Président :

Monsieur Rahali vous avez encore trente secondes.

M. Rahali :

Je m'excuse mais le texte n'est pas fini.

M. le Président :

Monsieur Rahali dans quinze seconds, je vous coupe la parole.

M. Rahali :

Laissez-moi terminer s'il-vous-plaît.

M. le Président :

Allez à vos questions, Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Il n'y aura pas de questions. Laissez-moi juste lire le texte.

M. le Président :

Ce n'est pas la peine si vous ne posez pas de questions.

Il y a encore deux autres personnes qui veulent intervenir sur le même sujet, Monsieur Rahali. Vous avez encore quinze secondes.

M. Rahali :

Ecoutez, quinze secondes, puis j'arrête. C'est du sabotage!

M. le Président :

Mais non, Monsieur Rahali, pour chaque phrase, vous en dites cinq.

M. Rahali :

Citez-moi ces cinq phrases alors. Je m'excuse, un peu de respect. Il faut quand même laisser les gens terminer.

M. le Président :

Terminez votre interpellation.

M. Rahali :

Je termine mon texte. Alors, pourquoi cela devrait déranger de savoir qu'à Molenbeek on "se croirait au Maghreb", pour reprendre vos termes! Pourquoi cela devrait être vu négativement? Cela devrait être une fierté. Les ancêtres des Maghrébins, alors que l'Europe sombrait dans les ténèbres du Moyen Age, le Maghreb et l'Andalousie étaient le théâtre d'une grande civilisation qui a joué un rôle déterminant dans le progrès du monde d'aujourd'hui. Et puis, près de 1.000 ans plus tard, c'est ce même peuple qui va venir combattre côte à côte avec les européens pour libérer l'ancien continent des griffes des

Nazis. Pourquoi on ne serait pas fier de dire, qu'à Molenbeek, c'est comme si nous étions à Marrakech, comme par exemple à Londres, New York ou à Paris, les touristes prévoient dans leur programme la visite dans China Town, le quartier hindou ou le quartier italien et autres. C'est une question de vision, à nous d'aider nos différentes communautés à mettre en évidence leurs cultures et d'en être fière. À nous de faire en sorte à ce que les visiteurs viennent pour s'évader et passer un moment agréable dans notre commune, en allant manger dans un restaurant maghrébin, italien, Turque, congolais, etc....

Les propos tenus dans cet article, Madame, portent atteinte à une grande partie de cette commune, ici les Maghrébins en particulier. Vous parlez de tabous, or Madame, les sujets repris dans cet article, sont débattus depuis des années. Ce qu'il faut mettre effectivement en place, c'est une structure pour les nouveaux arrivants afin de les aider à s'intégrer, en commençant par l'apprentissage de la langue. C'est le cas en effet en Flandre, mais bien avant dans les pays comme la Suède, les Pays-Bas et bien d'autres.

Effectivement, j'avais préparé des questions. Ce que je vais dire ici à la fin en une phrase, je pense que ça reprend les mêmes questions. J'aimerais clôturer, mais avant de clôturer, j'aimerais faire une suggestion par rapport à ce livre, mais à vous de voir, c'est de verser les bénéfices des ventes du livre à des œuvres de charité ou éventuellement corriger les passages insultants et stigmatisants.

Je voudrais juste terminer par un sms que j'ai reçu d'un ami après le décès de mon père. Je le cite : « Cette nouvelle m'attriste énormément. Je retiens de ton cher papa, des conseils religieux précieux pour la tolérance et le vivre ensemble. C'est ce que je retiens de lui ». C'est qu'effectivement nos parents qui ont tous combattus fortement pour qu'on puisse vivre ensemble et donc ce genre de propos n'ont pas leur place.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je vais citer en gros ce que Madame Gadaleta prend à son compte. Elle prend à son compte en écrivant, enfin lors de cette interview qui fait référence à son livre, elle prend à son compte des éléments empruntés au langage bien connu de l'extrême droite, sous couvert d'une soi-disant expertise de terrain!

Pour ne citer que quelques éléments, il est impossible d'expliquer à des familles issues de milieu rural, des règles en pratique chez nous, et pour illustrer son propos, elle prend la fête du Sacrifice en disant qu'il n'a pas été possible de faire comprendre aux familles molenbeekoises que l'abattage rituel est interdit à domicile, en omettant volontairement de leur dire que l'abattage à domicile pour une consommation privée est autorisé. Des propos qui laissent à penser que Madame Gadaleta prend les habitants de la campagne pour des débiles mentaux. Ils forment des clans, les familles sont organisées de manière patriarcale avec des femmes enfermées et soumises. Il faudra absolument sortir ces femmes de chez elles pour les émanciper pour en faire des Femen. Ces maghrébins profitent de notre système d'allocations familiales. Il faudra envisager d'en réduire les montants pour qu'ils fassent moins d'enfants. Tous les clichés d'une droite extrême et nauséabonde que Madame Gadaleta reprend à son compte, traduisant un profond mépris de la majorité des citoyens de notre commune.

Je demande à Madame Gadaleta des clarifications suite à ses propos indécents tenus dans la presse et se rapportant à son livre. Les assumez-vous? Quels sont les objectifs poursuivis? Est-ce que ce sont des objectifs commerciaux, politiques ? Que pensent son groupe et les autres membres du collège de ces propos clivant et polarisant la population de notre commune, et même de beaucoup plus loin, Molenbeek-Saint-Jean étant devenue une capitale mondiale. Les acceptent-ils ? Les tolèrent-ils ? Les condamnent-ils ? Comment les membres du collège peuvent-ils continuer à travailler avec sérénité et collaborer fructueusement dans un contexte difficile et sensible avec une Echevine qui montre son mépris total à l'égard des familles molenbeekoises ? Je pose la même question à son groupe. Que disent-ils de ces paroles nuisibles au vivre ensemble? Et j'ajoute : comment son groupe peut-il continuer à faire un travail cohérent et constructif avec un de ses membres qui montre en toute évidence son incompréhension et son mépris des modes de vie du monde rural auquel ? Pourtant, le parti Ecolo fait référence à des termes comme le concept bio, le mode de déplacement durable, tous ces termes qui nous rappellent le monde rural.

Notre commune étant la cible de nombreux médias, n'y a-t-il pas, par ces propos, un sabotage de travail de communication et de revalorisation de l'image de notre commune entrepris par l'exécutif, suite aux attentats commis en France et dans notre pays ? Et enfin Madame Gadaleta, vu ses responsabilités, ne montre-t-elle pas par ces propos irrespectueux et stigmatisants, son incapacité à représenter et défendre notre commune et les familles molenbeekoises ?

Vous constatez que je lui en veux un peu suite à cette interview parce que c'est quelque chose d'irréversible. Quand on écrit un bouquin, il est parti, on le transmet. Je comprends l'interview. Peut-être qu'à un moment donné, on peut se faire pardonner etc., mais quand on lance un bouquin dans la nature, quels sont réellement les objectifs ? Est-ce que c'est pour l'argent ? Est-ce qu'on n'a pas envie d'influencer une politique de répression vis-à-vis d'une partie des habitants de notre commune qui est importante ?

Voilà, ce sont mes soucis. Je suis là pour défendre ces habitants et les représenter et parler en leur nom. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

On a tous découverts avec étonnement les interviews, et le livre ensuite qui voulait briser les tabous. Je pense que beaucoup de gens ont ressenti qu'on marchait sur les plates-bandes des préjugés déjà mille fois réchauffés aussi bien par la droite Destxheienne et les Luckas Vander Taelen qui auparavant stigmatisaient les communautés issues de l'immigration.

Je vais lire quelques extraits et vous poser des questions. Vous dites que vous avez été très mal comprise, tirée hors contexte, je vous laisse le soin de répondre dans le contexte. Je voudrais aussi interpeller l'Echevine de la Cohésion sociale et du dialogue interculturel pour avoir si vous partagez les constats et quel constat vous partagez ou avec quel constat vous n'êtes pas en accord. Je trouve que ce n'est pas quelque chose d'anodin, ce n'est pas un petit jeu politique, ça mérite un débat, mais je voudrais savoir qui aura, et sur base de quelles idées, on fait la cohésion sociale et avec quelles idées nos Echevins agissent ?

Premier extrait : « L'existence de tant de familles nombreuses peut s'expliquer aussi par notre système d'allocations familiales qui favorise celles-ci. Ce système a eu ses raisons en son temps, mais un débat devrait avoir lieu sur la pertinence de le conserver. »

Selon mes informations, je sors de la citation, selon mes informations, le nombre d'enfants dans les familles dites d'origine maghrébine, est en diminution. Elle se rapproche de plus en plus d'une famille dite de souche et parmi les raisons, pour le nombre d'enfants dans la sociologie, je n'ai jamais vu allocations familiales dans les critères et les causes. Est-ce que l'Echevine pourra m'éclairer sur son propos ?

L'Echevine est d'avis qu'il faut diminuer les allocations, qu'il faudrait s'inspirer de la réforme flamande qu'elle cite dans le texte, mais plusieurs professeurs d'université ont mis en garde que cette réforme allait augmenter la pauvreté des enfants. Qu'en pense l'Echevin ?

J'ai entendu après qu'elle était mal comprise spécifiquement là-dessus, que même le livre allait être réécrit, donc je suis vraiment curieux d'entendre sa réponse.

« Il y a un patriarcat typique », je commence la citation, « des sociétés rurales, mais transposé dans une métropole ! On peut remarquer que ceux qui viennent ici, provenant d'un endroit rural, sont de nature à reproduire certains modes de vie : des petits groupes, **des** clans... »

Est-ce que l'Echevine peut expliquer ce qu'elle veut dire exactement? De quels petits groupes elle parle? De quels clans, elle parle? Et comment elle compte résoudre cela, si c'est le cas?

L'Echevine ne connaît pas toutes les initiatives qui existent déjà d'une façon mixte, en faisant des ponts, en faisant un travail de vivre ensemble, en faisant un travail pour aller à la rencontre de tous ces gens qui travaillent dans les comités de quartiers, qui sont délégués dans une entreprise, qui sont représentants ou même délégués dans tout genre de conseils.

« Le repli identitaire ? C'est un phénomène que nous avons remarqué au cours des dix dernières années. Il s'est vraiment renforcé en rue et dans les magasins. On se croirait au Maghreb, mais nous n'y sommes pas. »

Est-ce que l'échevine peut nous dire pourquoi "on se croirait au Maghreb"? Parce que des Molenbeekois s'habillent en djellaba? Parce qu'il y a trop de commerçants avec des racines dans le Maghreb? Parce qu'il y a trop de Molenbeekois d'origine marocaine tout court ? Est-ce que l'Echevine veut expliquer que c'est un problème et si c'est réellement un problème, comment compte elle "résoudre" cela?

Alors je cite encore : « Une amie m'a raconté que souvent, les familles encouragent les fils à trouver une épouse au Maroc. Celles-ci sont jugées plus conformes aux valeurs de la tradition. »

De combien de personnes parle-t-on pour Molenbeek en 2015, 2016 et 2017 ? Selon mes informations, il s'agit d'une minorité et en forte diminution. J'ai entendu d'autres anecdotes, d'autres copains mais bon.

Autre citation : « Enfin, pour aider les Molenbeekois à s'intégrer, il faut rendre les cours de langue et le parcours d'intégration obligatoires. C'est le cas en Flandre depuis longtemps. »

Là, je voudrais mettre en garde contre ces obligations. Je suis pour les cours, mais en faisant des critères, des cours de langues, pour exclure certaines personnes comme c'est le cas à Vilvorde concernant les logements sociaux, alors je dis non. C'est ça qui se passe aussi en Flandre et j'aimerais bien recevoir son avis là-dessus. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Madame la Bourgmestre, les propos écrits par votre Echevine ont choqués. C'est le moins qu'on puisse dire. Tous les Molenbeekois, mais en particulier ceux d'origine maghrébine. On pourrait en faire une querelle politicienne, mais l'heure est trop grave pour Molenbeek aujourd'hui, pour qu'on en reste à ce niveau.

Les propos écrits de votre Echevine ont choqués parce qu'ils sont désolants de raccourcis et d'amalgames, parce qu'ils manquent cruellement d'un minimum de démarche scientifique, parce qu'ils élèvent la généralisation abusive au rang de style littéraire.

Pour reprendre les propos de Monsieur Charlier du Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances, Unia, il s'agit de propos de comptoirs. Même s'ils ne tomberaient pas d'après-lui sous le coup de la loi Moureaux contre le racisme.

Le problème, c'est que Molenbeek ne vit pas une période de son histoire banale. En fait, au regard de ce que vit Molenbeek en termes de souillures de son image aujourd'hui, ces propos et ces écrits pour nous peuvent être considérés comme une faute politique majeure.

En effet, utiliser la généralisation abusive à propos de notre commune, c'est participer à son lynchage médiatique. C'est juste ça, car on n'ouvre pas un débat sur des cendres. On ne dialogue pas avec qui que ce soit après l'avoir mise à terre. Donc, le seul effet persistant de ces propos écrits, restera la participation à cette petite musique désagréable que l'on entend partout aujourd'hui Molenbeek : maroquins, étrangers, primitifs, dangereux.

Madame la Bourgmestre, est-ce que les Molenbeekois avaient vraiment besoin de ça ? Apparemment, ces propos ne gênent personne dans ce Collège, sauf et c'est assez paradoxal, le parti Ecolo qui a demandé des excuses publiques.

Madame la Bourgmestre, d'un côté vous prétendez vouloir améliorer l'image de Molenbeek. Promouvoir une image de Molenbeek correspondant à la réalité, à savoir une commune dynamique et attractive, où la sécurité, la convivialité et une diversité pleines de richesses dominant largement. De l'autre côté, votre majorité alimente, puis cautionne la stigmatisation des Molenbeekois.

D'un côté, vous prétendez vouloir garantir le respect de tous. C'est le thème du premier chapitre de votre déclaration de politique pour la législature. De l'autre côté, votre majorité alimente, puis cautionne la stigmatisation des Molenbeekois.

Madame la Bourgmestre, j'en fini, la faute politique de votre Echevine, vous a percé à jour. Votre majorité, c'est le Docteur Jekyll et Mister Hyde de la politique bruxelloise. Nous savons maintenant que vos belles promesses ne tromperont plus les Molenbeekois.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à Madame El Belghiti.

Mme El Belghiti :

Madame l'Echevine, votre livre est venu dans un contexte d'abord, un contexte où il y a eu des attentats, où on a pointé déjà une tranche de la population en la stigmatisant et en l'accusant de faits qu'elle n'a pas commise et des personnes, des citoyens qui se sentent déjà fortement blessés par des amalgames, par une stigmatisation voir même par moment, un racisme décomplexé qui se libère dans la société et qui grandit et qui continue à creuser une fracture entre les citoyens.

Je dirais d'abord, il est malvenu votre livre parce que d'abord vous avez une fonction politique. Au sein de cette fonction, vous avez un devoir de rassembler des citoyens et pas de les diviser, non seulement ne pas les diviser, mais vous avez un devoir au contraire de pouvoir créer quelque chose de constructif qui pourrait rassembler les citoyens. Votre perception d'indigènes qui sont du treizième ou du onzième siècle, quand on lit votre livre, on a l'impression de voir, moi je vois des sénateurs au sein d'assemblées, je vois des journalistes, je vois des compétences, je vois une population diversifiée avec des citoyens venus du monde et qui ont des compétences et d'autres qui sont plus fragiles, et on doit pouvoir avoir le même traitement pour tout le monde.

Je peux vous dire que je ne suis pas la seule à être outrée qu'il n'y a pas exclusivement des citoyens molenbeekoïses qui le sont, mais vous avez stigmatisé toute une communauté et il est inadmissible pour nous que ça se fasse et je peux vous dire que nous n'acceptons pas cela et que nous voulons évidemment que vous puissiez reconnaître l'erreur fondamentale que vous avez faite de diviser. Nous ne voulons pas être divisés. Nous avons l'aspiration de vivre ensemble

M. le Président :

Merci.

Mme El Belghiti :

Je voudrais continuer parce que c'est très important pour le vivre ensemble, il est très important que vous écoutiez. Je dirais que nous avons besoin de cette reconnaissance, des excuses à toute une tranche de population. C'est inadmissible, il fut avoir une autre mission de cette diversité qui contribue à l'évolution de cet état. Nous avons besoin de gens qui construisent cette société.

M. le Président :

Madame El Belghiti, je vous retire la parole !

Mme El Belghiti :

Non, non je voudrais terminer !

M. le Président :

Non Madame El Belghiti, si tout le monde fait cela..., il y a un règlement et on suit le règlement. Je vous ai laissé déborder, comme j'ai laissé déborder Monsieur Gjanaj. Vous allez encore repartir pendant une minute ou deux, non c'est stop !

Mme El Belghiti :

Ça prend juste dix secondes.

M. le Président :

Dix secondes, et pas plus !

Mme El Belghiti :

Je voudrais dire qu'il y a un droit d'expression et que notre Echevine c'est exprimée là-dessus, c'est son opinion et donc évidemment je condamne également les insultes qui ont été faites sur Facebook parce que chacun a le droit de s'exprimer. C'est dramatique qu'on le fasse dans sa fonction, qu'on divise une population, mais ce n'est pas non plus légitime de pouvoir insulter une personne.

M. le Président :

Merci Madame El Belghiti.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président, je voudrais faire une petite remarque et je m'adresse à Monsieur Rahali avec tout le respect que j'ai pour vos commentaires et vos analyses à tous et je laisserai à Madame Gadaleta le soin de répondre à toutes vos demandes, mais je veux juste faire une remarque sur cette phrase que j'entends de manière récurrente « l'Europe qui sombrait dans les ténèbres du Moyen Age » parce que ça c'est ma civilisation, et ça me choque.

J'adore cette période qui est riche, où les femmes avaient un pouvoir exorbitant par exemple à l'époque à l'Abbaye de la Cambre, la mère abbesse Gisèle avait le pouvoir de haute et de basse justice, donc le droit de condamner à vie ou à mort. Il reste dans les patois de nombreux noms de métiers féminin, mots qui ont disparu avec les bons soins des encyclopédistes, mais il en reste quelques-uns en français, comme bailleresse, mairesse...

Les cathédrales romanes et gothiques ont été construites à l'époque, il y a eu l'explosion de l'art, des sciences, de la connaissance en architecture, mais aussi des fresques, des peintures, des sculptures. Ce fut aussi l'époque de l'amour courtois, la poésie des trouvères et des troubadours, le début de la langue des Francs qui finit par s'imposer.

Je ne veux pas dénigrer le travail des scientifiques. Les sciences mathématiques ont profités des savants Maures qui ont étudié les sciences des Grecs, des Chinois et du bassin méditerranéen et en effet à l'époque florissante en Andalousie. Il faut avoir visité les églises du 11^{ème} siècle comme celle de Waha, l'Abbaye de Fontevraud et le Mont Saint-Michel pour

comprendre que c'est une manière de dénigrer l'époque Carolingienne qui a été la base de notre culture, bien que ...

M. le Président :

Il vous reste 30 secondes Madame Evraud.

Mme Evraud :

Je parlais de l'époque Carolingienne qui a inventé l'école, au grand damne des enfants à qui on apprenait à l'époque l'histoire, comme vous l'avez fait remarquer et vous l'avez rappelé avec des faits plus récents. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Je serai brève parce que vous avez, par ailleurs, interpellé l'Echevine de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse qui appartient à la même formation politique que moi et qui donc s'exprimera également.

Je tenais à dire que nous déplorons la parution de ce livre, mais comme l'ont rappelé beaucoup d'entre vous, Molenbeek a été connue par le monde entier et pas pour des bonnes raisons. Nous avons clairement subi le Molenbeek bashing et je pense qu'il est effectivement du devoir des citoyens de manière générale, et je dirais surtout des responsables politiques, aussi modeste que soit notre niveau de Conseiller communal ou Bourgmestre, d'élever la commune de Molenbeek. De nombreux citoyens l'ont fait, le font tous les jours. Je citerai par exemple le grand rassemblement qui a eu lieu à la Place communale, je citerai la sculpture qui a été inaugurée il y a quelques semaines.

On le voit malheureusement, le racisme se banalise. Pendant les grandes vacances, l'année passée, un petit jeune marocain qui est décédé en quad au Maroc, qu'est-ce qu'on a vu ? Des messages se réjouissant de son décès. On a vu en décembre un monsieur belgo-turc décédé lors d'un attentat à Istanbul, qu'est-ce qui s'est passé ? On se réjouit de son décès.

Nous sommes dans une situation où toute réflexion est source de propos raciste, haineux. Je l'ai vu personnellement lors d'un article qui paraissait au sujet de la Rue Fernand Brunfaut dans laquelle je vis et au moment de cet article, il y avait une interpellation des propriétaires de l'immeuble, des articles qui faisaient état des profiteurs, donc en lien avec les personnes qui vivent dans les logements sociaux.

Je réitère les propos dans le sens où ce livre, non seulement est condamnable, mais par ailleurs paraît à un moment où plus que jamais, il convient de créer des ponts. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Madame Manzoor.

Mme Manzoor :

Merci Monsieur le Président, je voulais juste dire que le livre est effectivement là et c'est à Annalisa d'y répondre, mais je tiens à rajouter que la personne que je connais est vraiment très loin de ce que l'on décrit et c'est ça qui me choque. Mais voilà encore une fois c'est à Annalisa de s'expliquer.

Désolée mais je dis toujours ce que je pense, c'est comme ça.

M. le Président :

Merci Madame Manzoor.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Rassurez-vous, je vais être brève comme d'habitude, mais justement parce que ces propos, je trouve aussi franchement je ne dirai pas maladroits, mais scandaleux ont été tenus par une Echevine pour laquelle j'ai beaucoup d'estime et de respect parce que je connais son travail et son ouverture d'esprit et j'ai été personnellement étonnée et surprise.

Bien sûr, nous avons droit chacun et chacune d'écrire un sujet, d'accepter une interview, fort heureusement la liberté d'expression, c'est vraiment un droit important que nous devons maintenir, mais ces propos ont fortement choqués. Dans ces interventions, je les ai toutes écoutées attentivement, et vous êtes souvent plusieurs d'entre vous à avoir fait directement un lien entre les propos qui ont été tenus et la communauté dite d'origine maghrébine. Moi, j'ai envie de dire que quand on est épris de justice, quand on est soucieux d'éviter les amalgames ou les aprioris, on est tout simplement outrés, quels que soient les origines. Moi, je n'ai pas envie d'être dans une démarche de polarisation où d'un côté, on rappelle l'héritage de l'Andalousie et de l'autre côté, on rappelle l'héritage de l'Europe. Moi, je suis une belge née en Belgique, même si j'ai des origines maghrébines, et je suis fière de mon histoire européenne aussi, Madame Evraud. Je suis très fière de mon histoire européenne. Je suis fière de dire aujourd'hui que je suis de culture européenne aussi parce qu'à vous entendre, on a l'impression que, avec le cours d'histoire que vous avez fait ce soir, que finalement on devrait opposer deux cultures, deux histoires. Moi, je n'ai pas envie d'opposer et parce que je ne veux pas les opposer, je voudrais s'il-vous-plaît qu'on y arrive tous aujourd'hui, au niveau de ce Conseil communal, parce qu'on a des défis importants, parce que cette année malheureusement, nous allons célébrer un triste anniversaire et parce que j'ai aussi le souvenir de ce rassemblement l'année passée où nous étions indépendamment de nos partis politiques, indépendamment de nos aspirations individuelles, tous unis. Ça c'est le message que j'ai envie de faire passer.

Il y a eu des maladroites. Il y a des propos qui ont été tenus où j'attendrais juste les explications de Madame l'Echevine, parce que j'étais la première étonnée, mais ça n'enlève rien du travail remarquable que vous faites tous les jours. Je voudrais quand même le préciser, parce que je voudrais être juste dans mon interpellation. Le travail que vous faites est intéressant, mais les propos que vous avez tenus sont condamnables et j'attends vos explications.

Je voudrais juste terminer en vous rappelant aussi l'importance de nous unir, l'importance de ne pas tenir des discours de ce type surtout quand on a des fonctions de mandataires politiques aussi importantes, surtout quand Molenbeek est tout le temps montré du doigt et j'espère que tout le monde y mettra du sien au Conseil communal.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Tout d'abord je tiens à remercier les Conseillers pour leurs questions. Il est essentiel de bien cadrer et rappeler le contexte de ce livre, en réalité une longue interview effectuée deux mois après les attentats de Bruxelles. Il s'agit d'un livre à quatre mains, le coauteur Leo Palmisano étant un sociologue Italien qui a conduit des recherches de terrain en Tunisie et en surtout en Italie, notamment sur la question des immigrants-esclaves dans les campagnes du sud de l'Italie où la mafia exploite de façon organisée la misère dans laquelle les nouveaux-arrivants se trouvent. Il a été écrit dans un contexte de forte polarisation dans le débat en Italie sur la question de l'immigration. Il ne faut pas oublier que l'Italie, en particulière l'Italie du sud est soumise à une pression particulière par l'arrivée de centaines de migrants via la mer, des personnes qui arrivent après un voyage éprouvant et dangereux et pour lesquelles les autorités italiennes et européennes n'ont pas encore trouvé de réponse satisfaisante.

Suite aux attentats de l'année passée et cette année, plusieurs journalistes Italiens ont demandé ma vision sur la situation à Molenbeek, je pense que je n'ai pas été la seule politicienne à qui ces questions ont été posées. C'est pour cela que ce sociologue m'a proposé d'écrire ce témoignage, son point de départ est celui de quelqu'un qui cherche à comprendre, mais surtout à tirer des leçons pour son pays, l'Italie, où l'immigration est un phénomène beaucoup plus récent qu'en Belgique et où on cherche à éviter les erreurs commises dans d'autres pays.

Ce n'est pas un livre vérité sur Molenbeek, c'est un livre qui reprend mon analyse qui peut être ou pas partagée par d'autres et qui, bien entendu peut être soumise à débat. Het doel van het boek was om het beleid van de voorbije decennia aan de kaak te stellen en een alternatief beleid naar voor te schuiven waarin de emancipatie van de Molenbeekse bevolking centraal staat, zonder een waardeoordeel te vormen over de inwoners zelf.

Je regrette que certaines personnes se soient senties blessées par des passages. Avec elles, je souhaite ouvrir un dialogue personnel et sincère pour nous écouter, nous expliquer et voir si nous avons des terrains communs d'entente. Et ceci dans le respect mutuel des convictions, expériences de vie et projets de société. Ce n'était pas bien entendu le but de blesser ou choquer, mais je reste persuadée que le vrai dialogue peut nous rapprocher.

Pour résumer très brièvement, il y a trois points que je soulève dans mon livre : le manque de mixité socio-culturelle dans certains quartiers de la commune, les questions liées à l'émancipation de la femme, l'enseignement et notamment les problèmes liés à la sélection précoce dans le secondaire. Ce sont des dossiers sur lesquels nous travaillons, voir les projets visant à promouvoir la mixité par les logements, les projets de la Maison de la Femme ou d'autres organisations comme Kaleidoscope en de Wijkacademie ou encore le projet de création d'une école secondaire.

Il est évident que derrière cette longue interview, se trouvent mes propres ambitions pour Molenbeek, des ambitions tout d'abord pour les personnes, et en particulier pour les femmes elles-mêmes, pour qu'elles deviennent actrices de leur changement et de celui de la société, pour qu'elles puissent faire des choix en toute autonomie et développer leurs propres talents. Des ambitions pour notre commune, pour qu'elle soit de plus en plus ouverte

vers l'extérieur, avec plus de mixité et où on construit des ponts dans la tête et les cœurs de nos concitoyens. Une commune où on puisse respecter le point de vue des autres, où on puisse s'écouter sans se juger, et où on cherche ensemble des solutions à notre petite échelle pour des problèmes qui dépassent largement le cadre communal, des ambitions plus vastes pour une société que je souhaite plus juste, certes, mais où l'analyse du passé et du présent puisse se faire en toute sérénité pour apprendre des erreurs et chercher ensemble les bonnes solutions pour des problèmes que nous ne pouvons pas nier, Plusieurs études le montrent et en tant que politiciens, nous avons le devoir de dépasser le timing dicté par les élections et avoir un projet pour les générations futures.

Il est évident que le débat démocratique nous permet de ne pas être d'accord, ni sur les analyses, ni sur les solutions, mais c'est sur ces deux points que le débat doit se faire et à mon avis, avec une certaine urgence.

Beste collega's, er zijn heel wat vrouwen in Molenbeek waar ik naar opkijk omdat zij Molenbeek positief op de kaart zetten door hun gedrevenheid. Ik doe mijn hoed af voor hen en zal me blijven inzetten om ze op alle mogelijke manieren te steunen. Vrouwen die open staan voor dialoog en bereid tot bepaalde beleidskeuzes in vraag te stellen. Mijn boek inderdaad anekdotisch qua stijl. Ik illustreer mijn verhaal aan de hand van concrete voorbeelden. Maar deze voorbeelden zijn niet zomaar willekeurig gekozen. Ze illustreren bredere ervaringen uit mijn dagelijkse contacten, waarover trouwens heel wat literatuur beschikbaar is. Het is ook mijn manier om mijn dankbaarheid te tonen aan wie zijn/haar ervaringen met me heeft willen delen, mensen met wie mijn professionele en privé parcours heb gedeeld.

Pour le reste, au-delà de la presse et de mon livre, je tiens surtout à faire parler ma longue expérience de terrain où j'ai visé à fournir aux femmes en particulier, des possibilités d'émancipation ainsi que mon travail en tant qu'Echevine que je mène, même dans des dossiers difficiles comme celui sur la fête du sacrifice, en dialogue avec la population de Molenbeek.

De voorbije vier jaren heb ik samen met heel wat Molenbekenaars kunnen bouwen aan een beleid die de emancipatie van de Molenbekenaars in de praktijk probeert om te zetten en ik heb hier steeds veel positieve reacties op gekregen. Ik hoop dan ook dat we dit beleid verder samen kunnen verder zetten met de huidige bestuursploeg en met alle Molenbekenaars en Molenbeek weer op de positieve kaart kunnen zetten!

Je vous remercie pour votre attention.

Dhr. de Voorzitter :

Dank U Mevrouw Gadaleta.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Merci pour vos interpellations et vos interrogations qui sont légitimes. Vous m'interpellez en tant qu'Echevine de la Cohésion Sociale pour voir si je partage les constats dressés par ma collègue Annalisa suite à la parution de l'article dans la DH, mais également suite à la parution de son livre. Ce livre est l'expression personnelle d'une Echevine. Ce n'est pas l'expression du Collège, ni celle d'une liste ou d'un parti. La réalisation de ce livre n'a été concerté ni sur le fond, ni sur la forme et c'est donc une initiative tout à fait personnelle et si nous connaissons tous Annalisa et son bon travail comme Echevine, si nous savons que l'intention d'Annalisa en ayant cet entretien avec ce sociologue, n'était pas de stigmatiser ni

de polémiquer, force est de constater que c'est l'inverse qui s'est passé. Ce livre a eu l'effet inverse de l'objectif voulu de par les amalgames et les erreurs qu'il contient. Qu'ils soient dûs à la forme orale retranscrite et puis traduite littéralement ou à une erreur de jugement, mais aussi plus particulièrement et certains d'entre vous l'ont dit, dans le contexte actuel où les Molenbeekois, les Musulmans et les personnes issues de l'immigration sont particulièrement stigmatisées et enfin aussi parce qu'Annalisa, même si elle l'a fait à titre personnel, est une élue molenbeekoise.

Ce livre a stigmatisé, il a choqué et il n'a absolument pas permis de faire avancer le débat. Je le regrette, nous le regrettons en tant qu'écologistes. Nous regrettons ce livre, tant sur la forme que sur le fond et nous condamnons fermement les amalgames qu'il contient.

Nous avons demandé à Groen et à Annalisa de prendre leurs responsabilités. Annalisa et Groen se sont engagés à aller à la rencontre des associations et des habitants et comme elle le dit dans sa réponse, elle regrette le fait que ses propos aient pu blesser et choquer, nous en prenons acte.

Pour nous, ce qui compte, c'est de pouvoir tourner la page de cette polémique. Les Molenbeekois n'ont pas besoin de polémique supplémentaire. Ce qui compte pour moi, c'est qu'on puisse continuer à travailler sur le terrain, sur ces enjeux primordiaux. Cela fait quatre ans que l'on s'y attèle dans un sens diamétralement opposé de ce qui est écrit dans ce bouquin.

Il me semble important de rappeler qu'il existe des sujets plus difficiles et plus sensibles de d'autres et qui méritent autant que les autres d'être traités, mais s'il ne peut pas y avoir de tabous, il importe aussi qu'il y ait des balises claires pour que ce débat, ces échanges se fassent dans le respect de chacun, sans amalgames, en pesant ses mots et ils doivent se faire avec les personnes concernées et avec bienveillance.

Je terminerai en disant que nous devons être bien sur tous prudents en tant que responsables politiques à tous les niveaux, avoir une communication digne des responsabilités qui nous incombent, une communication inclusive et respectueuse de chacun et de chacune sans provocations et sans procès d'intention.

M. le Président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je pense que les échanges ont été nombreux ce soir et mon intervention sera brève, à savoir qu'on peut ne pas être d'accord avec les observations d'Annalisa, ne pas partager son ressenti sur les problématiques sociales qu'elle a soulevé et d'ailleurs elle s'en est expliqué ce soir il peut y avoir des sensibilités différentes dans un même groupe politique, dans une opposition ou dans une majorité.

Nous connaissons tous Annalisa, on l'a dit ce soir, nous connaissons ses actions dans les écoles et en faveur des enfants, ses initiatives pour promouvoir le vivre ensemble, pour l'émancipation des femmes, des jeunes et son travail sérieux.

Ce livre n'est pas un ouvrage sociologique ou scientifique. Je pense qu'il n'a pas la prétention de l'être et donc, chacun est libre de ne pas partager les constatations qui sont faites dans ce livre, d'être critique par rapport à ces constatations, ou considérer que ce ne

sont pas des constatations, que ce sont de mauvaises analyses. Mais, je dirais surtout que la parole est libre et qu'elle doit rester libre si nous partageons les valeurs de démocratie, de tolérance et de vivre ensemble. La critique, comme je l'ai dit, est aussi libre et elle doit nécessairement se faire dans le respect de l'intégrité physique et morale de personnes et ce, quel que soit son engagement.

Je voudrais surtout préciser que derrière la politique, derrière la femme politique, il y a aussi une femme, une femme gentille et je pense qu'on partage cet avis, une épouse, une maman de deux enfants qui ont certainement très mal vécus aussi cette déferlante.

Je pense que la population molenbeekoise a besoin d'une opposition constructive qui travaille pour le bien des habitants et la population molenbeekoise a besoin d'une majorité qui se retrouve sur ces objectifs et non du ressenti.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Comme vous l'avez remarqué, je n'ai pas demandé des excuses. J'ai demandé des réponses. On n'a pas eu de réponses. J'ai essayé de rester dans un débat, une interrogation politique parce qu'une Echevine qui pond un livre avec des positions politiques, avec une vision politique sur le vivre ensemble, sur comment elle voit une communauté importante dans cette commune, elle a des positions, elle utilise des expressions dans ce livre... Vous n'allez pas me raconter, me convaincre que ces expressions n'ont pas de conséquences sur ses choix et orientations politiques dans la pratique.

J'interroge avec six questions précises et je pourrais encore en rajouter quelques-unes et je n'ai aucune réponse sur ces questions politiques qui ont une conséquence sur comment on voit.

Vous êtes Echevine de l'Enseignement néerlandophone, en tant qu'Echevine de l'Enseignement néerlandophone, les défis que vous allez rencontrer dans une école sur le vivre ensemble et vos solutions que vous allez impulser dans cet enseignement néerlandophone seront imprégnées de la vision que vous avez de ce vivre ensemble, de ces clans, de cette culture rurale oui ou non et donc, est-ce qu'il y a des défis ? Il y a des défis à Molenbeek. Personne ne nie qu'il y a des défis à Molenbeek. Vous dites que vous voulez aller en dialogue et la seule chose que vous faites ici, c'est de ne pas entrer en dialogue, alors qu'il y a des questions précises politiques qui sont posées et qui ont une conséquence politique justement et sur lesquelles on n'aura aucune réponse. Donc, je peux faire plein d'insinuations, je peux faire plein de théories sur ce qu'il y a dans votre tête, mais si vous ne répondez pas, on restera toujours avec des questions. Je trouve que ça ne va pas.

Annalisa, moi je veux savoir, à un moment donné, j'ai l'impression que tu veux décrire des problèmes, mais tu es maladroite avec des mauvais concepts. Ce n'est pas un hasard ces mauvais concepts. On regarde avec des lunettes vers des problèmes et donc je trouve qu'il faut en discuter ici et je trouve que ça ne va pas qu'on n'ait aucune réponse ! On mélange mixité socio-culturelle, mixité culturelle, il y a pleins de mélanges dans ce livre et on n'a aucune réponse sur ce que l'Echevine de l'Enseignement néerlandophone a dans sa tête.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je constate que Madame Gadaleta fait des justifications, elle justifie, mais ça n'excuse pas ce qu'elle fait. Elle ne présente pas vraiment ses excuses et du reste des excuses vous savez, on peut présenter l'image quand on lance une pierre ou quand on tire une balle d'un fusil, il est difficile de l'arrêter après.

Ecrire un livre, c'est un peu ça. Se présenter comme experte de terrain avec une expérience et puis un sociologue, et puis en tant qu'Echevine, ce n'est pas raisonnable. Vous avez une certaine grille, une grille de lecture qui ne correspond pas à la réalité. Je pense que vous êtes très peu, en réalité, en contact réel avec ces habitants, avec leur réelle pensée, leur profondeur des problèmes vécus. Vous savez, ils sont beaucoup plus intelligents que vous pensez et ils savent très très bien que tout ce qu'on fait actuellement est dirigé contre eux. Ils le savent, la répression, ils le savent que c'est dirigé contre eux. Les attentats, ils savent que tout ça est monté contre eux, pour empêcher leur émancipation, ils le savent ! La fête de l'Aït est une fête, le sacrifice est interdit, ils savent tout ça, ils savent que c'est dirigé contre eux. Ils le savent ! Ils ne sont pas cons.

Madame Evraud, ces personnes et ces ancêtres ont participé à la civilisation, vous connaissez mal l'histoire. Les Grecs sont devenus intelligents quand ils sont rentrés en contact avec la Mésopotamie. Ne revenez pas ici avec votre Moyen Age. Si la civilisation islamique n'était pas venue pour sortir l'Europe du Moyen Age alors hein, les mathématiques, l'algèbre voilà, donc ça, c'était juste une parenthèse.

Madame Gadaleta, vous êtes responsable avec vos propos devant une communauté qui ne demande qu'à vivre tranquillement et qu'on leur foute la paix et ils ont beaucoup de choses à apporter à notre pays. Ils ont déjà montré par le passé ce qu'ils ont apporté, ils ont défendu, ils ont arrêté et combattu les nazis également et ils ont construit vos métros, pour les ouvriers, parce qu'évidemment ce sont ceux qui n'avaient pas de travail chez eux qui sont venus chez vous. Ils ne demandaient pas mieux que de rester chez eux. Nos parents ne voulaient pas rester ici au départ. Ils voulaient retourner chez eux mais malheureusement, la Coopération soutient les gouvernements qui n'ont aucune vision dans nos origines et c'est pour ça qu'ils sont là. Etant là, ils ont adopté, et tranquillement on a adopté les modes de vie, on a fait beaucoup de concessions, mais vous, vous êtes dans une phase de rejet et c'est très mauvais.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig. On a entendu votre message. L'incident est clos.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

M. Rahali :

Merci Monsieur le Président. Je pense qu'il est important de rappeler l'histoire, pas pour montrer qu'une personne soit mieux qu'une autre, mais la question n'en est pas là. La question est que le monde est ainsi. Il y a des civilisations qui ont existé et chaque civilisation a un jour contribué pour l'évolution d'un peuple. On peut parler de la Grèce, de Rome, on peut parler de plein d'autres civilisations, la question n'est pas là. Donc, je n'ai pas

parlé de l'islam, j'ai parlé du monde arabo-andalou et si je dois rappeler cette histoire, donc les Chrétiens, les Juifs et les Arabes vivent ensemble en Andalousie et c'est ensemble qu'ils ont construit le monde, ensemble et ça, c'est vraiment très important à préciser.

J'aimerais simplement revenir à la sagesse. Nous sommes tous d'accord, tous à l'unanimité, que ce livre n'aurait jamais dû avoir lieu. C'est très simple, moi je demande à Madame l'Échevine d'être sage ce soir. Elle est sage, c'est quelqu'un de sage, je la connais que très peu, mais à travers vous, je la connais mieux ce soir. Nous vivons ensemble et je pense qu'il est important d'être fier de ses origines pour savoir où on va. C'est très important d'être fier. Je suis très fier d'être Musulman, Arabe, Belge, Flamand. Je fête Noël comme beaucoup de gens aussi. Je fête aussi la fête du sacrifice et je pense que c'est très important. Je pense que la sagesse serait de retirer cette épine de notre pied. C'est le livre qui dérange. Si quelques livres ont été vendus tant mieux, faites en une offre à une association de bienfaisance.

M. le Président :

Merci Monsieur Rahali.

L'incident est clos. Pour la suite des opérations, nous souhaiterions avoir quelques précisions par rapport aux interpellations qui sont encore introduites parce que nous voudrions absolument que le huis clos puisse passer. Nous savons très bien que si nous reportons à demain, nous risquons à nouveau de ne pas avoir le quorum et donc simple question technique de fonctionnement.

Il y a quatre interpellations qui sont introduites concernant l'école du White Star. Si le sujet est traité, vous savez très bien que je me retirerai et que je céderai ma place à Madame Bastin, comme Vice-présidente, mais est-ce que ces interpellations par rapport au délai peuvent être retirées parce qu'elles datent du mois d'octobre et ces événements sont loin derrière nous et ont été débattus à différents moments. Je demande simplement si vous voulez maintenir ces interpellations ou pas, parce que si on peut les supprimer, nous les supprimons.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

On peut les reporter.

M. le Président :

Encore une fois les reporter ? Elles datent du mois d'octobre, est-ce que ça vaut encore la peine d'en parler ?

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Je suis assez étonné de cette proposition, le jour où vous avez retiré de l'ordre du jour la proposition de règlement qui a pour but de raccourcir notre temps d'intervention et aussi le temps dédié aux interpellations et donc moi je maintiens mon interpellation jusqu'au moment où ce soit clair ce qui se passe avec le règlement. Si vous allez vraiment raccourcir le temps d'intervention des Conseillers, on va avoir encore beaucoup plus que ce qu'on a maintenant, c'est-à-dire le report d'un, deux, trois ou quatre mois d'interpellations.

M. le Président :

Non, les reports ont été effectués par manque de quorum ou par absence des interpellants qui ont ensuite réintroduit leurs questions. C'est ce qui s'est passé Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Oui, mais c'est aussi une réalité que si vous allez raccourcir encore le temps dédié au débat, on va encore avoir plus.

M. le Président :

Ce débat-là aura lieu dans un autre cadre que celui de maintenant car vous savez très bien que la discussion sur le règlement d'ordre intérieur est reportée et sera présentée au prochain Conseil. La question est : il y a des interpellations qui sont posées sur des événements qui se sont passés au mois d'octobre et donc à vous de savoir si vous voulez les maintenir ou pas. On les reporte ?

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Cela fait trois conseils communaux de suite qu'on arrive à cette situation-là. Ça ne va pas. Vous provoquez une situation ou des interventions, des questions deviennent obsolètes et donc je trouve que ou bien on va jusqu'au bout maintenant ou ...

M. le Président :

Monsieur De Block, nous ne sommes pas occupés à vouloir raccourcir la chose. J'ai posé une question par rapport à quatre interpellations qui sont là et qui datent avec des sujets depuis le mois d'octobre, nous voulons savoir, je vous l'ai dit que c'est une question technique, je n'ai pas envie ou ce n'est pas ma décision de vouloir les retirer, c'est une question qui est posée. Alors, soit on les traite et on les traite aujourd'hui parce que les reports ne vont pas se passer comme ça si on continue effectivement. Alors, soit on les traite aujourd'hui ou on ne les traite plus. C'est ça la question. On peut les reporter à la fois suivante. C'est la liberté de chaque Conseiller de prendre la décision ce n'est pas moi ! Je pose une question.

M. De Block :

Très concrètement, qu'est-ce qui va se passer ? Demain, est-ce qu'on aura le quorum ou pas ? Est-ce que la majorité ...

M. le Président :

Si nous allons au huis clos aujourd'hui, le Conseil communal public aura été clos. On est bien d'accord ? Ça c'est la loi. Je ne sais pas faire autrement et c'est pour ça que je pose cette question.

M. De Block :

Est-ce que la majorité va assurer le quorum demain oui ou non ? Ça, c'est ma question.

M. le Président :

Comment voulez-vous ? Chaque Conseiller est libre de faire ce qu'il a envie de faire.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je voudrais bien faire une suggestion parce que le principal, c'est d'avoir des réponses à vos interventions. Est-ce que l'Echevin qui est en charge des Sports et à qui on a posé toutes les questions ne peut pas répondre et puis on clôture et on passe au huis clos et on termine aujourd'hui.

M. le Président :

Non il y a dix-sept interpellations. Alors, ça va être simple. Monsieur Achaoui, vous voulez le report ? Merci.

Monsieur Ait Jeddig, vous voulez le report ? Merci.

Monsieur Ikazban malheureusement n'est pas là et donc on lui posera la question et vu les évènements...

Monsieur Rekik est également absent et c'était fait excuser pour d'autres obligations et il a déjà demandé le report.

Nous avons Monsieur Lakhroufi qui est absent pour les travaux de rénovation du Sippelberg.

Nous avons Monsieur De Block pour la fermeture de l'agence Fortis. Vous voulez présenter votre interpellation ou vous voulez une réponse écrite ?

M. De Block :

Je maintiens celles des autres, mais je reporte la mienne.

M. le Président :

Vous reportez Fortis.

Ensuite nous avons Monsieur Azaoum avec le remboursement du précompte immobilier. Vous reportez.

Monsieur Magérus, les dépôts clandestins, vous voulez la présenter ? Ok, d'accord.

**31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, Conseiller communal SP.A, relative au White Star - Report du 21/12/2016.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, Gemeenteraadslid SP.A, betreffende de White Star - Uitstel van 21/12/2016.**

M. le Président :

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

**32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Achaoui, Conseiller communal PS, relative à l'Ecole des Jeunes - Report du 21/12/2016.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Achaoui, Gemeenteraadslid PS, betreffende de Jeugdschool - Uitstel van 21/12/2016.**

M. le Président :

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

**33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ait Jeddig, Conseiller communal Islam, relative à l'Ecole des jeunes du RWSB - Report du 21/12/2016.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, Gemeenteraadslid Islam, betreffende de Jeugdschool van RWSB - Uitstel van 21/12/2016.**

M. le Président :

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

**34. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, Conseiller communal PS, relative aux fermetures des mosquées - Report du 21/12/2016.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, Gemeenteraadslid PS, betreffende de sluitingen van moskeeën - Uitstel van 21/12/2016.**

M. le Président :

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

**35. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rekik, Conseiller communal PS, relative à la jeunesse et à l'enseignement - Report du 21/12/2016.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rekik, Gemeenteraadslid PS, betreffende de jeugd en het onderwijs - Uitstel van 21/12/2016.**

M. le Président :

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

**36. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Lakhroufi, Conseiller communal GIC, relative aux travaux de rénovation des vestiaires du Sippelberg.
Gemeentesecretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Lakhroufi, Gemeenteraadslid GGB, betreffende de renovatiewerken van de vestiaires van de Sippelberg.**

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite. Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd in schriftelijke vraag.

37. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur DE BLOCK, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à la fermeture de l'agence Fortis, Avenue des Tamaris. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer DE BLOCK, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de sluiting van de agentschap Fortis, Tamarislaan. (Aanvullend)

M. le Président :

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

38. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Azaoum, Conseiller communal PS, relative au remboursement du précompte immobilier des locataires des logements communaux. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Azaoum, Gemeenteraadslid PS, betreffende de terugbetaling van de onroerende voorheffing aan de verhuurders van de gemeentelijke woningen. (Aanvullend)

M. le Président :

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

39. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Magérus, Conseiller communal PS, relative aux dépôts clandestins. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Magérus, Gemeenteraadslid PS, betreffende sluikstorten. (Aanvullend)

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Peut-être que dans un mois, elle n'aura plus la raison d'être. Je veux vous poser une question. Si j'accepte de la transformer en question écrite, dans combien de temps j'aurai une réponse ?

M. le Président :

La réponse est prête. Si vous voulez la développer, vous la développez rapidement et vous aurez la réponse immédiatement. C'est plus simple.

M. Magérus :

La Presse nous rapportait il y a peu : toujours plus de DÉPÔTS clandestins. Les incivilités sur la voie publique n'ont jamais été aussi nombreuses, faut-il rappeler, par ailleurs, que dans notre commune de nombreux points noirs subsistent. À l'échelle régionale, pas moins de 4.294 PV ont été dressés en 2016. A titre comparatif, le chiffre des dépôts clandestins réprimandés a doublé par rapport à 2015. Le montant total du recouvrement des amendes administratives est aussi en forte hausse et contribue à dissuader les citoyens inciviques. Pour rappel, la législation permet aux agents de l'ABP de constater des infractions telles que la sortie des sacs le mauvais jour, l'absence de tri des déchets et les dépôts clandestins... La Région (l'ABP) a renforcé son service Recherche et verbalisation et cela donne des résultats.

Ma question: dans le cadre de ce travail, certains agents de l'ABP ont été assermentés par sept communes bruxelloises, et, je constate que Molenbeek figure, malheureusement, parmi les mauvais élèves à savoir ceux qui restent sans réaction et qui ne répondent pas à la Région. Il s'agirait d'une simple démarche administrative qui permettrait de partager la compétence des agents communaux avec ceux de l'Agence Bruxelles Propreté et donc de décupler le pouvoir de sanction. Pour beaucoup d'habitants, la propreté publique figure au rang de préoccupation principale. Pourrais-je connaître les raisons de cette absence de réaction ?

Merci pour votre attention, j'attends la réponse de Monsieur Mahy.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Alors, je vous remercie de cette interpellation et ce n'est pas simplement une formule. Vous me disiez parfois en toute honnêteté, j'ignorais le mécanisme décrit dans l'article de presse. J'ai dès lors contacté mon contact à Bruxelles Propreté pour lui demander ce que ça voulait dire. Il m'a renvoyé à un PV où on a eu un comité d'accompagnement comme tu connais en octobre et j'ai relu le PV. Le PV dit ceci : « L'Agence ajoute qu'il organise également des actions de répressions sur des lieux à problèmes de propreté récurrent, sacs ramassés et triés pour identifier les responsables. La commune organise également ce type d'action et souhaite être tenue au courant ou associée à ce type d'action. Après, plus rien, plus aucune proposition, pas de liste d'agent assermenté ».

Aujourd'hui il y a un courrier qui est en cours à destination de Madame Laanan pour lui demander les éléments qu'on doit recevoir pour se fondre dans ce dispositif. Nous, on est demandeur, on a toujours collaboré avec le service verbalisation de l'ABP. Je crois qu'il y a eu un manque d'information dans le comité de pilotage. Nous, on est totalement preneur.

M. le Président :

Merci Monsieur Mahy. L'interpellation suivante est de Monsieur De Block concernant l'école du White Star.

Vous allez la faire ?

Mme la Bourgmestre :

Allez, les autres ont demandé le report, ce n'est pas chouette hein ! Je pense que la solution est que vous soyez moins long dans vos interventions et que vous arrêtiez de faire tourner des assiettes et de répéter dix fois la même chose. Je pense qu'il y a des Conseillers qui sont suffisamment intelligents que pour comprendre sans que l'on répète dix fois les mêmes propos. Tout le monde y gagnera.

M. l'Echevin El Khannouss :

Allez, si tu as une question à poser, pose-là, je vais te répondre.

Michel Eylenbosch quitte la séance / verlaat de zitting

Madame Bastin prend la présidence de la séance /Mevrouw Bastin neemt het voorzitterschap van de zitting.

**40. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à l'Ecole des jeunes du White-Star. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de Jeugdschool van de White-Star. (Aanvullend)**

Mme la Présidente, Gérardine Bastin :

Je donne la parole à Monsieur De Block :

M. De Block :

Nous avons tous entendu les problèmes avec l'Ecole des jeunes du White-Star. Donc, ma question est : est-ce que j'aurai les réponses maintenant ou j'aurai les réponses dans trois mois ?

Je vais prendre mon temps. Nous avons entendu les problèmes avec l'Ecole des jeunes du White Star dont les enfants n'auraient pas reçus leurs packs et dont les entraîneurs ont fait grève car ils n'étaient pas payés. Le manager est venu s'expliquer que c'est parce que seulement septante jeunes avaient payés sur les six cents inscrits.

Finalement, on entend que l'Ecole des jeunes pourrait trouver une nouvelle forme y compris une forme juridique. Entre temps, le White Star semble dans des mauvais papiers avec certaines factures non payées.

Il y avait des problèmes quant à l'utilisation des terrains au stade Machtens pour l'Ecole de jeunes du RWDM qui posait problème et qui risquait de nuire au développement et aux inscriptions.

J'aimerais connaître la situation actuelle, aujourd'hui, pas d'il y a trois mois. Combien de jeunes sont inscrits dans les écoles des jeunes respectives ? Quelle est la situation financière des écoles ? Leur chance de survie. Combien d'écoles reçoivent de cotisations et combien en fonds du club dont ils dépendent ? Eventuellement en pourcentage ou en montant absolu. Quel est la situation financière du White Star ? Est-ce que la Commune a demandé d'avoir une vue sur les finances comme demandé à RWDM Renaissance à l'époque pour la signature de la convention ?

Je voudrais rappeler un débat qu'il y a eu tout au début sur les questions des écoles des jeunes. J'ai mis en garde contre les aléas des clubs et qu'une école des jeunes devrait être stable. Ça fait partie de notre infrastructure socio-sportive à Molenbeek et ne devrait pas dépendre ou être dépendant des hauts et des bas des clubs qui occupent à ce moment-là le stade Edmond Machtens.

Je voudrais savoir s'il y a une possibilité d'étudier qu'un club qui est rattaché à la commune avec une ASBL communale mieux gérée que la fois passée. Qui garantit une égalité, une pérennité, une durabilité et qui à partir de ce club, Ecole des Jeunes quelque part, oblige l'occupant du Stade Machtens de faire un deal avec l'Ecole des Jeunes. Est-ce que cette piste est quelque chose à étudier ? Est-ce qu'elle a été étudiée ? Est-ce que ce ne serait pas une solution pour éviter toutes les insécurités qui dépendent de la survie financière des clubs ?

Mme la Présidente :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je vais essayer de vous donner une réponse très rapidement.

Comme l'ensemble des membres de ce Conseil, lorsque nous avons appris par les médias qu'il y avait un dysfonctionnement au niveau de l'équipe des jeunes du White Star, nous nous sommes empressés la Bourgmestre, l'Echevine de la Jeunesse et moi-même de très rapidement rencontrer les parents qui se plaignaient de ne pas avoir reçu leurs tenues vestimentaires et qui se plaignent du dysfonctionnement au sein de cette école.

Comme je l'ai toujours dit, notre priorité, c'est de pouvoir garantir un encadrement de qualité à tous les enfants de toutes les écoles de football qui sont actives sur notre terrain. Nous avons eu des échanges avec les parents, les entraîneurs et ensuite nous avons eu des contacts avec plusieurs responsables, et il est vrai qu'il s'est avéré qu'il y a eu des dysfonctionnements et qu'au moment où nous nous sommes inquiétés du sort et de l'avenir - parce qu'il y avait aussi un problème de licence qui avait été relayé dans la presse comme quoi le risque que le club n'ait pas sa licence pour terminer la deuxième partie de la saison – ça aurait eu des conséquences sur la pérennisation de l'avenir de l'Ecole des jeunes.

Nous avons pris tous les devants pour s'assurer que, si ça devait être le cas, nous puissions récupérer cette Ecole des jeunes et je reviens avec une autre explication que j'avais déjà donnée jadis, c'est que la Fédération Belge prévoit les dérogations pour pouvoir continuer l'activité sportive et à ce moment-là, avec ma collègue l'Echevine de la Jeunesse, nous allions continuer à assurer l'encadrement des jeunes dans le cadre d'une participation au championnat et des entraînements. Ça n'a pas été le cas, le White Star a obtenu sa licence et a continué à fonctionner. Ceci dit, il y a un certain nombre de jeunes qui ont quitté l'école. On parle d'un nombre entre cinquante et nonante, nous n'avons pas les chiffres précis. Ils auraient rejoint d'autres équipes de la commune et d'autres communes, mais nous restons vigilants quant à ce qui va se passer dans les mois à venir.

Par rapport à d'autres écoles des jeunes, nous avons un très bon contact. Nous avons fait en sorte qu'ils puissent tous trouver des créneaux et alors que la polémique grondait au sein de ce Conseil communal les tractations étaient en cours, j'ai donné plusieurs réponses afin de s'assurer que toutes les équipes puissent trouver des créneaux et on a pu trouver une solution et je dirai durable, qui s'inscrit dans le temps grâce à la bonne volonté de tous les responsables de l'Ecole des jeunes.

Alors, revenir avec l'éventualité de la création d'une école des jeunes para-communale, je ne vais pas refaire tout le débat qui a eu lieu au sein de Conseil communal où nous avons tous convenus qu'il n'est plus, je dirais d'actualité, que la Commune organise une école des jeunes parce que celle qui est en dissolution aujourd'hui l'a été non pas pour des raisons de mauvaise gestion, mais vous savez qu'il y a eu quelques soucis très importants qui sont inscrits dans les décennies de son existence qui a fait qu'il était préférable que les responsables de la commune et en l'occurrence les politiques n'aient rien à faire dans une structure qui soit liée au foot, néanmoins nous avons l'obligation en tant que propriétaires de l'infrastructure, de s'assurer que tous les clubs qui sont, je le rappelle des structures privées, respectent certains engagements par rapport à l'occupation de l'infrastructure et entre autre notre exigence, c'est qu'ils puissent donner le meilleur encadrement à nos jeunes, quel que soit le nom du club. Jusqu'à présent, nous avons les garanties, à part les dysfonctionnements que nous avons dû gérer, mais nous restons proactifs dans la matière. Avec mes collègues nous sommes toujours disposés à assurer la continuité de l'encadrement des jeunes, si cela s'avérait nécessaire.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je remercie l'Echevin pour son explication et ça aurait été une excellente explication si la question avait été « qu'est-ce que vous avez fait ? ». Ce n'était pas la question. J'ai posé trois questions.

M. l'Echevin El Khannouss :

Mais j'ai répondu.

M. De Block :

Non ! Combien de jeunes sont inscrits dans les écoles de jeunes respectives ? Quelle est la situation financière des écoles et leur chance de survie ?

J'ai posé la question, quelle est la situation financière du White Star, est-ce que la commune a demandé d'avoir une vue sur les finances ?

Mme la Présidente :

Monsieur l'Echevin va donner le complément d'information.

M. l'Echevin El Khannouss :

Nous n'avons pas les détails précis de la situation financière d'aucun club si ce n'est que ce qui paraît dans la presse. Par contre, au niveau des structures qui encadrent les jeunes, nous avons trois grosses structures, plus la structure RWDM et FC Girls. Pour les chiffres exacts, nous sommes à peu près à 500 jeunes au White Star, à peu près à 400 jeunes au RWDM et à peu près à 500 jeunes à l'Académie FC Jeunesse et nous sommes à 160 jeunes filles encadrées par le FC RWDM Girls à quelques unités près. Je peux vous donner les chiffres précis que nous avons au niveau du service Sport. Ce sont les chiffres que rentrent les clubs dans le cadre de leurs demandes de subventions.

M. De Block :

Et donc, ma question était précise dans le sens qu'une école des jeunes d'où sort-elle ses ressources ? Est-ce que se sont que des cotisations ? Est-ce qu'il y a des subsides et donc c'était la question préalable à la question d'une éventuelle reprise communale et c'est pour ça que j'ai posé la question combien ils reçoivent en cotisations ? Combien de fonds du club dont ils dépendent ou éventuellement d'autres fonds pour avoir une vue sur la viabilité en dehors d'une structure, à la limite communalisée à nouveau. Je n'ai pas reçu de réponses.

Mme la Présidente :

On va vous donner la réponse et j'espère qu'après ça, on pourra clôturer.

M. De Block :

Désolé, mais ça fait trois mois que j'attends la réponse, je pose ma question et on me répond à côté de la plaque.

M. l'Echevin El Khannouss :

C'est toi qui complique tes questions. J'ai l'impression que tu demandes de répondre à des questions, comme si tu n'avais pas compris mes réponses.

Je l'ai dit, ce sont des structures d'ordre privé au niveau juridique et donc leurs sources de financements sont multiples. Moi je peux te donner avec précision les chiffres en ce qui concerne les subventions que la Commune donne. Il faut savoir qu'historiquement, lorsque la COCOF ou la Région octroyait un subside, la Commune était informée parce que nous avons la responsabilité de pouvoir, d'abord nous étions une boîte aux lettres, nous recevions l'argent que nous donnions et nous collections les justificatifs que nous renvoyions aux pouvoirs subsidants. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, les subsides se donnent en direct et la Commune n'a plus de vue, et donc je ne peux pas te répondre avec précision quant aux montants exacts que perçoivent les clubs, sans compter qu'il y a aussi un mécénat privé, il y a du sponsoring, sur lequel nous n'avons aucune vue.

M. De Block :

Cela veut dire que contrairement à n'importe quelle ASBL qui demande et qui reçoit 500 €, on met à disposition le stade Machtens pour zéro euro et on fait ce don en nature qui vaut des milliers d'euros au niveau des finances de ces associations et pour tout cela, il y a zéro contrôle. Ce n'est quand même pas possible. On doit quand même être un peu plus responsable au niveau des associations qui occupent nos infrastructures sportives et j'ai l'impression qu'on fait une convention avec une boîte, on leur donne le stade quasi et il n'y a aucun contrôle.

Il est 1 heure du matin. Je peux te dire que cette pratique sur laquelle tu as mis le doigt, c'est une pratique qui est utilisée, qui est d'actualité dans toutes les communes qui possèdent un stade et qui le mettent à disposition. Nous n'avons pas le droit de regard sur la comptabilité. Il y a évidemment ce qu'ils déposent au niveau de la Banque Nationale comme n'importe quelle structure, mais à côté, tu as d'autres financements qui malheureusement et tu sais très bien que le monde du football est un monde qui est très opaque.

Mme la Présidente :

Je pense qu'on va clôturer pour pouvoir poursuivre et éventuellement faire le huis clos. C'est ce qui est quand même le plus important.

M. De Block :

Il y avait la question sur le précompte immobilier et je suis prêt à la transformer en question écrite.

Mme la Présidente :

Bonne idée, merci beaucoup Monsieur De Block.

Michel Eylenbosch entre en séance et reprend la présidence de la séance / treedt in zitting en herneemt het voorzitterschap van de zitting.

41. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à l'augmentation du précompte immobilier. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de stijging van de onroerende voorheffing. (Aanvullend)

M. le Président, Michel Eylenbosch :

Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite. Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd in schriftelijke vraag.

42. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB-PVDA, relative à la création d'un groupe de travail suite aux attentats. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, Gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende de oprichting van een werkgroep. (Aanvullend)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Où en est-on avec ce groupe de travail ? J'ai reçu, comme par hasard, un mail de Monsieur Olivier Vanderhaeghen pour nous inviter à une réunion. Je pense qu'on a mal compris ou qu'Olivier Vanderhaeghen a mal été briefé de la décision du Conseil communal. Il y a un groupe de travail qui n'allait pas juste être le lieu où la Commune présentait les choses. Toute la critique amenée au Conseil communal, c'est qu'il y a une corréflexion qui puisse être faite avec les présidents ou les différents partis présents au Conseil.

J'ai l'impression qu'Olivier a été mal briefé et je voudrais juste préciser que c'est quand même un lieu de corréflexion sur l'orientation de comprendre en tant que commune et juste vous présenter, vous proposer les questions, et puis on bâcle.

C'est la chose qui a été faite lors d'une section réunie qui a expliqué les choses beaucoup trop tard et en plus ...

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

J'ai déjà répondu à Monsieur De Block ou à Monsieur Ikazban, je ne sais plus au dernier Conseil communal ou l'avant dernier Conseil communal. La réunion devait avoir lieu en janvier mais Monsieur Vanderhaeghen a pris un peu de retard. Il vient de lancer la première invitation. L'idée était de dire qu'il y avait deux réunions. Une première pour présenter ce qui avait été fait, évaluer avec vous ce qui avait été fait et la partir sur un brainstorming pour qu'il puisse y avoir des propositions pour la suite et donc oui, c'est de la coconstruction. Mais, la décision reviendra de toute façon au Collège.

M. De Block :

Ça c'est clair. On n'oserait pas prétendre autrement.

M. Le Président :

Merci. Je clos la séance publique et on va commencer le huis clos.